B67-7477

Godefroid KURTH
Professeur émérite à l'Université de Liége

Le Guet-Apens Prussien en Belgique

Avec une Préface de
S. E. le Cardinal D.-J. Mercier
Archevêque de Malines

Avant-Propos de M. Georges Goyau

PARIS
Honoré CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

BRUXELLES
Albert DEWIT
53, RUE ROYALE, 53

1919

Le
Guet-Apens Prussien
en Belgique

DU MÊME AUTEUR

Les Origines de la Civilisation moderne, 6e édition, Bruxelles-A. Dewit, 1912, 2 vol. in-8° . . . . . fr. 8.00

Notger de Liége et la Civilisation au Xe siècle, Paris-Champion, Bruxelles-Dewit, 1905, 2 vol. in-8° 10.00

La Cité de Liége au moyen âge, Paris-Champion, Bruxelles-Dewit, 1910, 3 vol. in-8° 15.00

Clovis, 2e édition (sous presse), Bruxelles-Dewit, 2 vol. in-8° 8.00

Etudes Franques, Paris-Champion, Bruxelles-Dewit, 1919, 2 vol. in-8°. 20.00

Sainte Clotilde, 6e édition, Paris, V. Lecoffre 2.00

Saint Boniface, 4e édition, Paris, V. Lecoffre 2.00

Mizrain. Souvenir d'Egypte, Paris-Champion, Bruxelles-Dewit, 1912 . . . . . 3.50

La Nationalité belge, 2e édition, Bruxelles-Dewit, 1919 . 3.00

Notre Nom national, Bruxelles-Dewit 1.00

Manuel d'Histoire universelle, 2e édition, augmentée de gravures et de cartes, 1919, première année, Bruxelles-Dewit 2.75

Manuel d'Histoire universelle, 2e édition, augmentée de gravures et de cartes et de nombreux numéros, 1919, seconde année, Bruxelles-Dewit 2.75

Manuel d'Histoire de Belgique, 3e édition, considérablement augmentée, avec gravures et cartes, Bruxelles-Dewit, 1919 . . . . . 2.75

Abrégé d'Histoire de Belgique, 8e édition, avec gravures et cartes, Bruxelles-Dewit, 1919. . . . . 1.25

Sommaire d'histoire de Belgique, 9e édition, avec gravures et cartes, Bruxelles-Dewit, 1919 . . . . . 0.50

Ces cinq derniers ouvrages sont traduits en flamand, Bruxelles-Dewit, Gand-Siffer.

Godefroid KURTH
Professeur émérite à l'Université de Liége

Le Guet-Apens Prussien en Belgique

Avec une Préface de
S. E. le Cardinal D.-J. Mercier
Archevêque de Malines

Avant-Propos de M. Georges Goyau

PARIS
Honoré CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

BRUXELLES
Albert D'EWIT
53, RUE ROYALE, 53

1919

Tous droits réservés.

« Entre civilisés et barbares, la lutte n'est pas égale. Les nations civilisées appliquent les neuf dixièmes de leurs forces à la paix et au travail ; les barbares appliquent à la guerre tous leurs bras et toute leur âme. »

FUSTEL DE COULANGE,
L'invasion germanique, p. 327.

« Das eben ist der Fluch der bösen That
Dass sie fortzeugend immer böses muss ge-
[bären. »

SCHILLER, *Die Piccolomini*, V. I.

AVERTISSEMENT

Nous accomplissons le désir de Godefroid Kurth en publiant, comme son testament patriotique, les dernières pages qu'il ait écrites. Lorsque la mort le surprit, le 4 janvier 1916, il avait entièrement achevé les cinq premiers chapitres du *Guet-apens prussien en Belgique*, et les avait confiés à M. Eug. Bacha, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Royale.

Dans la pensée de l'auteur, ces cinq chapitres formaient un tout complet se suffisant à lui-même. Mais Godefroid Kurth entendait bien y donner une suite.

Il avait réuni et classé des matériaux pour une série d'autres chapitres, dont il avait déjà

tracé le plan et rédigé certaines parties. Ces ébauches portent les sous-titres que voici :

[Chap. VI.] Comment l'Allemagne a calomnié le Gouvernement belge ;

[Chap. VII.] Comment l'Allemagne a calomnié la Belgique.

[Chap. VIII.] Comment l'Allemagne a traité la Belgique.

[Chap. IX.] La légende des francs-tireurs.

[Chap. X.] Comment l'Allemagne calomnie les femmes belges.

[Chap. XI.] Cynisme et résipiscence.

Nous avons cru devoir ajouter en appendice les trois premiers de ces chapitres, dont le premier était entièrement rédigé et les deux suivants relativement fort avancés.

Si éloignés soient-ils encore de la forme que l'auteur s'apprêtait à leur donner, ils contiennent des pages qui méritent d'être sauvées de l'oubli.

L'étude sur Aerschot, qui termine le volume, est une monographie indépendante, un épisode des événements qui font le sujet de l'appendice II. L'auteur l'a rédigée après une enquête personnelle et sur des témoignages

écrits, qui composent un volumineux dossier du plus poignant intérêt.

Godefroid Kurth a apporté dans ces pages son émotion d'homme, son cœur de patriote et sa critique d'historien. La vue claire du passé qu'il devait à ses veilles laborieuses lui permettait de la transporter jusque dans l'avenir, et, en 1915, il n'hésitait pas à écrire en parlant de l'Allemagne : AUJOURD'HUI, *vaincue, humiliée*... (1). Il pressentait, dans la certitude de son génie, la débâcle finale.

Ainsi est mort Godefroid Kurth, les yeux fixés sur la Victoire qu'il voyait s'avancer, et il n'est plus là pour assister à nos lendemains de paix, mais son nom et son œuvre continueront d'élargir leur lumière sur la terre patriale qui fut la sienne et en l'avenir de laquelle, il avait une foi invincible.

LES ÉDITEURS.

(1) Page 125.

PRÉFACE

Malines, 11 juillet.

Combien il nous manque, le cher et vaillant Godefroid Kurth! Lorsqu'un événement, joyeux ou pénible, avait secoué les couches profondes de la patrie belge, nous nous étions accoutumés à trouver dans la presse du lendemain une interprétation vibrante, claire, de nos sentiments. Kurth posait l'oreille sur le cœur de son pays, en recueillait les palpitations, les traduisait en quelques phrases brèves, chaudes, décisives.

Au lendemain de l'armistice; après le retour triomphal du Roi et le discours du Trône; lors de la reprise des travaux de l'Académie royale; après la signature de la Paix; après la journée grandiose de Kœkelberg, nous nous attendions toujours à réentendre la voix de l'historien, du démocrate, celle du grand patriote, du grand chrétien, que tous les Belges vénéraient et que nous avons tant aimé.

Elle s'est éteinte, cette noble voix.

Jusqu'à notre dernier souffle, nous garderons présente à l'imagination la visite que nous fîmes à Godefroid Kurth dans sa maison de retraite d'Assche.

C'était le 3 janvier 1916 vers le soir (1).

Nous eûmes la consolation de l'étreindre fraternellement dans nos bras. Avec l'humilité et la foi d'un enfant, il nous demanda une suprême bénédiction. Ce que son puissant organisme put recueillir d'énergie fut pour nous redire, en paroles entrecoupées, avec quelle sincérité il avait aimé l'Église catholique, sa Mère, notre Mère : et puis, combien les horreurs de l'invasion allemande l'avaient meurtri.

Kurth aimait l'Allemagne ; il avait suivi de très près les travaux scientifiques de ce pays; il en fréquentait assidûment les congrès ; il en avait étudié les aspirations populaires ; il avait eu confiance en elle.

L'invasion, son iniquité originelle, ses atrocités, ses perfidies, le renversèrent.

Blessé à mort, Kurth n'est plus capable de porter une arme, mais il ne lâchera pas sa plume. Elle vengera sa patrie. Il donnera au

(1) Cette même nuit à 1 heure du matin, Godefroid Kurth s'endormait dans le Seigneur.

traître, qui a tenté de nous déshonorer, un dernier soufflet.

Nos compatriotes liront dans « Le guet-apens prussien en Belgique » et dans « La tragédie d'Aerschot » la dernière protestation d'une grande âme contre l'iniquité, un hommage suprême à la vérité méconnue.

Ces pages, à la date et dans les conditions exceptionnellement laborieuses où elles furent écrites, ne pouvaient être complètes, elles n'en sont pas moins fortes, émouvantes.

Puissent nos chers compatriotes garder au cœur le double amour qui forgea la personnalité morale de Godefroid Kurth, l'amour de l'unité de la patrie belge, l'amour du Christ et de son Église !

† S. E. Card. Mercier, arch. de Malines.

AVANT-PROPOS

LE TÉMOIGNAGE DE GODEFROID KURTH

Il y a quelques années, à l'occasion du jubilé de l'historien belge Godefroid Kurth, nous présentions aux lecteurs de la Revue *cette grande personnalité de savant et de lutteur* (1). *Kurth, dans toute son œuvre historique, unissait à des scrupules d'érudition minutieuse un don permanent d'éloquente synthèse; on trouvait en lui ces deux qualités qui sont rarement réunies chez un même homme : la perspicacité pointilleuse du chercheur, et le souffle du généralisateur. Son* Clovis, *sa* Sainte Clotilde, *son* Histoire poétique des Mérovingiens, *ses* Origines de la civilisation moderne, *son* Eglise aux tournants de l'histoire, *nous montrent en lui une méthode de « chartiste » mise au service d'une âme d'orateur, et comment de la dissection même des « documents » il fait jaillir la vie. Ce fondateur d'un laboratoire historique*

(1) Voyez la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1907.

était, tout en même temps, un homme d'action : il se mêlait intimement, non point à la vie parlementaire du parti catholique belge, mais à cette vie plus profonde, plus remuante, qui fermentait quotidiennement dans les associations démocratiques, dans les groupements ouvriers, et qui préparait à longue échéance les futures campagnes politiques: cet intellectuel aimait le contact des masses, tantôt pour ausculter l'âme nationale et tantôt pour l'entraîner.

Et c'était avec tout lui-même, avec sa connaissance approfondie de toutes les initiatives sociales du moyen âge chrétien, avec sa compréhension, toujours éveillée, des besoins populaires actuels, que Godefroid Kurth, dressant parmi les catholiques belges sa haute stature de tribun, leur apparaissait comme un docteur de générosité sociale.

La Grande Guerre surprit Godefroid Kurth en Belgique : il arrivait de Rome, où il était directeur de l'Institut historique belge; sous ses regards étonnés, accablés, la ruée allemande déferla. Ayant toujours voulu, d'une volonté très stricte, une Belgique impartiale entre la France et l'Allemagne, il avait toujours compté que cette Belgique serait respectée. Le crime germanique fut pour lui la plus affreuse déception. On ne pouvait l'accuser, certes, de malveillance préconçue pour ses mauvais voisins de l'Est. Il avait toujours revendiqué l'autonomie linguistique pour les divers groupes

de populations qui formaient l'unité belge, et non point seulement pour les Flamands, mais aussi pour certains Belges de langue allemande, voisins des provinces rhénanes. Ses relations scientifiques avec un certain nombre de professeurs des universités allemandes lui étaient très chères; et l'un de ses meilleurs disciples, M. Karl Hanquet, saluait en Godefroid Kurth, au moment de son jubilé, le maître qui, en « gardant avec une fidélité jalouse la méthode française d'exposition », avait « introduit dans les universités belges la méthode d'investigation allemande ».

Tel était l'ouvrier d'histoire dont nous allons publier les ultima verba. *Avec le peu de documents dont il disposait, mais avec toute l'acuité de sa vision et avec toute l'acuité de sa conscience, il fit pour une dernière fois œuvre d'historien, en racontant le guet-apens dont sa patrie était victime. Sous le joug allemand, son éloquence était devenue muette; mais dans le secret de son cabinet de savant, sa plume restait libre, et les pages qui suivent nous montrent l'usage qu'il fit de cette dernière liberté, jusqu'à son dernier souffle. Il commença ce travail « au fond d'un village brabançon, sans chemin de fer, sans poste, sans journaux, loin de toute bibliothèque, et ne pouvant communiquer avec Bruxelles qu'au prix de démarches et de passeports; » il n'eut d'abord à sa disposition, pour cette besogne, que « les journaux*

allemands abandonnés par les troupes de passage». C'était dur, sous ce régime allemand, de rassembler des documents : lire des journaux, les colporter, les garder, pouvait entraîner la mort. Godefroid Kurth, quand même, ne voulait pas attendre pour écrire; il tenait à « parler tôt pour empêcher les légendes de la calomnie de prendre racine dans les esprits », et puis, peut-être pressentait-il qu'il fallait parler tôt parce que la mort allait venir tôt... Et dans les chapitres successifs qu'il jeta sur le papier, on le vit appliquer aux perfides arguments de l'Allemagne ses méthodes sévères de critique historique, et poursuivre la thèse du Hohenzollern, et celle de Bethmann, et celle de Jagow, avec le même souci d'examen scientifique que s'il se fût agi de quelque fraude commise dans un lointain passé. C'est au nom même de ses procédés d'historien qu'il demandait des comptes aux bourreaux. Et cédant à sa naturelle éloquence, il montrait ensuite, en un grand tableau d'histoire, ce qu'avait été l'âme belge vis-à-vis du guet-apens.

Une fois achevé ce manuscrit, Godefroid Kurth ne le conserva pas : son ami M. Bacha l'emporta, pieusement, à la bibliothèque royale de Bruxelles, et l'y mit à l'abri des regards ennemis. La veuve de Godefroid Kurth a bien voulu nous en donner communication. Le ministre Beernaert déclarait naguère que le Manuel d'histoire de Belgique *de Kurth était un « merveilleux abrégé » d'histoire*

nationale : l'héroïsme belge, tel que l'a décrit et commenté Kurth, ajoute à ce « merveilleux abrégé » une page plus merveilleuse encore.

GEORGES GOYAU. (1).

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1919.

INTRODUCTION

La Belgique était jusqu'au 3 août 1914 le jardin de la civilisation européenne : elle n'en est plus aujourd'hui que le cimetière.

Ses villes sont détruites, ses villages brûlés, ses plus beaux monuments réduits en cendres, ses bibliothèques anéanties, ses habitants massacrés ou déportés en Allemagne ou réduits à la misère.

Pourquoi ?

Parce qu'elle a été fidèle au devoir.

Elle avait assumé devant l'Europe l'obligation de garder sa neutralité. Un jour, un des cinq protecteurs de cette neutralité lui a proposé un marché déshonorant : trahir la foi jurée en lui ouvrant une porte qu'elle s'était engagée à tenir fermée.

Elle a refusé : il l'en a châtiée.

Que tous les amis de l'humanité viennent voir dans ce livre comment cela s'est fait.

S'il s'était borné au massacre, à la destruction et à l'incendie, cela ne serait rien.

Nous y sommes habitués.

Pendant quatre siècles, nous avons été les souffre-douleur de l'Europe. Les champs des batailles internationales sont chez nous : les nations ont vidé leurs querelles sur notre sol; nous avons été foulés par les armées de tous les peuples, et les quatre-vingt-trois années de paix que nous avons goûtées de 1831 à 1914 n'ont été qu'un intermède heureux dans une longue chaîne d'infortunes imméritées.

Mais il n'a pas suffi à l'ennemi de nous accabler au point de ne nous laisser, selon la formule prussienne, que les yeux pour pleurer.

Nous avions tout sacrifié pour sauver notre honneur: c'est notre honneur qu'il a entendu nous enlever, semblable au bourreau antique qui violait sa victime avant de l'égorger.

Pendant qu'il nous bâillonnait pour empêcher le cri de notre douleur de retentir, il racontait à l'Europe nos prétendus crimes et s'employait à lui

démontrer que nous ne méritions pas le nom de nation civilisée, mais qu'on devait nous abattre comme des bêtes fauves. Le gaz empoisonné qu'il a appelé à son secours sur les bords de l'Yser n'est rien auprès du gaz fétide de la calomnie dont il a accumulé les nuages sur notre malheureuse patrie.

Il n'a rien épargné: ni notre gouvernement, ni notre clergé, ni notre paisible population civile; il n'a pas même su s'arrêter devant la douleur de nos femmes; il a poussé l'atrocité jusqu'à présenter comme des monstres de cruauté nos jeunes filles, des enfants de quatorze et de dix ans.

Si le monde devait ajouter foi à leurs accusations, le peuple belge serait l'opprobre de l'humanité.

C'en est trop, et, pour le coup, l'univers entendra la voix de la victime jusqu'aujourd'hui muette. Je l'élève, cette voix, au nom de ma patrie mutilée et sanglante.

Je cite l'Allemagne devant le tribunal de la conscience humaine: qu'elle essaie de répondre à mon acte d'accusation! Elle ne trouvera ici que des faits qu'elle avoue; je parle d'après ses journaux et ses revues; lorsque je cite des témoignages

belges, ils ont été soigneusement contrôlés par mon enquête personnelle. J'ai enseigné et pratiqué pendant quarante ans la critique historique et j'en ai appliqué la méthode ici, avec d'autant plus de rigueur que je sens toute la responsabilité que j'assume.

Est-il nécessaire de dire que ceci n'est pas une œuvre de haine, ni de vengeance. Ceux qui chercheront dans ces pages des hymnes à la civilisation latine ou des imprécations contre la barbarie tudesque feront bien de ne pas les parcourir: elles ne les satisferont pas. Etranger aux misérables querelles de races qui sont l'opprobre de la civilisation contemporaine, je n'avais pas de rêve plus ancien que celui de réconcilier, sur le sol de la libre Belgique, le génie des deux grands peuples faits pour se comprendre et pour s'aimer. J'avais consacré ma vie à cette tâche. Je dirai plus : l'Allemagne n'avait pas en Belgique de meilleur ami que moi. Il me plaît de le déclarer hautement, à l'heure où un pareil aveu peut constituer, en Belgique et ailleurs, un titre à l'impopularité (1):

(1) Certains Belges en profitent pour me présenter en France comme un pangermaniste et un gallophobe; je ne

il sera, en attendant, le gage de toute l'impartialité que le lecteur a le droit de demander à un Belge racontant les douleurs de sa patrie. On verra que je me suis efforcé d'arriver à la plus stricte objectivité possible. J'ai dit à mon cœur de ne pas battre et à ma plume de ne pas trembler pendant que je traçais ces tristes pages. Si, à mon insu, j'avais été désobéi çà et là, le lecteur ne s'en étonnerait pas, et j'espère qu'il me pardonnerait. Qui pourrait exiger une impassibilité absolue du fils qui voit frapper sa mère et qui ne peut venir à son secours?

Ce livre n'aurait jamais vu le jour si la main qui l'a écrit était encore capable de tenir un fusil, et la carrière de l'auteur se serait achevée dans les tranchées de l'Yser. Mais puisque la mort, comme la fortune, méprise les vieillards, on ne s'étonnera pas que, n'ayant pu faire à la patrie l'offrande de mon sang, je lui apporte l'humble tribut de mon témoignage.

leur fais l'honneur, ni de leur répondre, ni de prononcer leurs noms.

I

La neutralité belge depuis 1831 (1).

La Belgique a donné au monde, pendant les quatre-vingt-quatre dernières années, un spectacle qui a été bien des fois contemplé avec étonnement et avec envie. Petite par l'étendue, mais dépassant tous les pays de l'Europe par la densité de sa population, elle était le centre d'une activité industrielle et intellectuelle sans pareille. Elle était devenue, avec ses sept millions d'habitants, la cinquième puissance économique du monde, dépassant de grandes nations comme la Russie, l'Autriche et l'Italie. Son entente de la vie publique était merveilleuse, et nulle part, pas même en Angleterre , on n'avait mieux concilié les exigences d'une liberté presque illimitée avec le respect dû aux pouvoirs établis. Les artistes, les

(1) Voir Ch. Woeste, *La Neutralité belge. La Belgique et la France.* Bruxelles 1891. C'est une étude magistrale de la question; j'en ai fait largement usage.

poètes, les savants de la Belgique avaient conquis dans l'univers entier un renom qui rehaussait l'éclat de la patrie; l'univers civilisé regardait avec sympathie du côté de la Belgique, et lorsqu'elle célébra en 1905 le 75e anniversaire de son indépendance, la presse française trouva pour l'apprécier ce mot charmant: *une grande nation sur un petit territoire.*

Cette grande petite nation était une nation pacifique. Non point, certes, qu'elle fût inapte aux jeux de la guerre ou qu'elle tremblât devant l'effusion de son sang. Il eût fallu, pour cela, qu'elle reniât tout son passé, qu'elle oubliât son histoire et qu'elle cessât de faire répéter, aux enfants de ses écoles, le mot fameux de César proclamant que les *Belges sont les plus braves des Gaulois.* Mais la Belgique était, de par la volonté de l'Europe, un Etat neutre. Les grandes puissances qui avaient reconnu son droit à la vie et qui lui avaient garanti la jouissance de son indépendance nationale lui avaient fait de la neutralité une condition d'existence *sine qua non.* Et c'était, si les historiens allemands disent vrai, le représentant de la Prusse, Bülow, qui avait eu le premier l'idée de proposer que la Belgique serait neutre et que sa neutralité serait placée sous la garantie des puissances (1). Quoi qu'il en soit,

(1) HILDEBRAND, *Geschichte Frankreichs von der Thron-*

voici comment, le 26 juin 1831, les XVI articles annexés en protocole de la Conférence de Londres arrêtaient la situation internationale de la Belgique. Ils disaient :

« Art. 9. — La Belgique, dans ses limites telles qu'elles seront tracées conformément aux prin-

besteigung Ludwig Philipps bis zum Falle Napoleons III. Erste Abteilung. *Geschichte des Juli-Königthums*, t. I, p. 178; A. STERN, *Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815*, t. IV, p. 235; VON TREITSCHKE, *Geschichte Deutschlands im 19. Jahrhundert*, 2. Auflage, t. IV, p. 53. Cela est loin d'être établi. On voit au contraire, par une lettre que le représentant de la Russie à la Conférence de Londres, Matucziewicz, adressait à son gouvernement sous la date du 15 novembre 1830, que la chose, sans le nom, est mise en avant dès lors par ce diplomate, et le 17 janvier suivant, Talleyrand proposait la chose avec le nom dans un projet d'ailleurs trop manifestement inspiré des intérêts français pour être accepté. Comme on pouvait s'y attendre, une fois l'idée réalisée, Talleyrand se vante d'en avoir eu la paternité (*Mémoires*, t. IV, pp. 16 et suivantes). Quoi qu'il en soit, le rôle du représentant de la Prusse n'aura eu, dans aucun cas, l'ampleur que lui attribuent les historiens allemands; il se sera borné à donner une forme concrète à une idée qui était dans l'air. Cf. sur la question, De Lannoy, *Les Origines diplomatiques de l'indépendance belge. La Conférence de Londres* (1830-1831), pp. 122 et 128-131, et les récentes considérations d'A. SCHULTE, *Von der Neutralität Belgiens*, pp. 36-50, qui ne modifient pas les résultats de l'historien belge.

cipes posés dans les présents préliminaires, formera un Etat perpétuellement neutre. Les cinq Puissances: la France, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie, sans vouloir s'immiscer dans le régime intérieur de la Belgique, lui garantissent cette neutralité perpétuelle, ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans les limites mentionnées au présent article.

« Art. 10. — Par une juste réciprocité, la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres Etats et de ne porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure ni extérieure, en conservant toujours le droit de se défendre contre toute agression étrangère. »

Cette disposition fut reprise et résumée dans le traité des XX articles du 15 novembre 1831, dont elle forme l'article 7 ainsi conçu:

« La Belgique, dans les limites indiquées aux articles 1, 2 et 4, formera un Etat indépendant et perpétuellement neutre.

« Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres Etats. »

Ce même article a passé littéralement dans le traité du 19 avril 1839 entre la Belgique et la Hollande. Et le jour même où ce traité mettait fin au différend des deux nations, un autre traité conclu entre la Belgique d'une part, et l'Autriche,

la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie d'autre part, stipulait dans son article premier que les dispositions du traité belgo-hollandais se trouvaient placées « sous la garantie de leurs dites Majestés ».

Tels sont les instruments de droit public qui, depuis bientôt un siècle, ont réglé la situation internationale de la Belgique et les conditions de son entrée dans la famille des peuples européens.

La Belgique n'a cessé de respecter les engagements qu'elle avait pris vis-à-vis des cinq puissances garantes de sa neutralité. Elle a toujours considéré le traité de 1831 comme la charte constitutive de son indépendance. Heureuse des droits qu'il lui reconnaissait et de la protection qu'il lui promettait, elle acceptait sans répugnance les obligations qu'il lui imposait. Elle n'ignorait pas que la protection des puissances garantes ne la dispensait pas du devoir de veiller la première à la défense de sa neutralité dans la mesure de ses forces. Tous les gouvernements qui se sont succédé en Belgique ont compris ce devoir et l'ont rempli malgré les répugnances de la population, qui n'aimait pas les dépenses militaires et qui avait foi dans les traités internationaux. Sous l'influence de ses rois, qui ont toujours vu dans les dépenses militaires la plus impérieuse nécessité, elle a successivement majoré le chiffre de contin-

gent, créé le réduit national d'Anvers (1859), construit les fortifications de la Meuse (1868), complété celles d'Anvers (1905-1906), décrété le service personnel (1909), puis le service général (1912). Toutes ces mesures disaient assez que la Belgique n'entendait pas s'en remettre à l'Europe seule du soin de protéger ses frontières; elle voulait y contribuer aussi. Aucun de ses deux puissants voisins n'aurait pu l'accuser d'opposer une barrière trop faible à l'invasion de l'autre, si celui-ci était tenté de voir dans notre pays le chemin le plus facile pour pénétrer chez l'ennemi. C'est ce que le roi Léopold II rappelait en 1870 avec une autorité sans pareille:

« La Belgique, disait-il dans son discours, dans la position que le droit international lui fait, ne méconnaîtra ni ce qu'elle doit aux autres Etats, ni ce qu'elle se doit à elle-même.

« Elle saura, pendant la guerre, conserver à sa consciencieuse neutralité le caractère loyal et sincère qu'elle s'est toujours efforcée de donner à ses relations pendant la paix. Conformément aux vœux des belligérants eux-mêmes, elle se tiendra prête à la défendre avec toute l'ardeur de son patriotisme et toutes les ressources qu'une nation puise dans l'énergie de sa volonté.

« Le peuple belge a la profonde conscience de son droit. Il connaît le prix des biens que depuis

quarante ans il a si heureusement acquis, si honorablement possédés. Il n'est pas près d'oublier que ce qu'il a à conserver, c'est le bien-être, la liberté, l'honneur, l'existence même de sa patrie. (1) »

Cette stricte et rigoureuse observation de notre devoir international n'allait pas sans difficultés. Quand l'un ou l'autre de nos deux voisins était en délicatesse avec l'autre, alors tout, de notre part, devenait matière à suspicion et, tantôt à Berlin, tantôt à Paris, on criait que nous faisions cause commune avec la France ou avec l'Allemagne. Il serait long et oiseux de reproduire ici toutes les récriminations allemandes contre les prédilections françaises de la Belgique, contre la prépondérance de la culture française dans ce pays. Il sera plus instructif pour le lecteur d'apprendre que des observations en sens opposé ne nous ont pas été épargnées en France, et qu'à diverses reprises on y a dénoncé je ne sais quelle mystérieuse entente de la Belgique avec l'Allemagne. Ces récriminations ont pris une particulière acrimonie lors de la construction des forts de la Meuse, en 1888, et pendant les années suivantes. Tandis que le comte de Moltke disait au colonel belge Lahure: « Une partie au moins de vos fortifications de la Meuse semble

(1) Cité par Decamps, *La Neutralité de la Belgique*, p. 624.

tournée contre nous, » on se persuadait sans doute à Paris que l'autre partie était tournée contre la France, et on ne s'apercevait pas que ces soupçons en sens opposé se détruisaient mutuellement. Il y eut à Paris une véritable levée de boucliers; la *Nouvelle Revue*, dans une interminable série d'articles s'échelonnant de 1888 à 1891, dénonça un traité secret entre la Belgique et l'Allemagne. Un aventurier qui signait tour à tour Foucault de Mondion, Charles de Maurel et comte Paul Vasili, synthétisa les révélations de la *Nouvelle Revue* dans un volume qui portait ce titre sensationnel: *La Belgique livrée à l'Allemagne* (1), il fut entendu par quantité de Français qu'un traité secret avait été conclu par Léopold II à l'insu de son gouvernement avec celui de Berlin pour l'invasion de la France. Notre ministre des affaires étrangères, prince de Chimay, avait beau déclarer que c'était « inventer une fable ridicule que de soutenir que la Belgique aurait violé son devoir de neutralité par des traités (2) », rien n'y faisait; la *Nouvelle Revue* écrivait gravement: « Tous les

(1) Foucault de Mondion, *La Belgique livrée à l'Allemagne* (1886-1891). Paris 1891.

(2) Le *Figaro* imprimait: « Aujourd'hui, je viens vous dire simplement qu'il faut considérer désormais la Belgique non plus comme un pays neutre, mais bien comme une province de l'empire germanique ». 8 août 1890.

démentis du monde ne changeront pas la situation que j'ai annoncée », et elle ajoutait: « Nos amis de Russie possèdent le texte de la convention léopold-allemande (1). » Et, encore en 1893, comme pour confirmer ce propos, un complice de Foucault, qui signait Nicolas Notovich, avait l'impudence de « rétablir » le texte de notre prétendue convention militaire avec l'Allemagne (2).

(1) N. Notovich, *L'Empereur Alexandre III et son entourage*. Paris, 1893. La Belgique donne libre passage sur son territoire aux armées allemandes et leur permet d'y établir à leur convenance des magasins de vivres et de fourrages. Les chemins de fer, avec tout le matériel roulant, sont mis à leur entière disposition. Enfin, l'armée belge elle-même passe sous la dépendance de l'état-major allemand et ses chefs supérieurs sont désignés par le généralissime des coalisés. La seule restriction apportée à cet acte de vassalité, c'est que les troupes belges ne dépasseront pas la Flandre conquise et annexée. « Tous les frais résultant du passage des armées allemandes en Belgique, indemnités aux propriétaires et aux industriels, dommages-intérêts quelconques, restent bien entendu à la charge du gouvernement de Berlin.

« En cas de guerre heureuse, l'Allemagne garantit à la Belgique l'annexion des départements du Nord de la France. Une carte annexée à la convention délimite exactement la part de conquête qui doit être attribuée au successeur de Charles le Téméraire. »

(2) Voir un historique de cette méprisable campagne dans Ch. Woeste, *La Neutralité belge*.

Que reste-t-il aujourd'hui de toute cette littérature de faussaires et d'espions? Des écrivains qui, sur la foi des Foucault et des Notovich, se sont échauffés au sujet de notre complicité avec l'Allemagne, y en a-t-il un seul qui ne rougirait si on lui remettait sous les yeux ses folles dénonciations? Ce qui est vrai, et nous pouvons le proclamer hautement, c'est que notre vieille amitié pour la France n'a jamais été un obstacle à la sincère sympathie que nous portions à l'Allemagne.

Dans ces conditions, la Belgique avait le droit de croire que les puissances garantes de sa neutralité seraient satisfaites de ses efforts, qu'elle ne serait pas attaquée par ceux qui avaient assumé le devoir de la défendre, et que les signataires du traité de Londres, en particulier le roi de Prusse, respecteraient des engagements solennels. Nous avions d'autant plus le droit de compter sur cette protection que nous croyions l'avoir mieux méritée. L'Allemagne n'avait reçu de la Belgique que des témoignages de confiance et d'amitié. Confiance un peu naïve, il est vrai, et que la création du camp d'Elsenborn à deux pas de notre frontière orientale, aurait bien dû ébranler. Mais non: nous ouvrions toutes larges les portes de notre pays à la pénétration germanique, et on en profitait outre-Rhin.

Il y avait des Allemands partout; notre industrie,

notre commerce faisaient dans une large mesure appel au concours allemand; une partie de notre matériel de guerre, de tous nos canons nous était fournie par la maison Krupp.

L'optimisme qui, depuis 1870, est la note dominante de l'opinion belge sur les relations extérieures, ne se laissait pas déconcerter par les avertissements discrets que lui donnaient des patriotes clairvoyants. « *On s'est trop habitué en Belgique,* écrivait en 1886 Emile Banning, *à ne voir de péril pour notre nationalité que du côté du midi.* » Et, envisageant l'éventualité d'un conflit entre l'Allemagne et la France, il ajoutait ces paroles prophétiques: « *Il est aisé de le deviner. L'Allemagne, au moment de l'ouverture des hostilités, aura l'avance de la concentration de ses forces; elle a un puissant intérêt à passer par la vallée de la Meuse. Si les Français lui fournissent un motif, elle entrera sur-le-champ en Belgique comme garante de notre neutralité; si tout prétexte lui fait défaut, elle invoquera d'impérieuses nécessités militaires.* »

Anvers, notre métropole commerciale, était comme au temps des Fugger, quasi une ville allemande; le haut commerce y était dans des mains tudesques, et, par une faute que l'esprit de parti explique sans l'excuser, il s'était trouvé un gouvernement qui, pour renforcer le chiffre de ses électeurs, avait ac-

cordé en bloc la naturalisation belge à toute cette légion étrangère. Nos plages étaient visitées tous les ans par plus de 20,000 Allemands, qui s'y considéraient comme chez eux. Placés au confluent de deux civilisations et partagés par moitiés à peu près égales entre deux races, nous faisions au génie germanique une large place dans notre vie intellectuelle. Nous appelions les savants allemands dans nos universités : Schwane, Spring, Maynes, Schwerling, Warnkönig, Winischwarter, Ahrens, Arntz, Philippson, Jungmann, Scheler. Nos jeunes docteurs allaient passer une année à Paris, l'autre à Berlin ou à Leipzig. Quantité d'enfants belges fréquentaient les écoles que la colonie allemande avait ouvertes à Bruxelles et à Anvers. Nous prenions volontiers les leçons de l'Allemagne; nos congrès de Malines étaient nés sous ses auspices, et l'influence allemande était visible dans nos congrès des œuvres sociales. Nous avions un *Deutscher Verein* à Arlon et un *Schiller Verein* à Liége; l'Académie royale de Belgique décidait que l'allemand était une des quatre langues admises dans ses publications; elle mettait au concours l'étude d'un dialecte allemand de Belgique; elle couronnait un important mémoire sur Lenau dont l'impression était commencée quand éclata la guerre. La Commission royale d'histoire imprimait des dis-

sertations écrites en allemand qui lui étaient envoyées d'outre-Rhin. L'Allemagne avait salué avec sympathie ces initiatives belges, qui marquaient un si cordial rapprochement (1), et ceux de ses savants et de ses hommes d'affaires qui nous visitaient ne cessaient de faire l'éloge de l'hospitalité belge.

Nos voisins de l'Est n'avaient donc pas à se plaindre de nous. Nous tenions la balance égale entre eux et la France. Et si, dans les parties wallonnes du pays, les sympathies pour la France trouvaient parfois une expression peu en rapport avec les devoirs que nous imposait notre situation internationale, par contre l'Allemagne rencontrait dans nos régions flamandes, parmi les éléments exaltés du parti dit *flamingant*, des partisans bien autrement sérieux que les Wallons ne l'étaient de la France. Sans doute, il s'était rencontré quelques combistes belges qui, rêvant pour leur patrie les beautés du *régime abject*, avaient fêté bruyamment le centenaire de la bataille de Jemappes, moins d'ailleurs par amour de la France qu'en haine de

(1) Ajoutons ici que ceux qui s'y occupaient étaient dénoncés à Paris par de mauvais Belges comme pangermanistes; voyez par exemple l'article intitulé: « L'influence allemande en Belgique » (*Revue de Paris*, 1er octobre 1907, pp. 653-672), où est particulièrement visé l'auteur de ce livre.

notre gouvernement catholique. Mais il paraissait à Bruxelles, depuis 1898, une revue intitulée *Germania,* qui était à proprement parler un organe pangermanique, et auquel collaboraient, sans trop apercevoir la portée de leur action, des Flamands éminents. En un mot, tout ce qu'il pouvait y avoir d'excessif dans les sympathies françaises de certains Wallons, trouvait un contre-poids dans l'amitié tudesque professée par certains flamingants. Le peuple belge n'était pas engagé par des exercices plutôt littéraires; tous les esprits généreux en Belgique appréciaient les deux cultures et voulaient pour leur patrie les bienfaits de chacune; ils tendaient cordialement une main à l'Allemagne et l'autre à la France, et ils se réjouissaient de leur amitié à toutes les deux.

Surtout, ils n'entendaient pas trahir les devoirs de leur neutralité au profit de l'une et au détriment de l'autre, et ils veillaient à ne donner à aucun des deux rivaux le moindre sujet d'inquiétude ou de mécontentement. Un mot du général Eenens exprime avec une parfaite netteté le sentiment qui était sous ce rapport celui de la Belgique entière. Il avait, comme inspecteur général de l'artillerie, guidé en 1867 le général français Lahure, envoyé de Napoléon III, dans sa visite du camp de Brasschaet, et, au banquet qui suivit cette visite, il lui demandait ce qu'il pensait de l'artil-

lerie belge. Lahure répondit qu'il ne pouvait former qu'un désir, c'est qu'en cas de guerre franco-allemande, l'armée belge formât l'aile gauche de l'armée française. A quoi le général Eenens répondit qu'elle n'y manquerait pas, à moins, dit-il, qu'elle ne soit obligée de devenir l'aile droite de l'armée allemande pour repousser l'invasion française si celle-ci se produisait. La même idée était exprimée sous une autre forme par l'auteur de ces lignes l'année qui précéda le guet-apens. Après avoir raconté les tentatives faites au XIVe siècle par la France pour prendre pied dans les Pays-Bas par voie de pénétration pacifique, il montrait les Brabançons résistant avec non moins de fermeté aux exigences de l'empereur Sigismond, qui leur reprochait avec colère de vouloir devenir Français. Et il terminait son étude par ces mots : « Les pages qui précèdent montrent à suffisance que les Brabançons ne voulaient pas devenir Français, mais ils n'entendaient pas sacrifier leur indépendance une fois acquise, et depuis cinq siècles, entre la France et l'Allemagne, la Belgique reste fidèle à cette attitude (1).»

En somme, le rêve des esprits généreux en Belgique était de voir leur patrie devenir une espèce

(1) Kurth. Dass Brabant keine Lust hatte, französisch zu werden, erhellt zur Genüge aus den vorhergehenden Seiten, aber die einmal gewonnene Unabhängigkeit

de terre amphictyonique, une espèce d'Olympie, où tous les peuples de la grande famille européenne se seraient trouvés chez eux sous la protection de l'hospitalité belge. Cette grande pensée a été exprimée par le roi Léopold II dans la fête des *Riflewers*. Au moment où nous sommes plus loin de ce but que jamais, il sera permis à un Belge de se retourner avec de la colère vers les heures où un tel idéal semblait promettre sa réalisation.

wollte es nicht preisgeben, und seit funf Jahrhunderten bleibt Belgien zwischen Deutschland und Frankreich diesem Standpunkte treu. (*Festschrift der Görresgesellschaft für Georg von Hertling*, p. 288.)

II

La Belgique à la veille de l'attentat

Telle était la sérénité de l'atmosphère publique en Belgique lorsque soudain éclata, le 23 juillet 1914, l'*ultimatum* signifié par l'Autriche à la Serbie. C'était la torche jetée dans la poudrière. Les exigences formulées par l'Autriche étaient d'une nature tellement draconienne qu'aucune nation n'aurait pu s'y conformer sans suicide: sir Edward Grey a pu dire sans exagération que c'était le plus formidable document que jamais, à sa connaissance, un Etat eût adressé à un autre. Aussi fut-il manifeste, pour tous ceux que préoccupait la situation politique de l'Europe, qu'à Berlin on voulait la guerre. Je dis à Berlin, parce que c'est là qu'avait été concerté le plan dont l'Autriche venait d'amorcer la réalisation, et dont, en dehors de l'Allemagne, aucun esprit sérieux ne contestera la principale paternité à l'*Imperator et Rex.*

L'ultimatum avait pour corollaire fatal la

guerre de l'Autriche et de la Serbie, et par suite — tout le monde le savait — l'entrée en scène de la Russie. Et dès lors, en vertu même de leurs alliances, l'Allemagne et la France devaient à leur tour descendre sur le terrain, et la guerre devenait européenne. Tout cela était clair même pour des intelligences d'enfant, et la diplomatie allemande a fait preuve de peu de respect pour l'Europe en essayant de contester des vérités aussi évidentes.

La force de la vérité ne devait pas tarder à lui arracher un aveu dont il serait oiseux de commenter l'immense portée. Dans le *Livre Blanc*, après avoir raconté à sa manière les origines du conflit austro-serbe, elle ajoute :

« Nous approuvâmes de tout cœur notre alliée dans sa conception de la situation, et nous l'assurâmes de notre consentement à tout ce qu'elle estimerait nécessaire de faire pour mettre fin à l'agitation dirigée en Serbie contre l'existence de la monarchie. *Nous avions parfaitement conscience en ceci qu'une action militaire quelconque de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie aurait pour conséquence immédiate une intervention russe, et par suite pouvait nous entraîner dans une guerre en raison de nos obligations d'alliance* (1). »

Et quand, après cela, la diplomatie allemande,

(1) *Livre Blanc*, p. 5.

qui n'a cessé d'entraver l'intervention pacificatrice de l'Angleterre et de la France, s'acharne à répéter, contre toute sincérité: « Dès le début du conflit notre point de vue a été qu'il s'agissait là d'une affaire purement personnelle entre l'Autriche et la Serbie (1).», elle fournit au lecteur le plus distrait la preuve éclatante de ses contradictions et de sa duplicité.

Dans ces graves conjonctures, qui allaient mettre aux prises toutes les grandes nations de l'Occident, le devoir de la Belgique était tout tracé. Conformément à ses obligations internationales, elle avait à observer entre les belligérants une neutralité absolue, leur fermer ses frontières à tous et, si celles-ci étaient violées, les défendre à main armée. Elle avait, dans ce cas, le droit d'espérer que les puissances garantes de son indépendance viendraient à son secours.

Le gouvernement belge n'attendit pas l'ouverture des hostilités pour prendre les précautions requises par les circonstances. En même temps qu'il se préparait à la mobilisation générale pour parer à toutes les éventualités, il chargeait ses représentants auprès des puissances garantes de ne leur laisser aucun doute sur le caractère de ces mesures : « Elles n'ont d'autre but, leur écrivait-il,

(1) *Livre Blanc*, p. 7.

que de mettre la Belgique en situation de remplir ses obligations internationales; elles ne sont et n'ont pu être inspirées, cela va de soi, ni par le dessein de prendre part à une lutte armée des puissances, ni par un sentiment de défiance envers aucune d'elles (1). »

Après la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie (28 juillet), il fallut faire un pas de plus, la mobilisation fut décrétée le 31 juillet. Et, bien qu'à cette date personne en Belgique ne s'attendît au guet-apens prussien, le gouvernement, par un arrêté royal publié dans le *Moniteur* du 2 août, ne négligea pas de rappeler au public les graves pénalités qu'encourrait quiconque, par ses actes, aurait exposé l'Etat à des hostilités de la part d'une puissance étrangère. En même temps, le ministre de l'Intérieur, M. Paul Berryer, lançait la circulaire suivante aux gouverneurs des provinces :

« Au milieu des événements qui se préparent, la Belgique est décidée à défendre sa neutralité. Celle-ci doit être respectée, mais la nation a pour devoir de prendre à cet effet toutes les mesures que peut comporter la situation.

« Il importe donc que la population unisse ses efforts à ceux du gouvernement en évitant toute manifestation qui serait de nature à attirer au

(1) *Livre Gris.*

pays des difficultés avec l'un ou l'autre de ses voisins.

« A cet effet, il convient que MM. les bourgmestres prennent immédiatement des arrêtés interdisant tout rassemblement qui pourrait avoir pour objet de manifester des sympathies ou des antipathies à l'égard de l'un ou de l'autre pays.

« Il importe également que par application de l'article 97 de la loi communale, le Collège des bourgmestre et échevins interdise tous spectacles cinématographiques ou autres qui auraient pour objet de représenter des scènesmilitaires de nature à exciter les passions et à provoquer des émotions populaires dangereuses pour l'ordre public.

« Vous voudrez bien, Monsieur le Gouverneur, prendre immédiatement les mesures pour que ces instructions soient appliquées sans retard. »

D'autre part, les bourgmestres des grandes villes invitaient par voie d'affiches leurs administrés à ne pas se départir de la ligne de conduite recommandée par le gouvernement.

C'était l'accomplissement pur et simple de notre devoir de neutres, tel que nous l'avions rempli en 1870 dans des circonstances semblables, et M. le baron de Broqueville, dans une entrevue qu'il accorda aux journalistes belges, exprimait l'espoir que, comme alors, le territoire belge ne serait pas violé.

La situation de la Belgique à ce moment était sérieuse, toutefois elle ne paraissait pas alarmante. Ses deux puissants voisins lui avaient donné dans les derniers temps des assurances auxquelles elle n'eût pu refuser sa foi sans les outrager. On craignait moins que jamais une invasion française. D'ailleurs, M. Klobukowsky, ministre de France en Belgique, venait ce même jour affirmer à M. Davignon les intentions pacifiques de son gouvernement: « Les troupes françaises n'entreront pas en Belgique, même si des forces considérables étaient massées aux frontières de votre pays. La France ne veut pas encourir la responsabilité de commettre le premier acte d'hostilité contre la Belgique. Des instructions seront données dans ce sens aux autorités françaises. »

Il renouvela cette déclaration le 1er août ajoutant seulement : « Dans l'hypothèse où cette neutralité ne serait pas respectée par une autre puissance le gouvernement français, pour assurer sa propre défense, pourrait être amené à modifier son attitude. »

On était donc tranquille de ce côté et on croyait avoir tout lieu de l'être également du côté de l'Allemagne. Le public était encore sous l'impression des multiples assurances d'amitié que, dans les dernières années, l'Allemagne avait données à la Belgique.

On se rappelait l'énergie particulière avec laquelle, en 1905, le représentant de la Prusse, M. von Wallwitz, avait affirmé les sentiments de sa patrie à notre égard. « C'est, avait-il dit à Anvers dans son toast du 28 juillet, une Belgique forte que nous désirons, tant au point de vue politique qu'au point de vue commercial. En passant, je puis dire que pour nous, Allemands, le maintien du traité de garantie conclu à la naissance de la Belgique actuelle est une espèce d'axiome politique, auquel nul ne saurait toucher sans commettre la plus grave des fautes (1). »

Depuis lors, un acte international « rafraîchissant », comme disent les diplomates, les traités de 1831 et de 1839, était venu augmenter la confiance de la Belgique dans la loyale amitié de sa grande voisine. La Convention de La Haye du 18 octobre 1907, à laquelle le plénipotentiaire de l'Allemagne avait apposé sa signature, s'exprimait comme suit :

Article premier. — Le territoire des puissances neutres est inviolable.

Article second. — Il est interdit aux belligérants de faire passer à travers le territoire d'une puissance neutre des troupes ou des convois, soit de munitions, soit d'approvisionnements.

(1) Le *XX*e *Siècle* du 14 août 1914.

Certes, si à cette date un Belge se fût avisé de prédire à ses compatriotes que, quelques années plus tard, une des puissances signataires de cette convention la traiterait de *chiffon de papier* et violerait elle-même une neutralité qu'elle venait de s'engager à respecter, il n'eût rencontré qu'indignation chez tous les hommes qui s'intéressent à l'avenir de notre pays et on lui aurait dit que c'est outrager les grandes puissances que les croire capables de déchirer leur propre signature.

Les années qui suivirent ne cessèrent de nous apporter de nouveaux témoignages de la bienveillance de l'Allemagne à l'égard de la Belgique.

En 1911, lorsque le projet hollandais de fortifier Flessingue suscita des alarmes dans une partie de l'opinion et que des journaux exprimèrent la crainte que dans le cas d'une guerre avec la France, l'Allemagne ne respectât pas la neutralité belge, le chancelier de l'Empire, M. von Bethmann-Hollweg, crut devoir rassurer la Belgique : « L'Allemagne, dit-il, n'a aucune intention de violer la neutralité belge, seulement, ajouta-t-il, avec une réserve dont l'avenir devait nous dévoiler la portée, elle ne peut pas le déclarer publiquement sans affaiblir sa position militaire vis-à-vis de la France, qui, déchargée de toute inquiétude pour sa frontière septentrionale, pourrait concentrer toutes ses forces dans la région de l'Est. »

Les visites que le roi et la reine des Belges et l'empereur Guillaume II avaient échangées en 1910 semblaient avoir resserré les liens d'amitié entre les deux pays. On me permettra de placer ici les paroles par lesquelles l'empereur, hôte de nos souverains, terminait le toast qu'il leur portait à Bruxelles en octobre 1910 :

« Puissent les relations de confiance et de bon voisinage dont tout récemment les négociations entre nos gouvernements ont donné un si amical témoignage se resserrer encore. Puisse le règne de Votre Majesté répandre le bonheur et la prospérité dans sa maison royale et dans son peuple. C'est là le vœu qui part du plus profond de mon cœur et avec lequel je m'écrie : « Vivent leurs Majestés le roi et la reine des Belges ! Vive la Belgique ! Hourrah ! »

Nous étions reconnaissants à l'empereur de ses protestations d'amitié, formulées dans des termes si chevaleresques, et je crois, hélas ! que ses appels à notre confiance nous avaient particulièrement conquis. Et comment la refuser au plus puissant souverain de la terre, quand il vous la demande avec tant de chaleur? L'empereur développait là son thème favori. Aux grandes manœuvres de l'armée allemande qui suivirent de près sa visite à Bruxelles, il répétait au général Heimburger, notre envoyé militaire : « La Belgique a bien raison

d'avoir confiance en moi (1). » N'était-ce pas encore, à la forme près, identiquement le langage que, dès les premiers temps de notre nationalité, le Gouvernement de Berlin faisait tenir à Bruxelles? « La Belgique doit apprendre, écrivait en 1842 le ministre prussien à son représentant en Belgique, que, de tous ses voisins, la Prusse et l'Allemagne sont ses meilleurs amis, les moins égoïstes (2). »

Beaucoup plus récemment, le 29 août 1913, alors que la situation générale de l'Europe apparaissait déjà plus inquiétante, M. von Jagow, le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, avait dit au Reichstag, en réponse à une question posée par un membre du parti socialiste : « La neutralité de la Belgique est fixée par des conventions internationales que l'Allemagne est décidée à respecter. » Et le général von Heeringen, ministre de la guerre, faisait une déclaration non moins rassurante: « La Belgique n'est pour rien dans les motifs de la loi militaire, dont les raisons gisent exclusivement à l'Est de l'Allemagne. La neutralité de la Belgique, garantie par acte international, ne sera pas perdue de vue par l'Allemagne. » En juin de la même année, l'empereur Guillaume II avait fait siennes

(1) Le *Patriote* du 2 août 1914.

(2) Denis, *L'Allemagne 1810-1852*, p. 191.

ces paroles de ses ministres. Le 31 juillet 1914, le ministre d'Allemagne à Bruxelles, M. von Below, les renouvelait encore dans un entretien avec M. le chevalier van der Elst, secrétaire général de notre département des affaires étrangères. Le lendemain, rencontrant le ministre des affaires étrangères lui-même, il le rassure : « Jusqu'à présent je n'ai pas été chargé de faire une communication officielle, mais vous connaissez mon opinion sur la sécurité avec laquelle la Belgique a le droit de considérer ses voisins de l'Est. » Enfin, en réponse à un journaliste qui lui demandait s'il était vrai que son gouvernement l'eût chargé d'assurer le nôtre que l'Allemagne respecterait le territoire de la Belgique en cas de guerre, il prononçait ces paroles :

« Je n'ai pas fait cette déclaration et, personnellement, j'estime que je n'avais pas à la faire, parce qu'elle était inutile. L'idée a toujours prévalu chez nous que la neutralité de la Belgique ne serait pas violée. Si le ministre de France a fait cette déclaration, c'est que sans doute il a voulu ajouter à la constatation de faits évidents quelques paroles rassurantes. Les troupes allemandes ne traverseront pas le territoire belge. Des événements graves vont se dérouler. Peut-être verrez-vous brûler le toit de votre voisin, mais l'incendie épargnera votre demeure. »

Ce n'est pas que tout le monde en Belgique

eût confiance. Les militaires craignaient une entrée allemande en Belgique. Banning avait écrit des paroles prophétiques, que je reproduis au chapitre I. Le roi de Roumanie nous avertissait.

Déjà cependant, à l'heure où le représentant de l'Allemagne s'exprimait ainsi, des nuages apparaissaient à l'horizon de la Belgique. L'Angleterre ayant, ce même jour (31 juillet), interrogé les gouvernements français et allemand sur l'attitude qu'ils comptaient prendre vis-à-vis de la neutralité belge, la France répondait dès le lendemain 1er août, par une déclaration des plus rassurantes (1), tandis que M. von Jagow, le sous-secrétaire d'Etat allemand pour les affaires étrangères, se réfugiait derrière des formules vagues et des réticences embarrassées. Il n'avait pas d'instructions; il devait en référer à l'empereur et au chancelier; il laissait entendre qu'il ne pouvait répondre sans dévoiler le plan de campagne éventuel; enfin, il se plaignait de ce que la Belgique avait

(1) C'est cette déclaration que le ministre français en Belgique communiqua le même jour à M. Davignon, comme je l'ai dit plus haut, p. 28. Il ne faisait que cette réserve très légitime : « Seulement dans l'hypothèse où la neutralité de la Belgique ne serait pas respectée par une autre puissance, le Gouvernement français examinerait quelles mesures il conviendrait de prendre dans l'intérêt de sa propre défense. »

déjà pris des mesures hostiles à l'Allemagne, et il en citait un exemple : « La douane belge avait arrêté le 31 juillet un convoi de grains à destination de l'Allemagne ! » Le fait était vrai, mais il est étrange qu'il ait retenu l'attention d'un ministre prussien, car il s'agissait d'un simple malentendu. Le convoi en question avait été mis sous embargo, en vertu d'un arrêté royal du 31 juillet interdisant, en prévision de la guerre, l'exportation des grains. Le ministre d'Allemagne à Bruxelles ayant fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une exportation, mais d'un transit, et l'observation ayant été trouvée fondée, l'embargo fut levé dès le 1er août (1). Tel était l'incident minuscule dont faisait état la diplomatie de Berlin en quête d'un grief contre la Belgique: était-ce, oui ou non, une querelle d'Allemand?

Le lendemain du jour où la douane belge s'em-

(1) Van den Heuvel, pp. 6 et 7. Un écrivain généralement bien informé, Waxweiler, *La Belgique neutre et loyale* (Paris, 1915), p. 29, dit que, ce même 31 juillet, l'administration des chemins de fer belges avait été informée par l'administration allemande que les trains ne pouvaient plus dépasser la frontière de l'Allemagne. (Sur l'incident, voir Waxweiler, pp. 108-109.) Ce qui n'empêche pas la *Kölnische Zeitung* du 10 août d'imprimer que ce fut de la part de la Belgique « un acte illégal et hostile au plus haut degré ».

pressait de réparer sa légère erreur administrative, de fâcheuses nouvelles arrivaient à Bruxelles : on disait que les troupes allemandes avaient violé la neutralité du Grand-Duché de Luxembourg et qu'elles occupaient la capitale de ce petit pays. La nouvelle était vraie, mais l'Allemagne trouvait sans doute que la diffusion en était prématurée, car M. von Below tint à rassurer une fois de plus les Belges : « Nous tenons la nouvelle pour aussi fausse que les précédentes, déclara-t-il, et répandue par des gens qui ont intérêt, sans doute, à égarer l'opinion belge et à l'exciter contre l'Allemagne (1). »

Quelques heures après ces rassurantes paroles, disons le dimanche 2 août, à sept heures du soir, le même M. von Below remettait au gouvernement belge l'*ultimatum* de l'empereur d'Allemagne ! L'après-midi, le ministre d'Allemagne alla trouver le directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères et négocia avec lui le rapatriement des jeunes Allemands rappelés par la mobilisation. Le directeur lui consentit les conditions les meilleures, ajoutant qu'on en ferait autant pour la France afin de ménager toutes les suscep-

(1) Le *XX*e *Siècle*, 3 août 1914. WAXWEILER, p. 330, ajoute des détails émanant évidemment de la rédaction du journal lui-même.

tibilités : « Cela va de soi, répondit le ministre d'Allemagne, *mais vous savez bien qu'en ce qui vous concerne, vous pouvez avoir toute confiance* (1). »

(1) WAXWEILER, p. 32.

III

L' " Ultimatum " allemand et la réponse de la Belgique

Une demi-douzaine d'heures s'étaient écoulées entre la dernière déclaration rassurante de M. von Below et la remise de l'*ultimatum*. Etant donné le coup que projetait le gouvernement allemand, le temps, c'était de l'argent, et il valait bien la peine, pour un pareil gain, de se résigner au suprême mensonge du dernier moment.

Voici le texte de l'ultimatum :

« Le gouvernement allemand a reçu des nouvelles sûres d'après lesquelles les forces françaises auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur. Ces nouvelles ne laissent aucun doute sur l'intention de la France de marcher sur l'Allemagne par le territoire belge. Le gouvernement impérial allemand ne peut s'empêcher de craindre que la Belgique, malgré sa meilleure volon-

té, ne sera pas en mesure de repousser sans secours une marche en avant française d'un si grand développement. Dans ce fait se trouve la certitude suffisante d'une menace dirigée contre l'Allemagne. C'est un devoir impérieux de conservation pour l'Allemagne de prévenir cette attaque de l'ennemi. Le gouvernement allemand regretterait très vivement que la Belgique regardât comme un acte d'hostilité contre elle le fait que les mesures des ennemis de l'Allemagne l'obligent de violer de son côté le territoire belge.

« Afin de dissiper tout malentendu le gouvernement allemand déclare ce qui suit :

« 1° L'Allemagne n'a en vue aucun acte d'hostilité contre la Belgique. Si la Belgique consent dans la guerre qui va commencer à prendre une attitude de neutralité bienveillante vis-à-vis de l'Allemagne, le gouvernement allemand de son côté s'engage, au moment de la paix, à garantir intégralement le royaume et ses possessions dans toute leur étendue;

« 2° L'Allemagne s'engage, sous la condition énoncée, à évacuer le territoire belge aussitôt la paix conclue;

« 3° Si la Belgique observe une attitude amicale, l'Allemagne est prête, d'accord avec les autorités du gouvernement belge, à acheter contre argent comptant tout ce qui sera nécessaire à ses troupes

et à indemniser pour les dommages causés en Belgique;

« 4° Si la Belgique se comporte d'une façon hostile contre les troupes allemandes et fait particulièrement des difficultés à leur marche en avant, par une opposition des fortifications de la Meuse ou par des destructions de routes, chemins de fer, tunnels ou autres ouvrages d'art, l'Allemagne sera forcée de considérer la Belgique en ennemie.

« Dans ce cas l'Allemagne ne prendra aucun engagement vis-à-vis du royaume, mais elle laissera le règlement ultérieur des rapports des deux Etats l'un vis-à-vis de l'autre à la décision des armes. Le gouvernement allemand a l'espoir justifié que cette éventualité ne se produira pas et que le gouvernement belge saura prendre les mesures appropriées pour l'empêcher de se produire. Dans ce cas, les relations d'amitié qui unissent les deux Etats voisins deviendront plus étroites et durables (1). »

Jamais langage aussi ignominieux n'avait été parlé au peuple belge depuis deux mille ans d'histoire. A l'offre inique de violer sa foi s'ajoutait la menace de le punir s'il l'observait. Des intentions

(1) Je donne ce texte tel que je le trouve dans nos journaux et tel qu'il a été communiqué aux Chambres belges dans leur séance du 4 août. La traduction laisse à désirer au point de vue de la langue.

attribuées arbitrairement à un autre Etat deviennent des nouvelles sûres, où la complicité s'appelle « neutralité bienveillante » et où une nation libre et fière est invitée à ne pas regarder la violation de son territoire comme un acte d'hostilité. Il suffira de remarquer que l'*ultimatum* ne reproduisait pas le grief articulé le 31 juillet par M. von Jagow : la nuit avait porté conseil et l'on croyait avoir trouvé mieux à Berlin. Par malheur pour la chancellerie allemande, l'historiette des Français marchant ou se proposant de marcher par Givet et Namur contre l'Allemagne se produisait au lendemain du jour où la France venait de déclarer de la manière la plus formelle son intention de respecter la neutralité de la Belgique. Si on l'avait su en temps utile à Berlin, on y aurait sans doute imaginé une troisième justification de l'attentat. Mais il est à noter qu'au lieu de nous demander si nous sommes prêts à repousser l'invasion et de nous offrir un concours, on nous annonce qu'on nous envahira !

Présenté à sept heures du soir, l'*ultimatum* nous laissait un délai de douze heures pour faire connaître notre décision. Nous devions délibérer en hâte, la nuit, sans avoir le temps de réfléchir. Tout était calculé pour nous énerver.

Un frisson d'indignation et de colère parcourut la nation à la nouvelle de cet odieux attentat. L'im-

pression qu'elle éprouva peut se comparer à celle d'une honnête femme à qui un goujat viendrait faire de honteuses propositions. Elle se sentait blessée dans sa dignité: de quel droit l'Allemagne se permettait-elle de lui demander le sacrifice de son honneur? Ce sentiment était tellement vif et universel qu'il ne laissait presque pas de place à l'inquiétude que pouvait faire naître la démarche allemande.

Si l'Allemagne avait compté sur notre lâcheté, cette illusion ne dura pas plus de douze heures.

La réponse de la Belgique fut telle que la voulaient son devoir et le respect d'elle-même (1). Les Allemands ont l'impudence de dire qu'elle ne répondit pas : « *Die Antwort blieb gänzlich aus* », écrit encore en 1915 Holscher (2). Dans la séance historique tenue par le conseil des ministres pendant la nuit du 2 au 3 août, et à laquelle assistaient les ministres d'Etat, c'est à l'unanimité que fut votée la réponse suivante aux injonctions prussiennes.

Après avoir résumé dans une courte analyse le

(1) Croirait-on que la *Frankfurter Zeitung*, après avoir reproduit l'*ultimatum*, écrit que le gouvernement belge n'y a pas répondu et qu'elle réimprime purement et simplement cette contre-vérité dans *Der Grosse Krieg*, p. 87 ?

(2) P. 34.

contenu de l'*ultimatum*, la réponse continue en ces termes :

« Cette note a provoqué chez le gouvernement du Roi un profond étonnement.

« Les intentions qu'elle attribue à la France sont en contradiction avec les déclarations formelles qui nous ont été faites le 1er août au nom du gouvernement de la République. D'ailleurs, si, contrairement à notre attente, une violation de la neutralité belge venait à être commise par la France, la Belgique remplirait tous ses devoirs internationaux et son armée opposerait à l'envahisseur la plus vigoureuse résistance. Le traité de 1839, confirmé par le traité de 1870, consacre l'indépendance et la neutralité de la Belgique sous la garantie des puissances et notamment de Sa Majesté le roi de Prusse. La Belgique a toujours été fidèle à ses obligations internationales. Elle a accompli ses devoirs dans un esprit de loyale impartialité. Elle n'a négligé aucun effort pour maintenir et faire respecter sa neutralité. L'atteinte à son indépendance, dont la menace le gouvernement allemand, constituerait une flagrante violation du droit. Le gouvernement belge, en acceptant les propositions qui lui sont notifiées, sacrifierait l'honneur de la nation en même temps qu'il trahirait ses devoirs vis-à-vis de l'Europe. Conscient du rôle que la Belgique joue depuis plus de quatre-vingts ans dans

la civilisation du monde, il se refuse à croire que l'indépendance de la Belgique ne puisse être conservée qu'au prix de la violation de sa neutralité. Si cet espoir était déçu, le gouvernement belge est fermement décidé à repousser par tous moyens la violation de son droit. »

A ce viril langage, qui fut notifié sans tarder au ministre allemand, celui-ci fit, le mardi à six heures du matin, la réponse suivante adressée à M. Davignon :

« Monsieur le Ministre,

« J'ai été chargé et j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, par suite du refus opposé par le gouvernement de Sa Majesté le Roi aux propositions bien intentionnées que lui avait soumises le gouvernement impérial, celui-ci se verra à son plus vif regret forcé d'exécuter, au besoin par la force des armes, les mesures de sécurité exposées comme indispensables. »

C'était la guerre.

Ainsi l'Allemagne réalisait la parole prononcée en 1905 par son ministre le baron de Wallwitz : « Le respect de la neutralité belge est comme un axiome politique pour l'Allemagne et nul ne pour-

rait la méconnaître sans aller au devant des plus graves conséquences (1). »

En se défendant, la Belgique ne commet pas un acte d'hostilité envers l'Allemagne. L'article 10 de la Convention de La Haye sur les droits et les devoirs des puissances neutres est formel. Quand donc, dès les premiers jours, la presse allemande disait que nous étions avec la Triple Entente, elle mentait sciemment et l'empereur se trompait en menaçant de nous traiter en ennemi si nous résistions. Nous n'avons appelé au secours qu'après l'invasion de notre territoire.

Dans les drames de Shakespeare, il y a souvent une action latérale qui reproduit en des proportions réduites les lignes et l'allure de l'action principale et se déroule parallèlement à elle. La tragédie que l'Allemagne venait jouer en Belgique présente le même caractère : elle est flanquée d'une tragédie en miniature qui, pour avoir moins frappé l'attention du monde, n'en est pas moins digne d'intérêt. En d'autres termes, la neutralité du Grand-Duché de Luxembourg a été violée en même temps que celle de la Belgique; elle l'a été de la même manière odieuse, elle l'a été sous le même prétexte.

La neutralité du Grand-Duché de Luxembourg

(1) Waxweiler, p. 22.

était, comme celle de la Belgique, garantie par un acte de droit international : le traité de Londres du 11 mai 1867, auquel la Belgique est intervenue. Voici ce que dit l'article 2 de ce traité :

« Le Grand-Duché de Luxembourg, dans les limites déterminées par l'acte annexé au traité du 19 avril 1839 sous la garantie des cours d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, formera désormais un Etat perpétuellement neutre. Il sera tenu d'observer cette neutralité envers les autres Etats. Les Hautes Puissances contractantes s'engagent à respecter le principe de neutralité stipulé par le présent article. Ce principe est et demeure placé sous la sanction et la garantie collective des puissances signataires du présent traité, à l'exception de la Belgique, qui est elle-même un Etat neutre. »

Ironie de l'histoire! Ce dernier paragraphe avait été adopté sur la proposition du plénipotentiaire prussien, M. de Bernstorff, qui s'était ému de ne pas trouver dans l'article la mention de la garantie, et qui avait déclaré « qu'il désirait assurer au Grand-Duché la même garantie que celle dont jouissait la Belgique. » Sur quoi le prince de la Tour d'Auvergne, plénipotentiaire de France, avait fait remarquer que, bien qu'en fait l'engagement pris par les puissances de respecter la neutralité du Luxembourg eût, selon lui, une valeur presque

égale à la garantie formelle, il ne pouvait nier que M. l'ambassadeur de Prusse ne fût fondé dans ses observations. Il fut donc tenu compte des nobles scrupules de la Prusse, la garantie fut solennellement inscrite dans l'acte et les Luxembourgeois durent se dire que parmi les cinq puissances, celle sur laquelle ils pouvaient le plus compter était la Prusse (1).

Voici comment la Prusse entendait la garantie :

Le dimanche 2 août 1914, à huit heures du matin, un train blindé débarquait à Luxembourg deux cents soldats prussiens, qui prirent possession de la gare, et, quelques heures après, l'armée allemande entrait en ville. En même temps, un télégramme adressé par M. von Jagow au gouvernement grand-ducal lui mandait ceci :

« Nos mesures militaires, à notre grand regret, sont devenues indispensables, par suite du fait, que nous connaissons de source digne de foi, que des forces françaises sont en marche sur Luxembourg. Nous devons prendre les mesures nécessitées par la défense de notre armée et par la sécurité de nos voies ferrées. »

Comme on voit, la garantie que la Prusse avait

(1) Voir SERVAIS, *Le Grand-Duché de Luxembourg et le Traité de Londres du 11 mai 1867*, pp. 161-166 et suivantes.

réclamée en 1867 était bien, comme le disait son plénipotentiaire le comte de Bernstorff, «la même que celle dont jouissait la Belgique. »

Ce n'est pas tout. L'avant-garde prussienne était accompagnée d'un officier chargé de distribuer dans le Grand-Duché une proclamation du général Tulff von Tscheppe und Weiden, imprimée à Coblence, et apprenant aux Luxembourgeois stupéfaits, que « le samedi précédent (1er août), six cents cyclistes militaires français étaient arrivés dans leur ville, que leur neutralité avait été violée par la France et que l'Allemagne avait par conséquent le droit d'en faire autant. Tous les prudents efforts de Sa Majesté notre Empereur et Roi pour conserver la paix ont échoué, ajoutait le général allemand. L'ennemi a obligé l'Allemagne à tirer l'épée. Après que la France, au mépris de la neutralité luxembourgeoise, a commencé les hostilités contre l'Allemagne en territoire grand-ducal — chose qui est établie sans contestation possible — Sa Majesté Impériale s'est trouvée dans la pénible nécessité d'ordonner aux premières divisions de l'armée allemande d'occuper le Luxembourg (1). »

« L'information sur laquelle repose cette proclamation, écrit M. Emile Prüm, est inexacte : le peuple luxembourgeois tout entier en est té-

(1) Van den Heuvel, p. 16.

moin (1). » Le chef du gouvernement grand-ducal, M. Paul Eyschen, est encore plus explicite. « Il n'y a pas un mot de vrai là-dedans», déclare-t-il à la Chambre luxembourgeoise. «Au contraire, dès samedi soir, les Français s'étaient eux-mêmes coupé toute voie de communication avec le Luxembourg en détruisant le chemin de fer de Mont-Saint-Martin. Cela ne peut laisser aucun doute sur leurs intentions. Je l'ai immédiatement télégraphié à Berlin. Nous avons donc le droit d'espérer que puisque les faits qui, d'après des ministres et un général allemand ont déterminé l'invasion sont prouvés faux, l'occupation ne sera que passagère (2). »

Il ne déplaira pas au lecteur d'apprendre, par les révélations de M. Eyschen à la Chambre luxembourgeoise, que la proclamation Tulff von Tscheppe avait été imprimée à Coblence, donc avant le 1er août, qu'un officier en était porteur et qu'elle devait être distribuée à Luxembourg, mais qu'il fut ensuite décidé qu'elle ne serait pas répandue. « Par malheur, ajoute M. Eyschen, le chauffeur de

(1) Emile Prüm, *Die Deutsche Kriegführung in Belgien*, Diekirch, 1915. M. Prüm est un des principaux hommes politiques du Grand-Duché; il a été pendant des années, à la Chambre luxembourgeoise, le leader du parti catholique.

(2) Le *XXe Siècle*, 9 août 1914.

l'officier en perdit quelques exemplaires et c'est ainsi que le public en eut connaissance. »

Il serait intéressant de savoir si c'est un scrupule d'honnêteté ou un ordre venu d'en haut qui a décidé le général prussien à ne pas lancer sa proclamation, mais, quoi qu'il en soit, elle reste acquise à l'histoire et elle aide à caractériser le procédé du gouvernement de Berlin.

La Prusse a fait à Luxembourg comme à Bruxelles; elle ignore le droit, ou elle ne le constate que pour le violer. Mais ne faut-il pas admirer l'indigence intellectuelle des metteurs en scène dont on vient de raconter les exploits? Avec une audace qui confond, mais avec une gaucherie qui fait sourire, ils servent des deux côtés à la fois la plaisante histoire de je ne sais quels Français fantômes, visibles aux yeux des seuls Prussiens, qui auraient en même temps paru à Luxembourg et en Belgique, et qui auraient forcé l'Allemagne à passer les frontières des deux pays. Ils ne s'aperçoivent même pas de la choquante contradiction que la hâte fiévreuse de l'invention laisse subsister dans les légendes qu'ils servent aux Belges et aux Luxembourgeois. Quand ils s'adressent aux Belges, ils leur disent (le 2 août) que la France a l'intention d'entrer en Belgique. Quand ils parlent aux Luxembourgeois, ils leur disent, le même jour, que les Français marchent sur le Luxembourg. Or,

dans la proclamation qu'ils ont imprimée un ou deux jours auparavant à Coblence, ils avaient affirmé que les cyclistes militaires français occupaient déjà le Luxembourg. Ainsi, par un phénomène de régression dont les fastes militaires du genre humain n'offrent pas d'exemple, une armée commence par envahir un pays le 30 ou le 31 juillet, puis se met en marche pour l'envahir le lendemain, et enfin, le surlendemain, n'a plus que l'intention de l'envahir ! En vérité, il y aurait lieu de renouveler le personnel de la chancellerie berlinoise, trop manifestement inférieur à l'œuvre de fraude et de mensonge qu'il est chargé d'accréditer auprès des populations (1). La Belgique a le droit de prendre acte devant le monde des contradictions prussiennes; elles sont caractérisées par ce mot de l'Ecriture sainte : *Mentita est iniquitas sibi.*

(1) Pour n'y pas revenir, noter ce que dit le *XX*e *Siècle* du 10 août 1914.

IV

Comment les Prussiens essaient de justifier l'attentat.

Le lendemain de l'attentat, dans le fol espoir de décider l'Angleterre à assister les bras croisés à la destruction d'un pays qu'elle a toujours considéré, selon l'expression d'un des siens, comme sa contre-escarpe, M. von Jagow écrivit au ministre allemand à Londres :

« Veuillez dissiper la méfiance qui pourrait encore subsister chez le gouvernement anglais au sujet de nos intentions, et lui réitérer bien positivement l'assurance formelle que, même en cas de conflit à main armée avec la Belgique, l'Allemagne ne voudra sous aucun prétexte annexer le territoire belge...

« Veuillez aussi dire à sir Edward Grey que les forces allemandes ne peuvent être exposées à une

attaque française se produisant à travers la Belgique, attaque projetée d'après des informations qui ne sauraient être suspectées.

« L'Allemagne est donc obligée de violer la neutralité de la Belgique : c'est pour elle une question de vie ou de mort de prévenir l'attaque française (1). »

Ainsi, tandis que l'*ultimatum* du 2 août menaçait la Belgique, si elle ne livrait passage aux forces allemandes, de voir « le règlement ultérieur des rapports des deux Etats laissé à la décision des armes, » le message du surlendemain, destiné au cabinet britannique, lui donnait « bien positivement l'assurance formelle que, même en cas de conflit à main armée avec la Belgique, l'Allemagne ne voudrait, sous aucun prétexte, annexer le territoire belge. » La contradiction est manifeste, et elle s'explique. Il s'agissait d'obtenir à tout prix la neutralité de l'Angleterre, et dès lors il n'en coûtait rien de lui écrire, à deux jours de distance, tout juste le contraire de ce qu'on avait dit à la Belgique.

Ce n'est pas tout. Après avoir laissé dire, par leur maître, que la France avait l'intention de nous envahir et que c'était pour cette raison que l'Allemagne entrait chez nous, les diplomates berlinois

(1) *Blue Book*, dépêche du 4 août.

infligent à Guillaume II un démenti implicite en oubliant totalement, dans leur justification de l'attentat, la raison alléguée par l'empereur. Dans son entrevue du 8 août avec sir E. Goeschen, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, M. von Jagow expose plus longuement le point de vue qu'avait indiqué le 4 du même mois son télégramme au ministre allemand à Londres.

« M. von Jagow, écrit sir E. Goeschen, m'expose de nouveau les raisons qui ont contraint son gouvernement à violer la neutralité de la Belgique; qu'il lui fallait, notamment, prendre l'avance sur la France aussi rapidement que possible; qu'il devait prendre le chemin le plus direct et le plus facile; que la bataille décisive devait pouvoir être immédiatement livrée. « C'est, me disait-il, une question de vie ou de mort. Si les Allemands avaient pris le chemin du sud, ils auraient perdu énormément de temps. Les routes sont rares, les forteresses puissantes et il fallait les tourner ou les prendre, ce qui eût rencontré une opposition formidable. Cette perte de temps pour eux était un gain pour la Russie, car les Allemands, après avoir battu la France, devaient ramener leurs troupes sur la frontière russe. L'atout de l'Allemagne est la rapidité d'action; celui de la Russie est son réservoir inépuisable de troupes. »

Voilà une déclaration qui ne laisse rien à désirer

sous le rapport de la franchise et qui est le commentaire éloquent de la réticence opposée par le même M. von Jagow, une semaine auparavant, à la question formelle de l'Angleterre relative à notre neutralité. Entre cette déclaration et celle de l'Empereur, il y a, je le répète, une contradiction flagrante que l'histoire peut se borner à signaler, laissant à la conscience de tout honnête homme le soin de l'apprécier. Selon l'Empereur, l'Allemagne est obligée d'envahir la Belgique pour repousser l'invasion française. Selon M. von Jagow, il n'y a pas d'invasion, et l'Allemagne se borne à exécuter un plan stratégique. Il est bien permis de penser que Guillaume II doit être médiocrement satisfait de son secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. A la vérité, il doit l'être tout aussi peu de son chancelier. Celui-ci ne se met pas en peine, lui non plus, de colorer l'attentat en invoquant quelque légendaire offensive française. Il se gêne encore moins que M. von Jagow pour démentir implicitement son auguste maître. Il avoue crûment la violation du droit. Ecoutons encore la relation de l'ambassadeur britannique :

« Je trouvai le chancelier dans une grande agitation. Son Excellence commença une harangue qui dura vingt minutes. Il me dit que la décision de Sa Majesté britannique était terrible; tout cela pour le mot de *neutralité*, un *mot* auquel en temps

de guerre, on n'a jamais fait attention, tout cela enfin pour un chiffon de papier (1).

« ... Je protestai vigoureusement contre son langage. M. von Jagow m'a dit, lui répliquai-je, que pour des raisons stratégiques, qui sont pour vous une question de vie ou de mort, vous deviez violer la neutralité de la Belgique. Souffrez que je vous dise qu'au point de vue honneur, le respect de cette neutralité est aussi une question de vie ou de mort. Nous devons faire respecter les traités, sinon quelle confiance aura-t-on encore dans la signature de l'Angleterre? »

Cette leçon était sévère. Rendons toutefois au chancelier la justice de reconnaître qu'il n'a pas cherché à pallier le crime commis contre la Belgique; il se borne à invoquer la nécessité dans son discours du 4 août au Reichstag, qui, à cause de la solennité de l'heure et du lieu, pourrait être considéré comme le *Confiteor* de la nation alle-

(1) C'est une tradition chez les ministres prussiens de traiter de « chiffon de papier » les actes les plus solennels, quand ils ont intérêt à les violer. Le roi Frédéric-Guillaume IV avait longtemps refusé de signer la constitution qui lui fut imposée après la révolution de 1848, mais son ministre Manteuffel l'apaisa, lui et son entourage réactionnaire, « en leur insinuant qu'il ne convenait pas d'attacher trop d'importance à un morceau de papier ». (E. Denis, *L'Allemagne 1810-1852*, p. 283.)

mande elle-même. Ecoutons ces graves paroles :

« La nécessité ne connaît pas de loi. Nos troupes ont occupé le Luxembourg, peut-être déjà la Belgique (*mouvement et applaudissements*). C'est une atteinte au droit des gens. La France, à la vérité, a déclaré à Bruxelles qu'elle respectera la neutralité de la Belgique aussi longtemps que celle-ci sera respectée par l'enenmi, mais nous savions que la France était prête à une invasion. La France pouvait attendre, nous pas. Une attaque des Français sur notre flanc aurait pu nous être fatale. C'est pour cette raison que nous avons été forcés de passer outre aux légitimes protestations du Luxembourg et du Gouvernement belge, avec l'intention de réparer dès que notre but militaire sera atteint. Quand on est menacé comme nous le sommes, quand on lutte pour son existence, il ne faut penser qu'aux moyens de se tirer d'affaire (*tempête d'applaudissements*) (1). »

A part l'humiliant aveu que la force de la vérité arrache au chancelier allemand, tout est uniformément mauvais dans ses paroles. Sans doute, le chancelier atténue autant qu'il peut les téméraires déclarations de l'Empereur quant aux intentions attribuées à la France; sans doute encore, il évite

(1) Je traduis le texte allemand de la *Frankfurter Zeitung*, réimprimé dans *Der Grosse Krieg*, I, p. 60.

de reproduire et semble même retirer les peu chevaleresques menaces de Guillaume II. Comme M. von Jagow, il n'invoque plus que des nécessités stratégiques. Mais n'est-il pas déplorable que ce jurisconsulte, ce gardien du droit, cet homme d'Etat qui devrait être la seconde conscience de son souverain ne trouve pour excuser le crime que la banale raison du chien qui porte le dîner de son maître ? Il dit : « *Not kennt kein Gebot*, nécessité ne connaît pas de loi.» Il proclame par là même la ruine du droit. Car si le droit n'était pas supérieur à tout intérêt quelconque, national ou collectif, il ne serait plus rien. Ce qui constitue essentiellement le droit, c'est qu'il n'y a pas de nécessité contre lui. C'est lui seul qui est nécessaire à l'humanité. Et si les intérêts de la Prusse sont vraiment en opposition avec lui, alors la conscience du genre humain n'a plus qu'à dire : *Fiat justitia et pereat Borussia !* (1)

(1) « Même si l'Allemagne avait possédé la preuve absolument convaincante de son affirmation, même si la France n'avait pas fait à l'Angleterre la promesse formelle qui lui était demandée, l'Allemagne ne pouvait se croire autorisée à trahir l'engagement qu'elle avait pris vis-à-vis de la Belgique. Elle alléguait, il est vrai, la faiblesse de sa frontière occidentale le long du bas-Rhin, qui était plus exposée que celle du haut-Rhin. Mais cette circonstance justifiait-elle la violation du droit. Si l'Allemagne ne se croyait pas en sûreté de ce côté, elle

En attendant, il reste établi que si l'Allemagne a envahi la Belgique, c'est parce que l'état-major prussien a trouvé que notre pays était le chemin le plus avantageux pour entrer en France. Et comme, en Prusse, la diplomatie est à la remorque de la stratégie, on a fait ce qu'exigeaient les généraux. Il y a longtemps qu'on le prédisait en Belgique et en France, mais il n'est pas indifférent que l'aveu en soit fait par le chancelier de l'Empire allemand.

Les militaires allemands se moquent de la neutralité. Ils la trouvent immorale; ils ne la supportent pas; ils trouvent les plus belles raisons pour s'en débarrasser. Bien hardies par exemple : imaginer que la Belgique a elle-même renoncé à sa neutralité en annexant le Congo; ils oublient, dit le baron Beyens, qu'elle l'a fait avec le consentement de l'Allemagne. Et pendant qu'on se moque de la neutralité belge, on félicite la Suisse de garder la sienne (1).

aurait dû prendre les mesures de précaution que lui dictait le danger. Déjà elle avait dans cette région facilité la mobilisation de ses forces par la création de camps et de lignes de chemin de fer stratégiques, et elle pouvait en fortifier les défenses de manière à en rendre l'entrée fort difficile. Quand on a peur de voir forcer sa porte, on la munit de solides verrous » (Van den Heuvel, p. 6.)

(1) Waxweiler, p. 89.

Chose remarquable ! Cette vérité que le chancelier de l'Empire a eu le mérite de reconnaître en parlant aux législateurs de son pays, le gouvernement allemand semble l'ignorer totalement dans sa déclaration de guerre à la France, qui est du 3 août : il revient au thème de l'*ultimatum*, et ce sont de prétendues violations de notre neutralité par la France, qui, à ce qu'il prétend, lui donnent le droit d'ouvrir les hostilités contre ce pays. Mais, tandis que l'ultimatum ne faisait état que des «intentions » de la France, la déclaration de guerre lui reprochait des actes. Et quels actes? « Un aéroplane français, qui *doit avoir* survolé le territoire belge, a été descendu dès hier pendant qu'il essayait de détruire la voie ferrée près de Wesel. Plusieurs autres aéroplanes français ont été reconnus hier, sans contestation possible, au-dessus de l'Eifel; ceux-là aussi *doivent avoir* survolé le territoire belge (1). »

Voilà donc, pour justifier un acte d'une portée incalculable quant à ses conséquences prochaines et éloignées, trois versions officielles qui se contredisent mutuellement. L'une, la vraie, on se la communique entre augures; les deux autres sont à l'usage du grand public et des soldats. Il va sans dire que ceux-ci ne sauraient trouver leur compte

(1) *Der Grosse Krieg*, I, p. 80.

dans les aveux de M. von Bethmann-Hollweg. Ils obéissent au mot d'ordre donné par leur impérial maître; ils ont besoin de se persuader que l'Allemagne a été traîtreusement attaquée, et que, s'ils ont franchi notre frontière, c'est que l'ennemi l'avait fait avant eux. C'est le thème que leurs chefs vont développer en lui donnant une ampleur légendaire. D'emblée, dans la proclamation du général von Emmich, les « intentions françaises » sont transformées en actes.

« C'est à mon plus grand regret, dit le général s'adressant au peuple belge, que les troupes allemandes se voient forcées de franchir la frontière de la Belgique. Elles agissent sous la contrainte d'une nécessité inéluctable, la neutralité de la Belgique ayant été violée par des officiers français, qui, sous un déguisement, ont traversé le territoire belge en automobile pour pénétrer en Allemagne. »

On a bien lu : des gens déguisés qui traversent un pays en automobile ont violé par là même sa neutralité et autorisé l'armée allemande à l'envahir ! Le gouvernement allemand ne paraît pas avoir fait sienne la découverte du général von Emmich : le fait qu'il la lui laisse pour compte nous dispense de discuter une allégation aussi peu en rapport avec le sérieux de l'affaire et avec la gravité de l'histoire.

Le général von Bülow n'est guère plus sérieux que son collègue von Emmich.

« Nous combattons l'armée belge, écrit-il dans sa proclamation du 8 août, uniquement pour forcer le passage vers la France, que votre gouvernement nous a refusé à tort, quoiqu'il eût toléré la reconnaissance militaire des Français, fait que vos journaux vous ont laissé ignorer. »

Mais la palme revient incontestablement au quartier-maître général de l'armée allemande, M. von Stein. Je m'en voudrais de priver le lecteur de la découverte qu'a faite cet éminent personnage.

« Nous avons été informés, dit-il, qu'avant l'ouverture de la guerre, des officiers français et peut-être aussi quelques troupes avaient été envoyées à Liége pour initier les soldats belges au service des fortifications (1). A cela il n'y avait rien à redire avant l'ouverture des hostilités. Au contraire, du moment que la guerre éclatait, c'était une violation de la neutralité de la part de la Belgique et de la France (2). »

(1) Le fait est absolument controuvé.

(2) *Hamburger Nachrichten*, 18 août (édition du matin). VON STRANTZ, p. 53.

Si ces déclarations ont un sens quelconque, elles signifient évidemment que la guerre a éclaté au moment où des officiers français se trouvaient à Liége pour enseigner le service de forteresse aux soldats belges, et que cet événement imprévu a subitement transformé en violation de neutralité un incident auquel, sans cela, il n'y aurait eu rien à redire. En d'autres termes, l'attentat allemand commis contre la Belgique a, par un effet rétroactif assez bizarre, communiqué son caractère criminel à une action française qui autrement eût été inoffensive. De pareilles choses ne se réfutent pas, il suffit de les souligner; elles attestent le désarroi moral des plus hautes autorités militaires de l'Allemagne.

Pendant que dans des proclamations destinées aux Belges et lues par l'étranger, les généraux prussiens se bornaient à ces généralités vagues et obscures, leurs subordonnés se gênaient moins avec la vérité et racontaient tout bonnement aux soldats des contes à dormir debout. Voici ce qu'on lit dans une Histoire de la conquête de la Belgique écrite par le major Victor von Strantz. Il fait parler un Allemand qui reproduit le témoignage d'un de ses compatriotes :

« Le matin du 3 août, c'est-à-dire avant l'expiration du délai fixé par l'ultimatum allemand, des gens de sa connaissance lui racontèrent qu'ils ve-

naient de voir à la gare du Midi, à Bruxelles, des soldats français. Comme ceci paraissait invraisemblable à mon bailleur de renseignements, il se rendit lui-même, à trois heures de l'après-midi, à l'endroit indiqué et vit que deux régiments français étaient campés sur la place devant la station. La même constatation a été faite sur un tout autre point de la Belgique par une jeune gouvernante qui était en service dans une villa entre Bouillon et Paliseul, c'est-à-dire dans le voisinage de la frontière française. Elle, aussi bien que la bonne d'enfants qui l'accompagnait et qui était Allemande comme elle, virent le 3 août, à sept heures du matin, un cavalier français qui s'enquérait du plus proche village. Et effectivement, deux heures plus tard, le garçon laitier, qui venait du village en question, raconta dans la villa que les Français venaient d'y entrer. Je suis autorisé par ces deux témoins à faire connaître leurs noms et leurs adresses. »

Dieu me garde de révoquer en doute la sincérité de la gouvernante et du garçon laitier, sans compter la bonne d'enfants, qui auront rencontré de nos Guides et qui, trompés par leur pantalon rouge, les auront pris pour des soldats français. Ils auront partagé l'erreur de ces fugitifs allemands qui ont vu, dès le 1er août, Erquelinnes

occupé par les Français (1). Mais il est impossible d'accorder le bénéfice des mêmes circonstances atténuantes au major von Strantz. Il n'avait pas le droit de professer en matière de stratégie des idées de bonne d'enfant, et il est impossible qu'il ait cru un traître mot des historiettes qu'il raconte sans sourciller (2).

(1) *Der Grosse Krieg.* Urkunden, Depeschen und Berichte der *Frankfurter Zeitung*, II, p. 124.

(2) Voir pages suivantes. Le même major von Strantz éprouve le besoin d'insister. Je le traduis littéralement; si le lecteur se plaint que je lui serve du galimatias, il voudra bien se reporter au texte allemand que je reproduis immédiatement à la suite de ma traduction; il se convaincra que celle-ci n'est inintelligible que parce qu'elle est fidèle. « La déclaration de guerre de la Russie et de la France força notre patrie de faire front non seulement contre nos voisins, mais aussi contre la perfide Angleterre. A ces ennemis se joignirent, guidés par de faux intérêts et de mauvaises influences, la Belgique et le Japon... Le Roi des Belges ayant repoussé les exigences allemandes en comptant sur le secours de la France et de l'Angleterre, la rupture de la neutralité pour la Belgique était par là constatée après que, dans l'intervalle, il eut été établi que déjà avant l'explosion de la guerre, des officiers et des soldats français avaient été envoyés à Liége pour instruire les troupes belges dans la pratique du service de forteresse. »

Die Kriegserklärung seitens beiden Ländern (il s'agit de la Russie et de la France qui, d'après l'auteur, ont déclaré la guerre à l'Allemagne !) zwang unser Vater-

Mais la surenchère des insanités continue. Ecoutons le lieutenant von Trotha :

« Une nouvelle qui se répandit avec la rapidité de l'éclair vint subitement illuminer la situation dans tout son ensemble. Des officiers français déguisés en lieutenants allemands, avaient franchi la frontière belgo-allemande à l'ouest de la Gueldre et voulaient pénétrer dans la province rhénane. Ils furent arrêtés et jetés en prison et ainsi échoua l'entreprise si bien imaginée.

« On sait aujourd'hui que la Belgique avait tout préparé pour une invasion en Allemagne et ce petit livre n'a pas à en parler longuement. Nous nous contenterons de constater les faits, nous savons que l'écusson de l'Allemagne est resté sans tache

land nicht nur gegen unsere Nachbarn, sondern auch gegen das treulose England... Front zu machen. Den beiden letztgenannten schlossen sich dann, von falschem Interesse und Einfluss geleitet, das Königreich Belgien und das ferngelegene Japan... an... Da der König von Belgien die deutsche Forderung im Vertrauen auf Frankreichs und Englands Hilfe ablehnte, so war, nachdem sich inzwischen herausgestellt hatte, dass bereits vor Ausbruch des Krieges französische Offiziere und Mannschaften nach Lüttich entsanndt worden waren, um die belgischen Truppen in der Handhabung des Festungsdienstes zu unterrichten, damit ein Neutralitätsbruch seitens der Belgier konstatiert und Schnelligkeit des Handelns geboten. (VON STRANTZ, *Die Eroberung Belgiens 1914. Selbsterlebtes*, Minden 1915, pp. 12 et 16.)

et qu'on ne peut lui imputer la responsabilité de la guerre qui s'est livrée en Belgique (1). »

« Nous savons tous, écrit le même auteur, que des officiers français se sont trouvés dans les forteresses belges et devaient y faire le service de la défense. On ne peut donc plus nier que la France et la Belgique aient violé la neutralité (2). »

La parole est maintenant au général Bernhardy. Selon lui, il a existé un plan d'enveloppement des forces allemandes par l'armée franco-anglaise. Dans ce plan, un rôle était réservé à la Belgique. Sur la base de cette double supposition, il constate que la Belgique n'était plus un Etat neutre, et en conséquence de cette constatation, il déclare que l'Allemagne avait non le droit mais le devoir d'envahir la Belgique (3).

C'est avec cette simplicité que, dans les conseils de l'état-major prussien, on résout les questions de droit international.

La découverte du général von Bernhardy a rendu jaloux un officier néerlandais qui s'appelle le général Prins. Celui-ci, après avoir, sur l'invitation du gouvernement allemand, visité le front allemand en France et en Belgique, croit devoir

(1) VON TROTHA, *Mit den Feldgrauen nach Belgien hinein.*

(2) Ouvrage cité, p. 35.

(3) *Het Vaderland*, 25 mars 1915.

payer son écot à ses hôtes en leur servant le morceau suivant :

« L'invasion de la Belgique était pour les Allemands une nécessité. Depuis des années, le traité garantissant la neutralité de la Belgique n'était plus qu'un chiffon de papier. Depuis 1870, toutes les personnes compétentes savaient que dans le cas d'une guerre entre l'Allemagne et la France c'en serait fait de la neutralité belge. La Belgique elle-même considérait le traité comme un chiffon de papier, puisqu'elle avait mis des millions dans les forts de la Meuse et dans ceux d'Anvers. D'ailleurs, le traité devait son origine au besoin de protéger non la Belgique contre l'Allemagne, mais l'Europe contre la France. La situation ayant changé, le traité s'était survécu à lui-même, et le chancelier de l'Empire avait parfaitement raison quand il l'appelait un chiffon de papier (1). »

(1) Der Einfall in Belgien war für die Deutschen eine Notwendigkeit. Seit Jahren war der Vertrag über Belgiens Neutralität ein Papierfetzen. Seit dem Jahre 1870 wusste jeder Sachverständige, dass es im Falle eines neuen Krieges zwischen Deutschland und Frankreich mit der belgischen « Neutralität » aus sein würde. Belgien selbst betrachtete den Vertrag wie einen Papierfetzen, denn es steckte Millionen in die Maasforts und in die Forts bei Antwerpen. Ausserdem verdankte der Vertrag seinerzeit sein Entstehen nicht dem Schutze Belgiens

Chiffon de papier ! Chiffon de papier ! Chiffon de papier ! Le bon général Prins le dit trois fois avec une visible volupté : Bethmann doit être content de lui. M. Prins lui fournit d'ailleurs des arguments dont il ne se servira pas.

M. von Bissing a trouvé, lui, ce couplet, y compris le refrain du chiffon de papier, tellement démonstratif qu'il a fait afficher la déclaration du général Prins, donnant une fois de plus la preuve de cette inconscience qui semble caractériser ce représentant de l'Allemagne en Belgique. Dans la fable de La Fontaine, quand l'ours a lancé son pavé à la tête de l'amateur des jardins, nous ne lisons pas que celui-ci ait mis le projectile sous globe et sur sa cheminée.

En réalité, toutefois, on a fini par se rendre compte à Berlin que toutes ces versions — et j'en passe — ne servaient qu'à aggraver le cas de l'Allemagne.

Leur grand défaut était de s'appuyer sur une base dont le caractère mensonger crevait les yeux. Loin d'avoir envahi la Belgique avant le 2 août, la France ne s'était pas même trouvée en mesure de

gegen Deutschland, sondern dem Schutze Europas gegen Frankreich. Durch die Aenderung der Lage hatte der Vertrag sich überlebt, und der deutsche Reichskanzler hatte volkommen recht, als er diesen Vertrag einen Papierfetzen nannte.

venir au secours du peuple belge en temps utile, et seule notre énergique résistance à l'envahisseur allemand lui avait donné le temps de s'organiser pour faire face à une agression injuste et inattendue. Persister, dans ces conditions, à accuser la France, c'était s'exposer à se faire siffler par tout l'univers.

C'est alors qu'on s'est mis en quête de quelque chose de plus sérieux. Et comme, en travaillant séparément, les diplomates et les militaires n'étaient parvenus qu'à mettre au jour des légendes qui se détruisaient mutuellement, ils imaginèrent cette fois de combiner leurs facultés inventives. De cette collaboration du sabre et de la plume est née une nouvelle version — la quatrième — qui représente le maximum de l'effort germanique pour rassurer la conscience nationale et pour former l'opinion du monde civilisé.

Abandonnant donc le thème jusqu'alors développé par l'Empereur et ses ministres, et qui consistait à accuser la France, on imagina de mettre en cause la *perfide Albion*, et de nous associer à son crime. La neutralité de notre pays avait été violée par la Belgique elle-même, d'accord avec l'Angleterre.

Sans doute, la nouvelle version, pour trouver plus de crédit que les précédentes, devait s'appuyer sur des documents et non plus sur des raisonnements.

Mais était-il donc impossible que la « science allemande », maîtresse de la Belgique et de ses archives, parvînt à se procurer les documents nécessaires, ou du moins, à son défaut, les deux lignes d'écriture qui suffisent, on le sait, pour faire pendre le plus honnête homme du monde? Eh, mon Dieu ! le vœu était à peine formulé que déjà, répondant à l'appel tudesque avec une complaisance presque miraculeuse, les documents sauveurs surgissaient.

En pillant les archives du département de la guerre à Bruxelles les Allemands mirent la main sur un rapport adressé au ministre, sous la date du 10 avril 1906, par le chef de l'état-major belge, général Ducarne, sur une série d'entretiens qu'il avait eus avec l'attaché militaire anglais, le lieutenant-colonel Barnardiston. Dans ces conversations, l'officier anglais avait entretenu son interlocuteur d'une intervention anglaise en Belgique qui pourrait se produire dans le cas où la neutralité belge serait violée par l'Allemagne. Il exposait les mesures, qui, à son sens, devaient être prises dans ce cas pour protéger efficacement notre pays; il ajoutait au surplus, que « l'entrée des Anglais en Belgique ne se ferait qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne (1). » Le texte de cette

(1) Cette phrase est ajoutée en marge de la main du général Ducarne.

pièce porte à chacune de ses lignes le cachet d'un entretien privé sur des questions militaires intéressant les deux pays. Les deux interlocuteurs discutent en techniciens un thème stratégique; la preuve que le général belge n'avait aucune mission pour recevoir les confidences de son collègue anglais, c'est qu'il se croit obligé de lui faire remarquer « que cette question d'intervention relève aussi du pouvoir politique et que, dès lors, il est tenu d'en entretenir le ministre de la guerre. »

Ces conversations, au sujet desquelles certes le ministre avait le droit d'être renseigné, n'aboutirent à aucun résultat pratique, elles montrent d'ailleurs que les deux interlocuteurs n'étaient pas même d'accord sur le point capital, puisque selon l'Anglais son pays pouvait protéger notre neutralité malgré nous, tandis que, selon le Belge, des forces anglaises ne pouvaient débarquer en Belgique qu'avec notre consentement.

Des recherches ultérieures dans nos archives firent découvrir un autre document plus inoffensif encore, à savoir le résumé d'une conversation qui avait eu lieu entre l'attaché militaire anglais lieutenant-colonel Bridges et le général Jungbluth, qui avait succédé dans l'intervalle au général Ducarne comme chef de notre état-major. La partie substantielle de cette pièce, datée du 23 avril 1912, portait textuellement ceci :

« Le gouvernement britannique, lors des derniers événements, aurait débarqué immédiatement chez nous, même si nous n'avions pas demandé de secours. Le général a objecté qu'il faudrait pour cela notre consentement.

« L'attaché militaire a répondu qu'il le savait, mais que comme nous n'étions pas à même d'empêcher les Allemands de passer chez nous, l'Angleterre aurait débarqué ses troupes en tout état de cause. »

Sur quoi le général Jungbluth répliqua que nous étions parfaitement à même d'empêcher les Allemands de passer, et l'entretien en resta là.

Le croirait-on? ces documents, qui avaient tout juste pour le gouvernement belge l'intérêt d'informations comme les agents de tout pays civilisé en adressent tous les jours à leurs supérieurs, les Allemands leur ont trouvé une telle importance qu'ils les ont publiés par voie d'affiches dans toutes les communes du pays, avec le commentaire que voici : « Le gouvernement belge, en prêtant l'oreille aux suggestions anglaises, s'est rendu coupable d'une grave infraction aux devoirs qui lui incombaient en sa qualité de puissance neutre. L'accomplissement de ces devoirs aurait exigé que le gouvernement belge, dans ses projets de défense, ait également prévu la violation par la France de la neutralité belge et ait fait pour ce cas, avec

l'Allemagne, des conventions analogues à celles conclues avec la France et l'Angleterre. Les pièces découvertes constituent une preuve documentaire de la connivence belge avec les puissances de l'Entente, fait connu des services compétents allemands dès avant la guerre (1). Elles justifient notre action militaire et confirment les informations reçues par le haut commandement de l'armée allemande concernant les intentions françaises. Qu'elles ouvrent les yeux au peuple belge sur ceux auxquels il doit la catastrophe qui maintenant s'est déchaînée sur ce malheureux pays. »

Pour l'intelligence de cette communication, il faut savoir que la traduction allemande du rapport du général Ducarne commettait un contresens des plus graves et impardonnable dans la reproduction d'une pièce à laquelle le gouvernement de Berlin attache une importance capitale. A l'endroit où le général Ducarne écrit : « Mon interlocuteur insista sur le fait que notre conversation était absolument confidentielle, » la traduction remplace

(1) Mensonge maladroit. Si l'Allemagne avait connu la « convention » belgo-anglaise avant la guerre, elle se serait bien gardée de chercher des prétextes ridicules pour justifier son attentat : elle aurait, dès lors, fait au sujet de la chose le bruit qu'elle a fait depuis.

le mot *conversation* par celui de *convention* (1) et parvient ainsi à présenter un simple échange de vues entre deux officiers supérieurs comme un traité en règle entre leurs deux Etats. Admettons qu'il n'y ait pas là d'intention frauduleuse, malgré l'apparence du contraire, mais comment justifier l'omission de la note marginale où il est clairement dit que « l'entrée des Anglais en Belgique ne se ferait qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne? » C'est grâce à ce contresens et à cette omission que la pièce prend le caractère délictueux que veut lui donner l'Allemagne, et vous voulez que nous ne vous accusions pas de falsification? Et s'il y a simplement erreur, que dire, encore une fois, d'une diplomatie qui ne s'épargne pas de telles bévues ! (2). Et n'a-

(1) « Dass unser Abkommen absolut vertraulich sein sollte. »

(2) Veut-on savoir comment le gouvernement allemand se disculpe? « Il a déjà été établi, écrit-il, que sur l'original du rapport du général Ducarne, on peut effectivement, en raison de l'écriture peu distincte, avoir lu le mot «convention» là où il y a en réalité «conversation» et avoir traduit en conséquence. Vouloir tirer d'une faute de traduction sans importance la preuve d'une falsification intentionnelle de tout le document, est déjà d'une mentalité assez faible, mais la tentative devient plus ridicule encore du moment que le fac-similé du document, joint à la traduction, permet à tout lecteur

t-on pas le droit, tout au moins, de croire que son interprétation du document tout entier est aussi fausse que sa traduction du mot considéré par elle-même comme capital? Si la prétendue convention avait existé, comment se fait-il que l'Allemagne n'en ait pas publié le texte, et pourquoi toutes les négociations qui ont dû la préparer n'ont-elles pas laissé, dans les archives du ministère de la guerre, d'autres traces que les deux rapports en question? Où l'Allemagne voit-elle l'obligation du gouvernement belge de la mettre au courant de ces entretiens privés et confidentiels? Assez de causes de dissentiment existaient entre les grandes puissances nos voisines sans qu'il vînt jeter entre elles un nouvel élément de suspicion (1). Quelle confiance la diplomatie étrangère aurait-elle dû avoir dans les hommes d'Etat belges, s'ils avaient livré à l'Allemagne les entretiens en question, et jeté inutilement entre

attentif de se rendre compte de l'erreur. » Nous nous bornerons à retenir de ceci que les lecteurs et même les traducteurs de Berlin ne sont pas « attentifs » et que leurs maîtres ne sont pas difficiles, puisque leurs plus lourdes bévues sont à leurs yeux des fautes sans importance. Et Grasshoff, lui, ne craint pas d'écrire : « Warum sollte sich die *N. A. Z.* so ängstlich an wortwörtliche Uebertragung der *Conversation* halten? »

(1) Beyens, p. 7.

elle et l'Angleterre un nouveau brandon de discorde?

Quant à contester aux généraux étrangers belges le droit de recevoir les ouvertures de généraux étrangers au sujet de certaines éventualités militaires qui les intéressent et d'en faire rapport à leur supérieur hiérarchique, la prétention est trop plaisante pour qu'on s'arrête à la discuter sérieusement (1). Où cela est-il écrit? Tout Etat, qu'il soit neutre ou non, a le droit d'échanger des vues avec un autre Etat au sujet de ses intérêts primordiaux; ce sont ses actes qui le jugent, et les actes de la Belgique, l'Allemagne elle-même leur a rendu hommage. « L'Allemagne, dit M. von Jagow au baron Beyens le 4 août, ne peut rien reprocher à la Belgique et l'attitude de la Belgique a toujours été d'une correction parfaite (2). » C'est après l'invasion, le 4, que la Belgique s'adresse aux puissances garantes. Le 2 et le 3, elle ne l'a pas fait. Le *Nieuwe Courant*, reproduit par la *Kölnische Zeitung* du 23 octobre, ment donc lorsqu'il écrit : « Trois jours avant le début de la guerre, Sir Edward Grey fit savoir au Gouverne-

(1) Le lecteur désireux de lire une réfutation péremptoire des allégations allemandes la trouvera dans la brochure de M. Jules Van den Heuvel, ministre d'Etat belge, à laquelle j'ai fait plus d'un emprunt.

(2) Waxweiler, p. 57.

ment belge qu'il espérait que la Belgique ferait son possible pour faire respecter sa neutralité; il promettait l'appui de l'Angleterre et des Alliés dès que l'Allemagne aurait pénétré sur le territoire belge, à condition que la Belgique participât à une action commune en vue de résister à la violation de sa neutralité. La Belgique accepta. Dès ce moment, elle faisait partie de l'Entente : elle ne combattait plus exclusivement pour elle (1).» Le vrai caractère des conversations belgo-anglaises apparaît d'ailleurs avec une évidence lumineuse dans la dépêche suivante adressée par sir Edward Grey, en avril 1913, au ministre britannique à Bruxelles. Postérieure d'un an au dernier entretien belgo-anglais, elle montre que les deux Etats, à cette date, étaient à cent lieues de se considérer comme liés l'un à l'autre par une convention quelconque :

« Monsieur le Ministre,

« Au cours d'une conversation non officielle que j'ai eue aujourd'hui avec le ministre de Belgique, j'ai dit que j'avais appris qu'il règne en Belgique, cette crainte que nous ne soyons les premiers à violer la neutralité belge. Je ne croyais pas que

(1) Waxweiler, p. 132.

cette appréhension pût avoir sa source en Angleterre.

« Le ministre de Belgique m'a déclaré qu'il avait été question en Angleterre — mais il n'a pu me dire où — du débarquement de troupes anglaises en Belgique pour prévenir l'envoi possible de troupes allemandes vers la France à travers la Belgique.

« J'ai répondu être certain que notre gouvernement ne serait pas le premier à se livrer à une telle violation; que je ne croyais pas non plus qu'aucun gouvernement anglais serait le premier à agir ainsi, et qu'en outre l'opinion publique anglaise ne l'approuverait jamais. Ce que nous avons eu à examiner, ai-je continué, et c'était là une question quelque peu embarrassante, c'est de savoir ce qu'il serait désirable et nécessaire de faire, en notre qualité de puissance garante de la neutralité belge, dans le cas où cette neutralité serait violée par une puissance quelconque.

« Si nous étions les premiers à la violer et à envoyer des troupes en Belgique, nous donnerions ainsi à l'Allemagne, par exemple, un motif d'envoyer également des troupes en Belgique. Ce que nous désirons, en ce qui concerne la Belgique, comme les autres pays neutres, c'est que la neutralité soit respectée, et aussi longtemps qu'elle ne sera pas violée par une autre puissance, nous n'en-

verrons certainement pas de troupes en territoire neutre (1). »

Voilà quelle était, à la veille de l'attentat, la situation de la Belgique vis-à-vis de l'Angleterre. Les conversations n'y avaient rien changé; on en pouvait dire ce que, le 22 novembre 1912, le chef du Foreign Office écrivait à l'ambassadeur de France à Londres :

« A différentes reprises, les états-majors militaires et navals de France et de Grande-Bretagne ont échangé des vues. Il a toujours été entendu que ces échanges ne portent pas atteinte à la liberté de l'un ou de l'autre gouvernement de décider à n'importe quel moment dans l'avenir s'il doit ou non soutenir l'autre Etat avec ses forces armées. Nous avons admis que les échanges de vues entre nos techniciens ne constituaient pas et ne doivent pas être considérés comme constituant un engagement qui obligerait l'un ou l'autre des gouvernements à intervenir dans l'éventualité qui ne s'est pas encore présentée. »

Mettez Belgique à la place de France et vous aurez, *mutatis mutandis*, la formule diplomatique de la valeur de l'incident.

Chose instructive, la révélation du « gouverne-

(1) Van den Heuvel, p. 31.

ment allemand en Belgique » a été accueillie outre-Rhin par un immense soupir de soulagement. Jusque-là, la conscience de l'Allemagne n'était pas tranquille; elle se rendait compte qu'elle avait à sa charge un attentat contre le droit des gens, et les déclarations lénifiantes de l'empereur et du chancelier ne parvenaient pas à calmer ses inquiétudes. Désormais, elle se voyait débarrassée de ces honorables scrupules. Il restait établi, à vrai dire, que la neutralité de la Belgique avait été violée, mais c'était... par la Belgique elle-même, et le gouvernement belge était seul responsable de toutes les souffrances que les Allemands avaient dû infliger, malgré eux, à ce malheureux pays.

Voilà ce qui est devenu, pour l'Allemagne entière, lettre d'Evangile, et, sans plus attendre d'autres justifications, le mot d'ordre a été redit d'un bout du pays à l'autre depuis Memel jusqu'à Waldshut. Ce ne sont pas seulement les soldats, auxquels on peut, une fois la guerre commencée, faire croire tout ce qu'on veut, et qui n'ont pas l'habitude de « penser dans les rangs », ce ne sont pas seulement les modestes abonnés à qui le facteur apporte chaque matin leur opinion toute faite dans les colonnes de leur journal, ce sont les représentants les plus éminents de la pensée allemande, ce sont des savants comme Ehrlich, Haeckel, Harnack, Lamprecht, Roentgen, Wassermann,

Wundt, ce sont des littérateurs, comme Gérard Hauptmann, Sudermann, Richard Voss, ce sont des artistes comme Defregger et Hans Thoma qui se font les complaisants propagateurs de l'argument fourni à la patrie allemande par les cambrioleurs bruxellois. Dans leur appel au monde civilisé, les quatre-vingt-treize ne craignent pas d'écrire :

« Il n'est pas vrai que nous avons commis un attentat criminel contre la neutralité belge. Il est établi que la France et l'Angleterre étaient décidées à la violer. Il est établi que la Belgique était d'accord avec elles. Ç'aurait été nous suicider que de ne pas prendre les devants (1). »

L'Allemagne, c'est convenu, est une « nation de penseurs. » Comment donc se fait-il que pas un de ces « penseurs » ne se soit avisé d'une réflexion qui vient d'emblée à l'esprit du premier homme venu en possession d'un peu de bon sens? En quoi des « chiffons de papier » découverts en octobre peuvent-ils changer la nature de l'attentat perpétré le 3 août et avoué le lendemain par le chancelier allemand? Ils prouveront tout au plus, dans l'hy-

(1) Es ist nicht wahr, dass wir freventlich die Neutralität Belgiens verletzt haben. Nachweislich waren Frankreich und England zu ihrer Verletzung entschlossen. Nachweislich war Belgien damit einverstanden. Selbstvernichtung wäre es gewesen, ihnen nicht zuvorzukommen. (*Kölnische Zeitung*, 4 octobre, matin.)

pothèse la moins défavorable à nos ennemis, qu'il y a eu deux coupables : l'Allemagne et la Belgique. Ils ne sauraient faire que la foi jurée n'ait été trahie par les Allemands. Des montagnes de documents n'y changeront rien; toutes les arguties des juristes et toutes les imprécations des quatre-vingt-treize ne sauraient faire qu'un crime contre le droit des gens n'ait pas été commis :

. . . . . *non tamen irritum*
Quodcumque retrost, efficies.

Mais ce n'est pas tout. Afin que rien ne manque à l'abaissement de la conscience allemande, on va entendre le chancelier de l'Empire avaler ses propres paroles. M. von Bethmann-Holweg avait, il est vrai, à se faire pardonner par les pangermanistes son aveu du 4 août, dans lequel il y avait plus de droiture que d'habileté. Il avait eu le temps de réfléchir depuis lors sur les inconvénients de la sincérité en matière politique, et le discours qu'il tint au Reichstag le 2 décembre 1914 montre qu'il s'est converti à des idées plus dignes, paraît-il, d'un ministre prussien. Voici en quels termes il crut devoir formuler son *meâ culpâ* :

« Lorsque, le 4 août, je parlai d'un tort que nous aurions commis en entrant en Belgique, il n'était pas certain que le gouvernement de Bruxelles ne se déciderait pas, au moment suprême, à épargner

le pays et à se retirer, tout en protestant, sur Anvers. Pour des raisons militaires, au 4 août, la possibilité de pareille éventualité devait de toute façon rester ouverte. Déjà alors il existait divers indices pour la culpabilité du gouvernement belge. Des preuves écrites, positives, n'étaient pas encore en notre pouvoir en ce moment; par contre, ces preuves étaient parfaitement connues des hommes d'Etat anglais.

« Si maintenant, par suite des documents découverts à Bruxelles, il est constaté de quelle façon la neutralité (belge) fut sacrifiée au profit de l'Angleterre, dès à présent, deux faits sont évidents pour tout le monde : lorsque nos troupes passèrent dans la nuit du 4 au 5 août sur le territoire belge, elles se trouvaient sur le sol d'un Etat qui avait lui-même renoncé depuis longtemps à la neutralité. »

La réponse à ces audacieuses assertions n'a pas tardé. Du Havre, le gouvernement belge a fait entendre une protestation solennelle dont j'extrais le passage suivant :

« Le gouvernement belge déclare sur l'honneur que, non seulement aucune convention ne fut jamais conclue, mais encore que jamais il n'y eut de la part d'un gouvernement, quel qu'il soit, ni pourparlers ni proposition au sujet de semblable convention.

« D'ailleurs, jamais le représentant de la Grande-Bretagne, qui, seul, avait qualité pour engager celle-ci, n'intervint dans ces conversations. D'autre part, tous les ministres belges, sans exception, peuvent l'attester sous la foi du serment, jamais une conclusion quelconque de ces conversations ne fut proposée, soit en conseil des ministres, soit à un ministre en particulier. »

A cette noble déclaration, qui suffisait pour mettre fin à toute controverse, sait-on ce que Berlin trouve à répondre? Lisez et jugez :

« Si maintenant le gouvernement belge croit pouvoir faire disparaître les documents accablants pour lui au moyen d'une déclaration faite sur l'honneur, par laquelle il nie la conclusion d'une convention quelconque ou même l'existence de conversations ou de pourparlers, c'est là un procédé dont la candeur naïve convaincra difficilement ceux qui ont eu sous les yeux les preuves matérielles du contraire. »

Avant d'apprécier cette réponse, remarquons que décidément on a au ministère des affaires étrangères de Prusse la spécialité des contresens. Le gouvernement belge ne nie nullement l'existence de conversations ou de pourparlers anglo-belges, comme on le lui fait dire, et le passage reproduit ci-dessus fournit « la preuve matérielle du contraire. » Mais, s'il reconnaît la réalité des

entretiens entre officiers, il conteste qu'il y ait eu des pourparlers *de la part du gouvernement,* et cette déclaration, notons-le, engage la garantie du gouvernement anglais lui-même. Quant au sarcasme avec lequel le gouvernement prussien accueille la parole d'honneur d'hommes exilés depuis un an pour avoir été fidèles à la foi jurée, il suffit d'en prendre note. Certes, il peut y avoir de la candeur à parler d'honneur à un adversaire qui ne comprend pas ce langage : cela tient à ce qu'en Belgique on n'est pas au courant du point de vue prussien en matière de foi jurée, mais aussi, peut-être, à ce qu'en Prusse on n'est pas mieux renseigné sur notre manière de voir. Pour faire cesser le malentendu, il suffira sans doute d'apprendre aux ministres de Sa Majesté Guillaume II que les Belges considèrent la parole d'honneur comme la chose la plus sacrée qu'ils possèdent, qu'ils ont prouvé qu'ils souffriront tout plutôt que d'y être infidèles, et qu'ils ne sauraient faire à leurs pires ennemis l'affront de les croire capables d'un autre sentiment. Ils auraient repoussé avec mépris celui qui leur aurait dit, il y a un an, que la Prusse considérait comme un chiffon de papier le traité au bas duquel son roi avait mis sa signature, et lorsque l'empereur Guillaume leur a dit en 1910 : « La Belgique a bien raison d'avoir confiance en moi, » ils ont écouté cette parole

royale avec une confiance pleine de gratitude.

Apparemment, c'était là de la candeur encore, mais on peut certifier aux ministres prussiens qu'à force de les avoir pratiqués, les Belges se sont corrigés du défaut qui amuse ces Messieurs de Berlin. Ce n'est d'ailleurs pas à eux, mais au monde civilisé, que le gouvernement belge s'est adressés, et le monde civilisé n'hésitera pas entre la déclaration du gouvernement belge et les palinodies d'un chancelier qui dément le 2 décembre ce qu'il avait avoué le 4 août.

Mais le gouvernement belge aurait dû prévenir l'Allemagne! Cela est douteux, mais admettons-le. Eh bien, il l'a fait, et vous avez sous ce rapport une déclaration que personne, même en Allemagne, je pense, ne s'avisera de contester : c'est celle du roi Albert lui-même.

Dans une entrevue accordée au correspondant du grand journal *New York Sun*, le roi déclare ceci : « Je tenais tellement à éviter jusqu'à l'apparence d'un manquement à la neutralité, que j'avais fait informer l'attaché militaire allemand de l'incident dont on fait aujourd'hui tant de bruit. Quand les Allemands ont fouillé nos archives, ils savaient exactement ce qu'ils y trouveraient; leur surprise et leur indignation sont feintes. »

Cette parole de héros tombe comme un coup de foudre sur le misérable échafaudage de mensonges

et de sophismes par lesquels les Prussiens ont cherché à déshonorer la Belgique. Ils ont pu se gausser de la parole d'honneur de nos ministres; ils ont pu traiter de parjures — eux! — le ministre de la guerre russe, M. Soukhomlinow, et même le tsar Nicolas II en personne, ils ont pu douter des formelles assurances du gouvernement français, ils n'ont pas osé contester la parole du roi Albert. Et ils ont eu raison, car l'univers entier a ratifié les paroles par lesquelles conclut le journal neutre auquel j'emprunte ma relation :

« Certes, on apprendra avec émotion, dans tous les pays civilisés, la déclaration du roi des Belges... Après cette parole royale, prononcée par une personnalité aussi noble et aussi digne de respect que le roi Albert, et à laquelle nous accordons une foi sans réserve, nous considérons la question des documents trouvés à Bruxelles comme close (1). »

Oui, la question est close et l'on peut se borner à conclure. Toutes les insanités que les avocats de

(1) Met ontroering zal zeker in alle beschaafde landen zijn vernomen de verklaring van Z. M. Koning Albert van België... Na dit koninklijk woord, waaraan wij, nu het is uitgesproken door een zoo achtenswaardige en nobele figuur als Koning Albert, onvoorwaardelijk geloof hechten, achten wij de zaak van de gevonden Brusselsche documenten voor goed uit. (*Het Vaderland*, 27 mars, 2e avondblad.)

l'Allemagne ont alléguées sont en définitive la vengeance de la Belgique. Oui, nous aurions le droit, nous les vaincus écrasés sous le talon prussien, de contempler avec un sentiment de pitié hautaine la détresse morale de nos maîtres en face de leur iniquité ! Nous aurions le droit de rire à l'aspect d'une grande nation se débattant dans le bourbier du mensonge, s'accrochant vainement, tour à tour, aux plus misérables arguties pour justifier son crime, et ne s'apercevant pas qu'elle le rend plus manifeste par les choquantes contradictions de ses versions successives. Nous donnons rendez-vous à la conscience allemande au lendemain de la guerre. Quand, au sortir de l'ivresse homicide, elle reprendra possession d'elle-même, elle se rendra compte que la seule chose qui restera, c'est, sur l'écusson de l'Empire, une tache que des siècles ne laveront pas.

Ce chapitre était écrit lorsque la *Libre Belgique* m'a apporté, le 10 août 1915, la lettre du cardinal Gasparri à M. Jules Van den Heuvel, ministre plénipotentiaire de Belgique près le Saint-Siège. Le diplomate belge avait demandé au cardinal une interprétation authentique des paroles prononcées par le Saint-Père dans son allocution consistoriale du 22 janvier 1915, où il « réprouvait hautement toute injustice, de quelque côté et pour quelque motif qu'elle fût commise. » Le secrétaire d'Etat

répondit que l'invasion de la Belgique était directement comprise dans ces paroles. Et, parlant des documents par lesquels l'Allemagne essayait d'établir que la neutralité belge n'existait plus au moment de l'invasion, il ajouta : « Il n'appartient pas au Saint-Père de trancher cette question historique et pareil jugement n'est pas nécessaire à son but. Même si on admettait le point de vue allemand, encore resterait-il toujours vrai de dire que l'Allemagne, de l'aveu du chancelier, pénétra sur le territoire belge *avec la conscience d'en violer la neutralité* et par conséquent de commettre une injustice. Cela suffit pour que cet acte doive être considéré comme directement compris dans les termes de l'allocution pontificale. »

Roma locuta est.

V

La résistance de la Belgique à l'attentat prussien.

Le géant était aux portes; la France et l'Angleterre étaient loin, surprises, comme nous, par l'agression criminelle. Nous allions devoir combattre un contre vingt.

Que faire?

Il n'y eut pas un instant d'hésitation, pas plus dans le peuple que dans le gouvernement. Ils furent dignes l'un de l'autre, et dignes, l'un et l'autre, de la majesté de l'heure. Le gant qui venait de lui être jeté, la Belgique le releva sans forfanterie et sans peur.

Nous n'avions qu'une petite armée qui, avant 1913, ne dépassait pas sur pied de guerre le chiffre de 180,000 hommes. Une loi du 31 août de cette année, il est vrai, avait décrété le service général, mais cette mesure n'avait pu encore augmenter

qu'une classe de milice, celle de 1913, et, en la comptant, notre effectif de guerre ne dépassait pas 200,000 hommes. En y joignant quarante mille volontaires qui se firent inscrire pendant la première quinzaine d'août, cela faisait 240,000 hommes qui allaient devoir tenir tête aux innombrables cohortes allemandes.

Qu'importe?

L'honneur et le devoir étaient en jeu : ils nous trouvèrent fidèles.

Dans la séance historique des Chambres le 4 août, toute la nation sans distinction de partis ratifia la réponse du gouvernement à l'ultimatum. Ce fut une de ces journées inoubliables comme les annales d'une nation n'en comptent pas deux au cours d'un siècle. Il faudrait pouvoir dire l'attendrissement avec lequel le peuple belge acclama sa jeune souveraine venant avec ses trois enfants assister à la séance des Chambres, le délire d'enthousiasme qui se déchaîna autour du roi lorsque, sortant de son palais pour aller au Parlement, il apparut à cheval, botté et éperonné, dans cette même tenue de lieutenant-général avec laquelle il allait, au sortir du Palais de la nation, se mettre à la tête de l'armée. Heures réconfortantes et qui feraient presque bénir l'agression de l'ennemi, puisqu'elle provoquait un tel déchaînement de patriotisme dans un peuple généralement froid et

contenu. Une ivresse sacrée avait passé sur la multitude; on eût dit que l'âme de la patrie circulait dans l'air et se posait sur chaque tête dans une espèce de nouvelle Pentecôte. Les cœurs les plus bronzés étaient en feu; des yeux qui n'avaient jamais pleuré connurent ce jour la saveur des larmes. Dans un élan d'amour, la Belgique célébrait ses fiançailles avec la mort.

Etait-ce la fièvre d'un jour, était-ce un de ces mouvements inconscients et irréfléchis qui se dégagent des foules dans un moment de surexcitation, et auxquels, au lendemain de l'ivresse, succèdent l'abattement et le regret ? Non. L'ennemi lui-même a fourni à la Belgique l'occasion de montrer que son héroïsme était à l'épreuve de toutes les catastrophes. Après la prise de Liége, honteux de son triomphe et sans doute aussi se figurant que la défaite nous avait rendus traitables, le gouvernement allemand nous réitéra sa demande de ne pas nous opposer à son passage. Le 9 août, le ministre de Belgique à La Haye transmettait à M. Davignon, de la part du ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, le document suivant, que le ministre des Etats-Unis d'Amérique s'était refusé à transmettre (1) :

« Les forts de Liége ont été pris d'assaut après

(1) M. le baron Fallon, en envoyant le document à

une vaillante résistance. Le gouvernement allemand déplore profondément qu'à la suite de l'attitude hostile du gouvernement belge à l'Allemagne, on en soit arrivé à un conflit sanglant. L'Allemagne ne vient pas en ennemi en Belgique. C'est surtout sous l'empire de la nécessité et à raison des mesures militaires de la France qu'elle a dû prendre la pénible résolution d'entrer en Belgique, et d'occuper Liége comme point d'appui pour ses opérations militaires ultérieures.

« Après que l'armée belge, par sa résistance héroïque à des forces très supérieures en nombre, a maintenu de la manière la plus brillante l'honneur de ses armes, le gouvernement allemand prie le roi des Belges et son gouvernement d'épargner à leur pays les horreurs intérieures de la guerre. Le gouvernement allemand est disposé à conclure avec la Belgique toutes conventions pouvant se concilier avec les nécessités de son conflit avec la France. L'Allemagne proteste encore une fois, de la manière la plus solennelle, qu'elle n'est pas guidée par l'intention de s'annexer le territoire belge, et qu'une telle pensée lui est absolument étrangère.

Bruxelles, y joignait une note dans laquelle il informait le gouvernement belge de cette particularité. « Le ministre (néerlandais), ajoutait-il, a accepté sans enthousiasme cette mission. Je m'en suis chargé pour lui faire plaisir. »

Elle est toujours prête à évacuer le royaume de Belgique aussitôt que l'état de la guerre le lui permettra. »

La tentation, on l'avouera, parlait un langage séduisant. Si nous acceptions la proposition, nous retrouvions la paix et la sécurité, nous épargnions au pays les horreurs d'une guerre atroce, dont les massacres et les incendies venaient de nous donner l'avant-goût. Nous ne cédions qu'à une supériorité numérique écrasante, et non sans avoir, de l'aveu de l'ennemi, « maintenu de la manière la plus brillante l'honneur de nos armes. »

On me pardonnera sans doute le mouvement de fierté patriotique avec lequel je transcris ici la réponse du gouvernement belge datée du 10 août. La voici dans sa noble simplicité :

« La proposition que nous fait le gouvernement allemand reproduit la proposition qui avait été formulée dans l'ultimatum du 2 août. Fidèle à ses devoirs internationaux, la Belgique ne peut que réitérer sa réponse à cet ultimatum, d'autant plus que depuis le 3 août sa neutralité a été violée, qu'une guerre douloureuse a été portée sur son territoire et que les garants de sa neutralité ont loyalement et immédiatement répondu à son appel. »

Cette fois, il n'y eut plus de séance des Chambres belges pour ratifier la réponse du gouverne-

ment : la parole était au canon. Mais je jure qu'avec la même unanimité que le 4 août, la Belgique acclama la parole des hommes de cœur qui avaient la responsabilité de ses destinées. Au lendemain de ses premiers désastres, elle leur était reconnaissante de maintenir haut et ferme le drapeau national et de ne pas désespérer de la patrie.

Depuis lors, la tempête de fer et de feu a passé sur elle. Pendant des mois, elle a été livrée au massacre, au pillage, à l'incendie. Ses malheurs ont étonné l'univers. Mais ce qui l'a émerveillé plus encore, c'est la splendeur de sa résistance. Ce petit peuple pacifique, qui depuis près de trois générations s'était déshabitué des travaux de la guerre et dont l'armée n'inspirait au fier Teuton qu'un sentiment d'orgueilleuse pitié, a tenu tête aux premières armées du monde. Cinq armées ont fondu sur lui : celles des généraux Kluck, Hausen, Bülow, du prince héritier de Wurtemberg et du prince héritier de Prusse. Surpris par le guet-apens prussien, il a brisé à Liége la première vague de l'invasion en arrêtant pendant une semaine devant nos forts des soldats qui croyaient ne faire qu'une promenade militaire à travers nos provinces. Là, l'héroïque général Leman s'est couvert d'une gloire immortelle en arrachant des mains de l'Allemagne cet « atout de la rapidité » qui était pour elle la condition *sine qua non* du succès. Retiré à moitié

asphyxié de dessous les ruines du fort de Loncin, il écrit à son roi cette lettre désormais historique que l'on fera apprendre par cœur aux enfants des écoles :

« Je suis certain d'avoir soutenu l'honneur de nos armes. Je n'ai rendu ni la forteresse, ni les forts.

« Daignez me pardonner, Sire, la négligence de cette lettre. Je suis physiquement très abîmé par l'explosion de Loncin.

« En Allemagne où je vais être dirigé, mes pensées seront ce qu'elles ont toujours été: la Belgique et son roi. J'aurais volontiers donné ma vie pour les mieux servir, mais la mort n'a pas voulu de moi. »

La prise de Liége n'a pas découragé le peuple belge, comme l'ennemi s'y attendait. Repoussant avec un tranquille mépris ses offres insidieuses, il lui a disputé pied à pied le sol de la Belgique dans une série d'engagements, où la victoire a été du côté du nombre et la gloire du côté du vaincu.

L'énorme supériorité numérique de l'ennemi ne permettait à notre armée d'opérer autre chose qu'une retraite savante : elle n'a cédé le terrain que pas à pas, après avoir, à Tirlemont le 18 août, à Perwez le 19 août, lutté courageusement. Il fallut que le gouvernement se retirât à Anvers le 20 août, mais l'armée continua de couvrir cette grande for-

teresse. Les sorties d'Anvers, le 25 et le 26 août, furent un superbe effort qui honore notre armée. Celle-ci continua, par une série de sorties vigoureuses, à tenir l'ennemi en échec et c'est seulement le 3 octobre, deux mois après l'invasion, qu'elle a repassé la Nèthe et que l'armée allemande a pu commencer le bombardement d'Anvers. Ici une douloureuse surprise attendait le patriotisme belge. La défense d'Anvers, créée en 1859, avait été successivement complétée depuis lors par une série de travaux qui semblaient en avoir fait une des places les plus fortes du monde; une double ceinture de 40 forts et de 17 redoutes formait autour de notre métropole commerciale une ligne de plus de 130 kilomètres avec un rayon de 15 à 18 kilomètres, dont la Nèthe et le Rupel formaient l'escarpe sur la rive droite de l'Escaut, tandis que, sur la rive gauche, s'échelonnaient les forts et que vers le nord une zone inondable achevait cet ensemble de travaux dus au général Brialmont, le premier ingénieur militaire de son temps. Le roi et son gouvernement, qui s'y étaient retirés, semblaient pouvoir y attendre tranquillement l'arrivée de l'armée de secours anglaise ou française, et, dans tous les cas, arrêter l'ennemi pendant de longs mois.

Ces espérances devaient être déçues. Un engin de guerre, fabriqué dans le plus grand secret par les

usines Krupp, le canon de 0.42, allait apparaître ici pour la première fois comme le triomphe de la force brutale sur toutes les combinaisons de l'intelligence et du génie militaire. « A ces projectiles d'un mètre de longueur et d'un poids de 14 quintaux (1,350 kilogrammes) rien ne pouvait résister. Les forts les plus solides cuirassés d'acier, des voûtes bétonnées de plusieurs mètres d'épaisseur volaient en éclats comme du verre, et des constructions qui semblaient faites pour l'éternité croulaient comme des châteaux de cartes (1). » Ce n'est donc ni le courage, ni la stratégie qui ont eu raison d'Anvers : c'est M. Krupp qui est le vrai conquérant d'Anvers. Après la formidable brèche pratiquée dans la première ligne de forts, la place était à la merci des bombes allemandes, qui pouvaient passer par-dessus dans la seconde enceinte. La ville tomba au pouvoir de l'ennemi le 9 octobre.

La déception a été amère pour la Belgique, mais, faut-il le dire? elle n'a pas été moindre pour l'ennemi, une fois passée l'ivresse du premier moment de son triomphe. Il comptait, en s'emparant de notre réduit national, mettre la main sur notre roi, sur son gouvernement et sur son armée: toutes les forces de notre résistance transportées en Allemagne, c'était la fin de la Belgique.

(1) VON STRANTZ, p. 54.

Mais la Belgique n'était plus à Anvers ! Abandonnant la place devenue indéfendable, le roi Albert avait fait, à la tête de son armée, une retraite superbe, que l'histoire enregistrera à l'égal d'une grande victoire. Franchissant en 24 heures 90 kilomètres, protégés par leur cavalerie et par des troupes de flanc chargées de ralentir la poursuite de l'ennemi, les Belges s'étaient retirés dans les marécages de la Flandre occidentale et lorsque les Allemands s'aperçurent de la faute qu'ils avaient commise en ne prévoyant pas cette retraite, il était trop tard pour l'empêcher, les vaincus les avaient gagnés de vitesse et avaient mis l'infranchissable ligne de l'Yser entre eux et leurs ennemis; ils devenaient l'aile gauche de l'armée franco-anglaise (1). Et l'Yser nous a consolés d'Anvers. Nul n'aurait cru que ce canal de vingt mètres de largeur maximum serait pour la patrie belge le refuge inexpugnable que le génie de Brialmont et les millions de notre trésor n'avaient pu faire d'Anvers. L'Yser sera désormais, dans l'histoire de Belgique, ce que les Thermopyles ont été dans celle de la

(1) Il est comique, après cela, de lire dans HOELSCHER, p. 177 : « Mit allen Mitteln suchten die Deutschen die Vereinigung der aus Antwerpen entkommenen Streitkräfte mit dem linken französischen Flügel zu verhinderen, als ihnen auch gelang. » Vraiment, les lecteurs allemands sont bien renseignés !

Grèce et l'Argonne dans celle de la France, le nom prestigieux autour duquel se donnent rendez-vous les plus glorieux souvenirs de la patrie. Grâce à lui, le roi Albert, après plus d'un an de guerre, n'a jamais quitté le sol de son pays : le royaume de Belgique, bien que ramené aux frontières les plus exiguës, existait toujours, et donnait un éclatant démenti à l'audacieuse affirmation de la *Kölnische Zeitung*, qui, dès le 18 octobre, avait imprimé en vedette :

« Toute la Belgique est évacuée par les alliés (1). »

Donnons ici une idée de cette « plus petite Belgique » sur laquelle ont été fixés pendant de longs mois les yeux de tout l'univers : elle a le droit de revendiquer dans l'histoire du monde une place hors de toute proportion avec son étendue.

Deux petits cours d'eau naissent dans la plaine flamande à une médiocre distance l'un de l'autre : l'un venant de l'ouest et l'autre du sud; ce sont des jumeaux ayant même patrie, même étendue, même destinée et presque le même nom. L'un s'appelle l'Yser et l'autre l'Yper (2). Ils se jettent l'un dans

(1) Ganz Belgien von den Verbündeten geräumt.

(2) L'Yper, après avoir laissé son nom à la ville d'Ypres, ne s'appelle plus aujourd'hui que l'Yperlée: c'est le sort commun des rivières arrosant une ville devenue plus importante qu'elles.

l'autre près des ruines de l'ancien fort de Knocke, célèbre dans les annales de notre XVIIIe siècle, puis ils cheminent, confondus, dans la direction du nord jusqu'à la mer, qu'ils atteignent après cinquante kilomètres de parcours commun. C'est l'Yper qui jusqu'au confluent forme la ligne de défense confiée aux forces anglaises, l'Yser étant réservé à l'armée belge. Cette ligne est d'un intérêt majeur : on y rencontrait trois nobles villes dont il ne reste plus aujourd'hui que des ruines : Ypres, la grande fourmilière industrielle du moyen âge, dont les halles étaient une des plus fières manifestations de l'esprit communal; Dixmude, la gracieuse, étendue au milieu des plus opulents pâturages de la Belgique et offrant au voyageur les plus beaux de nos paysages urbains, après ceux de Bruges et de Malines; Nieuport enfin, qui racontait aux flots de la mer du Nord l'épopée de nos guerres et de nos douleurs d'autrefois. Derrière le ruban d'eau qui reliait entre elles ces trois villes sœurs, resserré entre lui et les dunes, s'étendait sur un petit nombre de kilomètres carrés le royaume de Belgique tel que l'avait fait l'invasion. Et pourtant, qu'il eût été beau encore, sans le voile de deuil qui dissimulait ses charmes aux yeux des héros chargés de sa défense ! C'est cette riche et grasse terre de Flandre, verte comme l'Irlande et féconde comme la Lombardie, dont on ne saurait

dire au juste si elle est la mère ou la fille du peuple qui l'habite, tant la main de l'homme s'est associée à celle de la nature pour en faire le séjour digne d'un peuple libre et heureux. Tout y évoque l'idée de l'activité humaine : les ruisseaux qui flânent paresseusement dans les campagnes ont conscience de servir à fertiliser le sol; les canaux bordés de têtards de saules, filent en ligne droite vers quelque rendez-vous du travail; les clochers piquent le ciel, parfois inclinés sur un sol qui affecte de vouloir se dérober à la tyrannie de l'homme; les toits rouges des fermes s'enlèvent vivement sur le fond vert des prairies; d'innombrables vaches pâturent au loin dans les campagnes ou, couchées dans les herbages, contemplent « de leurs yeux languissants et superbes » ces paysages bucoliques, dignes de tenter la lyre de quelque nouveau Virgile. Et par dessus le tout, dans une atmosphère éternellement humide, que visite l'haleine saline de l'Océan, flotte une lumière de rêve, qui se réfracte à chaque instant en auréoles magiques et produit les jeux les plus inattendus et les plus variés de la couleur. La race qui peuple ce pays de l'idylle, c'est, par un étrange contraste, la race tragique et farouche des Kerels du XIVe siècle, que les chevaliers français crurent à plusieurs reprises avoir exterminée sur les champs de bataille, mais qui renaissait sans cesse, comme les héros de la fable

scandinave, pour reprendre sans relâche les mêmes combats. Furnes, sa capitale, a un trésor de souvenirs, où les luttes ardentes du moyen âge s'évoquent parmi les travaux pacifiques de la Belgique moderne. C'est Furnes qui la première a souhaité la bienvenue à Léopold Ier sur la terre de Belgique, lorsque, débarqué à Calais, il entra chez nous par le chemin du rivage pour prendre possession de son royaume, aux acclamations délirantes d'un peuple ivre de joie. Combien de fois ce souvenir aura visité la pensée de son royal petit-fils, lorsque, le visage fouetté par le vent du large et salué par le vol des obus, il montait la garde, avec ses soldats, au seuil de ce dernier morceau de Belgique indépendante.

Mais le roi des Belges n'a pas eu le temps d'évoquer les souvenirs historiques. C'est l'heure présente, c'est la lutte de tous les instants qui réclame toutes les forces de son intelligence et de sa volonté. Car c'est là, sur la frontière de ce qui lui reste de royaume, que vont se livrer les combats les plus acharnés et les plus meurtriers de la guerre. Du 23 au 30 novembre 1914, le pays de l'Yser est témoin d'un drame comme le ciel et la terre n'en ont pas encore vu depuis le commencement de l'histoire. Pendant cette semaine tragique, toutes les forces de l'homme et de la nature sont employées aux œuvres de la mort; des luttes désespérées se

livrent pour quelques mètres carrés; chaque motte de terre est trempée de sang; les obus traversent le ciel en nuages compacts comme des vols de sauterelles; à la grosse artillerie allemande répond celle de la flotte anglaise, dont les rauquements font trembler l'air dans les environs de Bruxelles. Plusieurs fois, en sacrifiant des milliers d'hommes, les Allemands parviennent à franchir l'Yser, chaque fois ils sont rejetés sur l'autre rive par notre vaillante armée, qui fait là des prodiges d'endurance et de courage. Mais elle est décimée par la mort — le septième régiment de ligne, à lui seul, a perdu 600 hommes en quatre jours. Ne va-t-elle pas à la fin succomber sous l'immense supériorité numérique d'un ennemi qui, lui aussi, est digne de ce combat de géants ?

Il n'en sera pas ainsi. Le 30 octobre, se produit l'événement extraordinaire, inattendu, qui arrête l'immense effort germanique et qui dit à l'envahisseur : « Tu n'iras pas plus loin ! »

Que s'est-il donc passé, qui a permis à une plaine unie et indéfendable de devenir pour le reste de la campagne l'infranchissable boulevard de la patrie belge ?

Pour s'en rendre compte, il faut connaître la nature des lieux. La plaine flamande n'a dans la région de Veurne-Ambacht que trois mètres au-dessus du niveau de la mer, et comme celle-ci, à

marée haute, s'élève jusqu'à quatre mètres 65 au-dessus de ce niveau, le pays serait périodiquement couvert par 1 mètre 65 centimètres d'eau, s'il n'y avait été pourvu à la fois par la nature et par la main de l'homme. Le long du rivage, une chaîne de collines sablonneuses, les dunes, protège efficacement l'intérieur des terres contre l'invasion des flots. La marée, il est vrai, peut y entrer par les canaux et par les fleuves côtiers, mais les uns et les autres sont garnis de digues et fermés par des écluses que l'eau ne parvient jamais à déborder. Détruisez les digues, ouvrez les écluses et l'océan furieux se précipitera sur ces riches campagnes, qui disparaîtront sous ses vagues.

Or, le 30 octobre, les Allemands virent avec étonnement les canons belges s'aligner au sommet du remblai du chemin de fer de Dixmude-Nieuport, et commencer à diriger leurs feux dans la direction des canaux de l'Yser et de Plasschendaele. D'abord, ils ne comprirent rien à cette manœuvre et se demandèrent à qui en avait l'artillerie belge. Ils ne tardèrent pas à être édifiés lorsque, les digues de ces canaux ayant cédé sous l'action des boulets, leurs tranchées se remplirent d'eau. « Ce fut, écrit un témoin, comme une foudroyante surprise pour les Teutons. Les premiers flots avaient envahi les positions occupées par plusieurs batteries lourdes. Quand les officiers don-

nèrent l'ordre de ramener les pièces en arrière, il était trop tard. Vainement hommes et chevaux s'attelèrent aux pesants canons; il fallut les abandonner. Puis l'inondation se faufila dans les réseaux des tranchées et sur certains points l'envahissement fut si rapide que des centaines d'hommes furent noyés. Le désastre grandissait d'heure en heure. Ignorant les causes de l'inondation, s'imaginant qu'elle ne serait pas de longue durée, des régiments entiers restaient stoïquement en place, jusqu'à ce que l'eau leur montât à la hauteur de la ceinture. Mais le péril devenant pressant, les officiers se décidèrent à donner le signal de la retraite, le long des chaussées qui surplombaient les flots. C'était l'heure qu'attendaient les Belges, l'heure vengeresse. Portés sur le talus du chemin de fer, leurs canons à tir rapide balayèrent effroyablement les chaussées encombrées de fuyards et de transports militaires. Les rafales d'obus faisaient des trouées terrifiantes dans ces masses, en même temps que les mitrailleuses installées dans des barques ou des radeaux les harcelaient sur les flancs. Ce fut un massacre indescriptible. Sur cent mètres de chaussée, on pouvait compter des milliers de morts. En une journée, plus de douze mille Allemands périrent dans le triangle formé par Pervyse, Ramscapelle et Schoore (1). »

(1) L'ennemi dut se résigner à avouer partiellement

Quant aux Belges, protégés par le remblai du chemin de fer qui opposait une barrière à l'inondation du côté de l'ouest, ils étaient désormais inexpugnables.

Voilà comment, après quatre mois de guerre, il y avait toujours une Belgique indépendante, que le pied du conquérant ne foulait pas. C'était une bien petite Belgique ayant tout au plus 500 kilomètres carrés, et que notre armée aurait pu arpenter tout entière en un seul jour, du nord au sud et de l'est à l'ouest. Elles se réduisait à deux villes : Furnes et Poperinghe et à un certain nombre de villages, parmi lesquels tous les Belges connaissent les riantes stations maritimes qui s'appellent Oostduinkerke, Coxyde, La Panne, noms évocateurs de souvenirs de journées ensoleillées et heureuses, au bord d'une mer souriante. Furnes, où le roi avait établi son quartier général, était devenue la capi-

la catastrophe. Un communiqué, daté de Berlin le 3 novembre 1914, narre le fait en ces termes voilés: « L'inondation au sud de Nieuport rend toute opération impossible dans cette région. Les terres y sont dévastées pour longtemps. Par endroits, l'eau est plus qu'à hauteur d'homme. » Le communiqué ajoute que les troupes allemandes sont sorties du terrain inondé saines et sauves, sans perte ni en hommes, ni en canons, ni en chevaux, ni en véhicules, miracle qui consolera les Allemands et fera rire le reste du genre humain.

tale provisoire de la Belgique entière, comme Mémel le fut de la Prusse, aux jours sombres qui suivirent la bataille d'Iéna. Et comme alors la reine Louise, ainsi de nos jours on voit la jeune reine des Belges, âme vaillante dans un corps frêle, s'associer aux épreuves et aux luttes de son époux, et communiquer à la nation entière sa confiance dans l'indéfectible avenir de la patrie.

Et lui, notre roi, comment parler de lui en termes dignes de son grand cœur et de sa superbe endurance ? La Belgique le connaissait à peine avant cette guerre qui l'a mis à sa vraie place, dans l'auréole des héros. Elle respectait en lui le gardien fidèle de la constitution, elle l'aimait pour la conscience avec laquelle il s'acquittait de son rôle de roi, pour les beaux exemples que sa vie publique et privée donnait à la nation entière. Mais sous ses dehors modestes et réservés, voire timides, qui aurait deviné le héros? Elle sait maintenant ce que c'est à l'heure du danger qu'un roi. Elle l'a vu, infatigable, tranquille sous la pluie des balles, descendre dans les tranchées, partager le pain noir des troupiers, les encourager par son exemple et par sa parole, apparaissant au milieu d'eux, dans sa froide et souriante intrépidité, comme un demi-dieu devant lequel ils tombaient à genoux, les yeux rouges de larmes, la gorge pleine d'acclamations délirantes, fous d'enthousiasme, de dévouement et

d'orgueil patriotique. De pareils souvenirs ne s'effacent pas de la mémoire d'un peuple, et la dynastie s'en apercevra. Le Roi a cru ne travailler que pour la patrie : il a, par surcroît, travaillé pour les siens, car il a jeté dans notre vieux sol les racines d'une popularité prodigieuse qui, pareille à un chêne superbe, ombragera pendant des générations tous ceux qui descendront de lui .

Non, la Belgique n'oubliera pas les jours de Furnes; elle les comptera précieusement comme un avare compte ses trésors; elle les inscrira au tableau d'honneur de ses annales, elles les redira avec orgueil aux générations à venir.

Nous n'avons pas été témoins de cette épopée, nous qui, prisonniers de l'ennemi, exilés dans notre propre patrie, avons porté le poids des heures mornes et lourdes, et ce sont les vaillants revenus des batailles patriotiques qui nous rediront les jours de l'Yser. Il en est un toutefois, particulièrement mémorable, dont la connaissance est arrivée jusqu'à nous, à travers les épaisses rangées des troupes allemandes : c'est la veillée des armes du jeune duc de Brabant, qui faisait son apprentissage de souverain dans les tranchées à l'âge de quatorze ans. Ce jeune prince fut présenté par son père au 12e régiment de ligne, dans lequel il allait gagner ses grades. « On ne saurait trop tôt, dit le Roi, mettre les jeunes princes à l'école du devoir,

et il n'y en a pas de meilleure que notre armée. Je lui amène mon fils. J'ai voulu, ajouta-t-il, honorer particulièrement le Douzième pour la vaillante conduite qu'il n'a cessé de tenir pendant la campagne, depuis sa défense du pont de Visé, le 4 août, jusqu'à la brillante défense de Dixmude, où il a repoussé quinze attaques allemandes et perdu le tiers de son effectif. Honneur à lui et à son colonel Jacques, qui, blessé à deux reprises, le 20 et le 21 septembre, est resté chaque fois à la tête de ses troupes (1)! »

Voilà comment la Belgique d'aujourd'hui, représentée par le roi Albert, enseignait la Belgique de demain, incarnée dans le duc de Brabant. Et sous un ciel où rougeoyaient les feux de l'artillerie, le chant du Lion de Flandre sortant du fond des tranchées allait apprendre aux Allemands que cette petite nation, après un an de guerre, était encore debout en face d'eux, frémissante d'orgueil et de courage. Non, ils le disent eux-mêmes dans un chant patriotique dont les paroles semblent faites pour nous, « non, ce n'est pas le nombre des chevaux et des hommes d'armes qui affermit le trône des rois, c'est le patriotisme, c'est le dévouement

(1) Le Roi a rendu hommage aussi aux majors Colyns et Van Rolleghem, qui se montrèrent dignes de leur colonel.

des hommes libres qui leur donnent une base aussi inébranlable qu'un rocher dans la mer (1).»

De l'armée belge, il suffit de dire qu'elle a été digne de son roi. Elle a fait admirablement son devoir. Aucune autre dans la guerre actuelle, qu'il soit permis de le constater sans diminuer la gloire de personne, n'a eu à soutenir une lutte plus rude, une campagne plus épuisante. Son courage, son endurance, sa foi dans la patrie ont été superbes, et rien n'est touchant comme le culte qu'elle a voué au héros couronné qui la conduit à la gloire et à la mort. Les volontaires ont afflué sous les drapeaux dès le premier jour; il y en avait 40,000 la première semaine; il y en a eu plus de 100,000 ensuite. Parmi eux, les porteurs des plus beaux noms nobiliaires du pays fraternisent avec les enfants du peuple, qui ont quitté la charrue ou l'outil pour la carabine. Huit fils de ministres ou d'anciens ministres ont apporté les prémices de leur jeunesse. Trois d'entre eux : Paul Renkin, Levie et Delbeke sont tombés au champ d'honneur;

(1) Nicht Ross, nicht Reisige
Sichern die steile Höhe,
Wo Fürsten stehn;
Liebe des Vaterlands,
Liebe des freien Manns
Gründen des Herrschers Thron
Wie Fels im Meer.

deux autres, de Broqueville et Jean Renkin, y ont gagné les épaulettes de sous-lieutenant; quatre autres, Berryer, de Lantsheere, Nyssens, Poullet font le coup de feu à l'âge de 16 ou de 17 ans. Ce sont des volontaires encore, on peut le dire, ces jeunes gens des classes de 1914 et de 1915 qui, à l'appel d'un gouvernement exilé, bravant les interdictions et les menaces de l'ennemi, passent les frontières hérissées de sentinelles et de fils de fer électrisés, souvent après des aventures où l'héroïque folie du patriotisme a réalisé les plus audacieuses fictions de la légende. Ah ! les pathétiques odyssées, et quels beaux sujets d'histoires à raconter plus tard dans les veillées, auprès des foyers belgiques !

En vain M. von Bissing menace-t-il les familles des réfractaires ou frappe-t-il d'amendes énormes les communes qu'ils habitent! En vain ses soldats fusillent-ils, comme à Ternath, les jeunes miliciens qui se présentent à l'appel des Allemands en exhibant un portrait du roi Albert au bout d'un bâton! Rien n'arrête l'élan patriotique de la jeunesse belge, et l'on a calculé que, dans les régions limitrophes de la frontière, 80 pour 100 des classes de 1914 et 1915 sont déjà de l'autre côté de l'Yser, ce petit fleuve patriotique qui ne se laisse franchir que par des Belges.

Mais la Belgique militante n'est pas seule à sou-

tenir l'honneur du drapeau : il y a une Belgique souffrante. Prisonnière et vinculée, accablée de menaces, d'interdictions, d'amendes, elle a tenu bon, et elle n'a pas humilié devant l'arrogance de l'ennemi la fierté du pavillon national. Son gouvernement n'est plus là, mais ses magistrats communaux sont restés pour l'encourager, pour la soutenir, et l'histoire aura une mention spéciale pour le nom du premier magistrat de la capitale, M. Adolphe Max : « Aussi longtemps que je serai en vie et en liberté, avait-il dit, je protégerai de toutes mes forces le droit et la dignité de mes concitoyens. » M. Max a tenu cette belle promesse, et l'ennemi l'a constaté lui-même en se débarrassant de lui dès le 26 septembre pour l'interner en Allemagne (1).

Et puis, notre épiscopat a parlé, et sa voix est devenue celle de la patrie elle-même, qui fait re-

(1) Voici deux affiches de M. Max :

1. «J'apprends que dans certains quartiers de la ville, des gens, prétendant agir au nom de l'administration communale, ont été de porte en porte inviter les habitants à retirer le drapeau national de la façade de leur demeure. Je tiens à faire connaître que l'administration communale n'a donné à personne un mandat aussi peu compatible avec les sentiments patriotiques dont elle est animée. — Bruxelles, le 20 août 1914. »

2. « Le gouverneur allemand de la ville de Liége, lieu-

tentir à travers toute la Belgique un *Sursum corda.* Avec quelle stupeur l'ennemi a écouté le mandement de Noël de S.E. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, pendant que tous les cœurs belges tressaillaient de fierté à ces accents qui vengeaient l'honneur de la patrie calomniée et dénonçaient sans crainte les crimes de nos oppresseurs ! M. von Bissing n'a eu que la ressource d'interdire au clergé la lecture de ce mandement, en faisant croire mensongèrement qu'il avait pour cela le consentement du cardinal. Ce grossier stratagème

tenant-général von Kolewe, a fait afficher hier l'avis suivant :

Aux habitants de la ville de Liége,

Le bourgmestre de Bruxelles a fait savoir au commandant allemand que le gouvernement français a déclaré au gouvernement belge l'impossibilité de l'assister offensivement en aucune manière, vu qu'il se trouve lui-même forcé à la défensive.

J'oppose à cette affirmation le démenti le plus formel. — Bruxelles, le 30 août 1914. »

Aussitôt le gouvernement militaire allemand fit afficher ceci :

Avis important. — Il est strictement défendu, aussi (sic) à la municipalité de la ville, de publier des affiches sans avoir reçu une permission spéciale.

Bruxelles, le 31 août 1914.

Le gouverneur militaire,
Baron von Luttwitz, général-major.

a été déjoué aussitôt, le cardinal a insisté, et le «gouvernement allemand en Belgique» a eu l'humiliation de se voir formellement désobéi par l'immense majorité du clergé du diocèse de Malines. Les courageux évêques de Liége et de Namur ont parlé le même langage ferme et fier à leurs ouailles, et si celui de Tournai ne les a pas imités, c'est qu'il a succombé, en partie, aux mauvais traitements que les soldats allemands n'ont pas craint d'infliger à ce saint vieillard. Fidèle aux exhortations réitérées des évêques, le clergé belge n'a cessé de soutenir le moral de la nation : du haut des chaires de vérité, il a laissé tomber les paroles qui vengent l'innocence persécutée et flétrissent l'injustice victorieuse; le drapeau national, interdit dans les rues, a flotté librement dans nos églises, et les accents de la Brabançonne retentissaient à l'issue de nos grand'messes au milieu des larmes d'émotion et de joie.

La nation belge tout entière a gardé cette attitude d'irréprochable correction et de courageuse dignité. Elle s'est interdit les violences et les manifestations tapageuses, mais elle a accueilli avec mépris les avances de nos maîtres et elle a fait le vide autour d'eux. Ils voudraient laisser croire à l'étranger que la situation est redevenue normale en Belgique, et l'abstentionnisme obstiné du public belge donne un éclatant démenti à cette mensongère

allégation. La vérité, c'est que, tacitement, spontanément, sans accord préalable, la nation a organisé autour d'eux la grève sacrée. Les rares journaux qui paraissaient encore depuis leur entrée ont cessé de paraître pour ne pas supporter leur censure; les universités, qu'ils auraient voulu rouvrir, sont restées fermées; les académies, qu'ils ont invitées à reprendre leurs séances, ne se sont réunies que pour décider de s'ajourner *sine die*; les ouvriers de Malines, de Luttre et d'ailleurs, qu'ils ont tenté d'embaucher en leur offrant de forts salaires leur ont tourné le dos, refusant de travailler pour le roi de Prusse. Ils ont essayé d'allécher le public bruxellois en organisant des concerts où devaient être entendus les chefs-d'œuvre de la musique allemande exécutés par les meilleurs artistes d'outre-Rhin; mais ils sont restés seuls à les entendre, et l'Université de Bruxelles a exclu de son sein un professeur qui avait eu la mauvaise idée d'y assister. Ils ont interdit toute manifestation pour le 21 juillet, qui est l'anniversaire de la proclamation de notre indépendance nationale, et le 21 juillet, ils ont été témoins, à Bruxelles, à Anvers, à Gand, à Liége, dans toutes nos villes et même dans nos villages, d'une grandiose et émouvante manifestation : les magasins fermés, comme le dimanche, les églises bondées pour le *Te Deum;*

toute la population endimanchée circulant dans les rues, portant à la boutonnière ou au corsage, à la place des couleurs nationales prohibées, la feuille de lierre qui est l'emblème de notre fidélité à notre Roi et à notre patrie. Ainsi nous réalisions dans les chaînes la belle parole que M. de Broqueville prononçait le 4 août 1914, dans la séance de nos Chambres : « La Belgique peut être vaincue; elle ne sera jamais soumise. »

C'est ce que toutes les semaines, avec autant de courage que d'à-propos, rappelle au « gouvernement allemand en Belgique, » le seul journal belge qui paraisse sans se soumettre à sa censure. Il s'appelle la *Libre Belgique* et il circule à travers tout le pays, depuis le mois de février 1915, distribué de proche en proche par des mains de confiance. M. von Bissing a fait des efforts désespérés pour découvrir l'officine de ce journal ou pour mettre la main sur ses rédacteurs, mais les joyeux conspirateurs belges ont plus d'esprit que les détectives de la police allemande, et la *Libre Belgique* continue d'entretenir pour ses lecteurs l'espérance et la flamme du patriotisme.

La Belgique a donc le droit d'être contente de tous ses enfants. Mais l'Europe, de son côté, doit être contente de la Belgique. En nous défendant nous-mêmes, c'est sa liberté à elle que nous avons sauvée. Les Allemands comptaient, par une marche

foudroyante à travers la Belgique surprise et terrorisée, gagner en trois fois vingt-quatre heures la frontière française, culbuter la mobilisation de ce pays, amener le gros de leurs forces sous les murs de Paris, qui aurait cédé au bout de quelques jours à leurs canons de 0,42; puis, maîtres de la capitale avec une armée intacte, au milieu d'une nation découragée, ils auraient renvoyé une partie considérable de ces forces vers l'est, où, unis à l'Autriche-Hongrie, ils auraient refoulé l'invasion russe, mis fin à la campagne en quelques mois, dicté des conditions de paix en territoire ennemi. Après cela, l'Angleterre isolée était à leur merci, et l'empire mondial de l'Allemagne était achevé.

Tel était le plan résumé dans la formule apodictique de M. von Jagow : « L'atout de l'Allemagne, c'est la rapidité. »

Ce plan, la résistance belge l'a faussé dès le premier jour. En faisant perdre à l'envahisseur une semaine devant les forts de Liége, nous avons donné à la France et à l'Angleterre le temps de s'organiser et de se concentrer pour une lutte dans laquelle une heure de gagnée pouvait être décisive pour la destinée du monde. Au lieu d'être à la frontière française le 5 août, comme ils l'avaient espéré, les Allemands n'y sont arrivés que le 26 août, à un moment où on était prêt pour recevoir le choc de leur attaque brusquée. Un instant,

ils ont pu croire qu'il n'était pas trop tard, et qu'ils parviendraient quand même à culbuter l'adversaire, mais ce n'était qu'une illusion : rejetés des bords de la Marne sur ceux de l'Aisne et terrés depuis six mois dans les tranchées, ils ont vu se dresser devant eux un retranchement formidable qui va de Dunkerque à Thann et qu'ils ne franchiront pas.

Nous sommes fiers de ce résultat : il valait les sacrifices qu'il nous a coûtés et ceux qu'il peut nous coûter encore. Lorsque l'agression criminelle aura été repoussée définitivement, nous remettrons notre épée au fourreau, avec la joie de la savoir sans tache. Nous ne l'avons tirée que pour la défense de nos biens les plus sacrés : notre honneur national, notre liberté, nos foyers. Nos mains sont restées pures; nous n'avons pas versé le sang innocent; nous n'avons pas porté la mort et la dévastation chez les autres peuples; aucune larme n'aura coulé à cause de nous. Et l'incorruptible jugement de la postérité, qui remettra toutes choses en leur place, dira que la Belgique s'est acquis, à l'une des heures les plus calamiteuses de son histoire, de nouveaux titres au respect de l'humanité.

CONCLUSION

Après avoir raconté la lugubre histoire de ma patrie pendant des mois d'indicibles souffrances, je me recueille et je me demande comment il est possible qu'une des nations les plus civilisées du monde, et qui avait d'ailleurs vis-à-vis de nous des obligations sacrées, ait consenti à martyriser avec cette cruauté un peuple inoffensif et ami. Il y a là, après tous les progrès que semblait avoir réalisés le droit international, après les conventions de La Haye, après les déclarations pacifiques de tous les grands Etats, une espèce d'énigme devant laquelle l'esprit s'arrête avec stupeur.

En réalité, l'énigme n'existe pas pour qui connaît les choses d'outre-Rhin.

Le génie allemand a été empoisonné par l'esprit prussien, et c'est dans l'esprit prussien que se trouve l'explication claire et lumineuse des phénomènes qui paraissent à première vue inexplicables.

Les nations, comme les individus, subissent la

fatalité du péché originel. Née d'une apostasie, qui a profané l'idéal religieux et militaire des chevaliers teutoniques, la Prusse n'a jamais démenti ses origines frauduleuses et larronnes. D'Albert de Brandebourg à Frédéric II, de Frédéric II à Bismarck, de Bismarck à l'attentat du 2 août 1914, c'est toujours par la violation des droits les plus sacrés, par le parjure et par l'iniquité qu'elle est arrivée à ses fins. C'est ainsi qu'a été sécularisée la Prusse propre, qu'a été conquise la Silésie, qu'a été envahie, puis dépecée la Saxe, qu'a été partagée la Pologne, qu'a été annexé le Schleswig, qu'a été falsifiée la dépêche d'Ems, qu'a été envahie la Belgique. La Prusse sourit des protestations de la justice et du droit outragé, elle rit des traités qu'on invoque, elle sait que le droit n'est qu'un mot et les traités qu'un *chiffon de papier*, et elle passe outre, avec un tranquille mépris aux protestations de la conscience humaine. Elle ne croit qu'à la force. La force ne prime pas le droit; la force, c'est le droit. Telle est depuis Hegel la doctrine des maîtres, mais Hegel lui-même n'a fait que formuler en termes philosophiques les axiomes qui sont à la base de la politique prussienne depuis l'origine de la Prusse.

Il s'agit donc avant tout de devenir un Etat fort: les petits Etats sont ridicules. Mais tout Etat sera faible vis-à-vis d'un plus grand : il faut donc

se rendre non seulement fort, mais le plus fort; alors, on aura seul le droit d'exister.

Tout ce qui tend à rendre l'Etat fort est bon et moral; la morale chrétienne est individuelle, elle ne s'applique pas aux Etats.

La moralité des actes, pour ceux-ci, c'est l'utilité. « L'égoïsme, a dit encore Bismarck, est la seule politique digne d'un grand Etat. »

Mais quel est, dans cette conception utilitaire, le meilleur instrument de force ? C'est l'armée.

Pour être l'Etat le plus fort, il faut avoir la meilleure armée. Toute l'énergie, toute l'activité de l'Etat doit être absorbée par cette tâche : créer l'armée la plus redoutable possible, et, à cette fin, lui livrer tous les enfants de la patrie et toutes les ressources de son trésor. C'est pour cela que la Prusse a établi le principe du service universel, ravivé et devenu loi à partir de 1815. Toute l'Europe s'est vue contrainte successivement de la suivre dans cette voie; si aujourd'hui elle est armée jusqu'aux dents, c'est le cadeau de joyeuse entrée que le royaume de Prusse a fait à la famille des Etats européens en y venant prendre place.

L'idéal de la Prusse a toujours été là : avoir la première armée du monde. L'armée est devenue l'unique objet de sa fierté nationale; l'officier prussien est devenu le type le plus complet de l'homme, ce qu'était le *gentleman* pour l'Anglais,

le *caballero* pour l'Espagnol, l'*honnête homme* pour la vieille France. « Ce qu'il y a de meilleur en moi, disait Bismarck, c'est l'officier prussien. » L'officier prussien consiste dans son sabre, dont le cliquetis sur le pavé des rues scande chaque pas de son maître. On dit que les Huns, ayant découvert une épée en terre se mirent à l'adorer : est-ce d'eux ou des Prussiens que cette légende est vraie?

L'armée est ainsi devenue l'Etat incarné. La Prusse est le seul pays du monde où elle dispose pour ainsi dire légalement des destinées de la nation. Partout ailleurs, elle est au service du public, elle obéit, elle est *la grande muette*. En Prusse, c'est elle qui commande, qui a la préséance, qui dirige les événements. On s'est souvent étonné des fautes de la diplomatie prussienne; à cela rien d'étonnant : elle est au service des vues militaires, elle n'est en Prusse qu'un accessoire de la stratégie.

L'armée, naturellement, a un idéal : c'est la guerre. Dans tous les pays civilisés, ses aspirations sont tenues en bride par l'intérêt supérieur de la civilisation; la guerre n'est qu'un moyen et non un but. En Prusse, la guerre est son but à elle-même; elle est civilisatrice, et l'armée loin d'être tenue en bride donne l'impulsion à la nation.

L'esprit prussien a empoisonné le génie allemand. Nation de penseurs et de poètes, l'Alle-

magne, assise au milieu de l'Europe civilisée, semblait appelée à être la gardienne des principes de justice et de moralité politique, qui sont le patrimoine de la civilisation. Après l'admirable mouvement de 1813, par lequel elle reconquit sa liberté, on eût pu l'espérer.

Pour son malheur, ce fut la Prusse qui présida à son unification. L'unité allemande passa des mains des poètes et des philosophes aux mains du chancelier de fer, qui ne connaissait que la force brutale. La force prime le droit. Il lui a dit : « Je vous ferai la première nation militaire du monde; vous aurez une armée invincible, avec laquelle vous pourrez faire ce que vous voudrez; que vous importent désormais la justice et l'honneur, *des mots*, et qu'avez-vous besoin de respecter les traités, *des chiffons de papier* ? » Et l'Allemagne enivrée s'est laissé entraîner. Elle n'a plus cru qu'à la force, elle qui avait dit tant de belles choses sur l'éternelle majesté du droit. Elle a connu le rêve napoléonien de dominer le monde, oubliant qu'elle n'avait pas de Napoléon, et que les Napoléons finissent à Sainte-Hélène. Aujourd'hui, vaincue, mutilée, trouvera-t-elle dans sa droiture naturelle la claire vue des causes de son malheur ? C'est le secret de l'avenir.

APPENDICES

I

Comment l'Allemagne a calomnié le Gouvernement belge.

Naturellement, devant l'indignation du monde civilisé dont la voix lui arrive de toutes parts, l'Allemagne a éprouvé le besoin de se disculper. On peut bien, quand on s'appelle von Stein, se glorifier du crime et déclarer que toutes les atrocités sont pour nous punir de n'avoir pas obéi aux injonctions allemandes. Mais quand on est, comme le gouvernement allemand, en face du tribunal de la conscience humaine et responsable devant le genre humain, on éprouve le besoin de tenir un autre langage. Seulement, en habile tacticien, on ne se mettra pas apparemment dans l'attitude de l'accusé qui se disculpe; on prendra hardiment l'offensive, on accusera la victime des crimes dont on est l'auteur et on protestera contre ces atrocités, qui ont entraîné « *de nécessaires représailles* ».

Au programme traditionnel de la guerre, qui comprend le massacre, le viol et l'incendie, l'Allemagne a cru devoir ajouter un cinquième article à l'usage de la Belgique récalcitrante : la *calomnie*.

Au début, on se contente de la note demi-officielle suivante, qui n'introduit que sous forme dubitative le grief fait au gouvernement belge.

« Des nouvelles qui nous parviennent au sujet des opérations militaires aux environs de Liége, il résulte que la population civile participe à la lutte et que des particuliers en embuscade ont tiré sur des soldats allemands et sur des médecins. Des rapports parvenus de la frontière française disent également que la population, aux environs de Metz, a tiré sur des patrouilles allemandes. Il est possible que ces faits soient dus à la population très mêlée de ces districts industriels, mais il est possible aussi que la France et la Belgique aient décidé contre nos troupes une guerre de francs-tireurs. Si le fait s'avère par de nouvelles hostilités analogues, nos adversaires porteront la responsabilité de nous avoir entraînés à une répression impitoyable contre les populations coupables. Les soldats allemands ne sont habitués à lutter que contre les forces armées d'une puissance ennemie et ne peuvent être blâmés si, en

état de légitime défense, ils luttent sans quartier (1). »

Mais bientôt on s'enhardit et, dès le 15 août, les journaux hollandais publient d'après la presse allemande une nouvelle note où le gouvernement belge semble être rendu responsable de la participation des civils, bien que l'on n'ose pas encore l'accuser formellement de l'avoir organisée.

« Contrairement à la note du 8 août, par laquelle le gouvernement belge faisait savoir qu'en conformité avec les usages de la guerre, il ne combattrait qu'avec des troupes en uniforme, de nombreux civils ont pris part au combat de Liége sans porter d'uniforme : non seulement ils tiraient sur les troupes allemandes, mais ils achevaient cruellement les blessés; ils tuaient aussi les médecins qui exerçaient leur mission. En même temps, la population anversoise dévastait les propriétés allemandes de la façon la plus barbare et des femmes et des enfants furent mis à mort d'une manière bestiale.

« L'Allemagne s'adresse au monde civilisé tout entier et demande compte du sang de ces innocents et de cette manière belge de faire la guerre, qui se rit de toute civilisation. Si la guerre prend

(1) Le *XX*e *Siècle*, 12 août 1915.

dès maintenant un caractère cruel, c'est la Belgique qui en est responsable (1). »

Faut-il le dire en passant ? Ces histoires de blessés cruellement massacrés, de médecins tués dans l'exercice de leur charitable mission, elles traînent toutes dans les journaux de tous les belligérants. Les Français, les Anglais et les Belges les redisent à la honte de l'Allemagne, et la presse d'outre-Rhin, qui les traite de mensongères, en colporte d'autres qui sont accueillies avec le même qualificatif dans le camp des alliés. Les lecteurs d'esprit rassis savent ce qu'il faut en croire; ils sont convaincus que des atrocités isolées sont possibles dans tous les camps; sans contester celles qu'on allègue de part et d'autre, ils n'admettent pas qu'on les généralise, et attendent pour prononcer leur jugement que des témoins impartiaux et bien informés viennent leur fournir les éléments de leur conviction. Aucun gouvernement, jusqu'ici, n'a pris sous sa responsabilité les affirmations de sa presse nationale relatives aux atrocités de l'ennemi; aucun ne s'est avisé de rendre un autre gouvernement responsable des excès individuels attribués à ses

(1) Le *XX*e *Siècle* du 19 août, reproduisant le *Vaderland* hollandais du 15, qui donne le texte d'après le *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*.

nationaux. Seul, le gouvernement allemand fait exception; seul, il admet sans contrôle les racontars de la presse de son pays; seul, il en fait état pour accuser la Belgique. Est-il donc plus crédule ou doué de moins d'esprit critique que tout autre ? Non sans doute, mais son cas est trop mauvais pour qu'il puisse se passer du dérivatif suspect qu'il croit trouver dans les légendes des journaux.

Le monde civilisé, qui n'a pas les mêmes raisons que le gouvernement allemand d'accepter pour lettre d'Evangile les historiettes de la presse teutonne, ne semble pas avoir pris au sérieux la protestation berlinoise. On s'en est aperçu là-bas, et on a éprouvé le besoin d'employer des arguments de plus gros calibre. Cette fois, c'est la couronne qui se découvre, et Guillaume II lui-même se fait l'accusateur de la victime qui gît pantelante à ses pieds. Voici les oracles qui sortent de sa bouche auguste, parlant au nom des soixante-cinq millions d'Allemands au président de la république américaine.

Après avoir raconté la sempiternelle légende des balles dum-dum employées par l'adversaire (elle est à l'usage de tous les belligérants et elle devait trouver des oreilles impériales un peu moins ouvertes), l'empereur continue :

« Non seulement nos ennemis emploient contre

nous ces armes cruelles, mais le gouvernement belge a en outre excité ouvertement la population civile à prendre part à la guerre, et préparé avec soin depuis longtemps cette participation.

« Les atrocités commises même par des femmes et des ecclésiastiques dans cette guerre de guérillas sur des blessés, sur le personnel sanitaire et sur des infirmières (des médecins furent tués, des hôpitaux bombardés) étaient de telle nature que mes généraux ont été obligés à la fin de prendre les plus sévères mesures pour punir les coupables, afin de détourner par la terreur une population sanguinaire de la continuation de ces actes scandaleux.

« Quelques villages et même la vieille ville de Louvain, à l'exception du bel hôtel de ville, ont dû être dévastés par nos troupes, dans un intérêt de défense personnelle.

« Mon cœur saigne lorsque je vois que de pareilles mesures sont inévitables et lorsque je songe aux innombrables innocents qui ont tout perdu, à la suite de l'intervention barbare de ces malfaiteurs (1). »

Avant d'aller plus loin, constatons une fois de plus que l'empereur d'Allemagne est contredit par ses agents. On a entendu tout à l'heure M. von

(1) Le *Bien Public* du 14 septembre.

Stein déclarer que les mesures d'impitoyable rigueur prises contre la Belgique étaient dues à son refus d'accueillir la nouvelle proposition allemande : « La Belgique ayant repoussé nos ouvertures, elle aura à en porter elle-même les conséquences (1). » Et l'empereur, lui, déclare que « ces mesures ont été rendues nécessaires par la défense personnelle et pour détourner par la terreur ces malfaiteurs belges de continuer leurs sinistres exploits ».

On le voit : du 15 août au 7 septembre, les légendes sont allées en se développant et celles qu'on accueille dans les documents officiels allemands prennent plus d'ampleur. L'empereur ne dit pas expressément, comme ces journaux, que les jeunes filles et les ecclésiastiques belges parcourent les champs de bataille pour mutiler les blessés ennemis et pour leur crever les yeux, mais il le laisse entendre. On verra plus loin ce qui en est de ces accusations; ici nous avons à relever celle qui est formulée contre le gouvernement belge, qui, selon l'empereur, a préparé avec soin, et depuis longtemps, la participation des civils à la guerre. Tombant de si haut, l'accusation a été immédiatement relevée par toute la presse allemande; il n'est pas un journal d'outre-

(1) Voir ci-dessus, p. 32.

Rhin, et pas un polémiste teuton qui ne la reproduise en l'ornant — cela va sans dire — d'arabesques de sa façon. Ils savent que le gouvernement belge a envoyé aux civils les fusils, voire même les mitrailleuses nécessaires à la perpétration de leur « crime », et qu'il leur en a fixé la date par dépêche télégraphique; ils savent qu'il a fait partir des gardes civiques pour les villages les plus reculés de l'Ardenne, afin d'apprendre aux paysans le maniement des armes et d'organiser leur résistance aux Allemands. C'est le lieutenant Mannheim, du sixième régiment des uhlans, qui a reçu cette confidence d'un habitant de Chiny. « Il me prenait, dit-il, pour un Anglais ou un Français. » Pardon, lieutenant, je crois que le malin Ardennais vous prenait pour un gogo. Il y en a qui ont vu de leurs yeux la pièce officielle appelant les civils aux armes et leur promettant une certaine prime pour chaque Allemand tué. Le lieutenant Boehm, du 165e régiment d'infanterie, veut damer le pion au lieutenant Mannheim. Il a tenu en main, à Retinne (1), « le

(1) C'est un lieutenant du 165e régiment d'infanterie de réserve, nommé Bœhm, qui a vu la pièce à Retinne; c'était une copie faite à la machine et munie d'un sceau, elle avait été trouvée à l'hôtel de ville d'une localité voisine. Et l'*Auswärtiges Amt* reproduit gravement cette découverte, p. 72.

document écrit à la machine et revêtu d'un sceau, trouvé à l'hôtel de ville d'une localité voisine »; quatre de ses camarades ont vu comme lui ce document horrifiant; d'autres sont plus heureux encore, puisqu'ils sont en état de faire connaître le montant de la prime : c'est cinquante francs par soldat allemand tué (1). La preuve, c'est une carte postale envoyée par un soldat à sa famille à Pössneck, et disant « qu'il a appris que le gouvernement belge promet à la population civile cinquante francs pour chaque soldat allemand qu'elle tuera ». Cette communication, ajoute l'ouvrage, est confirmée et complétée par celle d'un lieutenant de la réserve à ses proches, à Leutenberg. Celui-ci écrit que, sur un franc-tireur tué, on a trouvé un billet par lequel le gouvernement français le confirme comme franc-tireur et lui alloue un salaire mensuel de cinquante francs. Et, chose incroyable, dans le mémoire où il prétend prouver les crimes qu'il reproche aux Belges, le ministère des affaires étrangères à Berlin reproduit gravement de pareilles découvertes.

Je croirais faire injure au lecteur en défendant

(1) *Die Belgischen Greueltaten*, p. 38, sous le titre *Staatliche Schurkereien in Belgien und Frankreich;* le recueil affirme ne contenir que « des rapports officiels et dignes de foi » (amtliche und glaubwürdige Berichte).

le gouvernement de mon pays contre ces puériles imputations, mais le respect dû à la personnalité d'un souverain comme Guillaume II ne me permet pas de passer outre purement et simplement aux accusations qu'il formule. Sorties de toute autre bouche, elles ne mériteraient pas l'honneur d'une discussion sérieuse; formulées par la sienne, elles ont tout au moins le droit d'être relevées. En montrer l'inanité, c'est du même coup répondre à toute la multitude des journaux allemands qui les ont reproduites.

S'il est vrai, comme l'affirme l'empereur, que le gouvernement belge ait ouvertement excité la population civile à prendre part à la lutte, et qu'il ait depuis longtemps préparé cette participation, rien ne doit être plus facile à prouver. Les documents excitateurs auront paru dans le journal officiel; ils auront été reproduits par toute la presse belge; ils se trouveront dans les archives de tous les gouvernements provinciaux et dans tous les sécrétariats communaux; ils auront été lus et souvent conservés par des milliers de lecteurs et le gouvernement allemand de la Belgique aura pu s'en procurer des exemplaires à foison. Pourquoi donc n'en fait-il pas état, ne les a-t-il pas communiqués à la presse allemande, ne les a-t-il pas fait parvenir, par l'intermédiaire de ses agents diplomatiques, aux gouvernements

de tous les pays civilisés ? Ce seraient des pièces autrement probantes que les fameuses conversations anglo-belges; elles mettraient fin à toute controverse, et fermeraient la bouche aux apologistes de la Belgique. Tant que l'Allemagne ne publiera pas ces documents, elle nous laissera le droit de dire que son empereur a calomnié le gouvernement belge.

Il semble bien que ce soit là l'arrière-pensée de l'éminent destinataire de la missive impériale. La réponse du président Wilson au réquisitoire passionné de l'empereur contre la Belgique est un petit chef-d'œuvre de fine et discrète ironie. On peut se figurer le sourire moqueur qui flottait sur ses lèvres, pendant qu'avec toutes les formules de la politesse protocolaire, il rappelait à son impérial correspondant qu'on ne pouvait pas s'en rapporter à ses seules déclarations, et qu'il aurait été prématuré pour une nation neutre comme l'Amérique de se prononcer et de formuler un jugement définitif : « Je m'exprime avec cette liberté, ajoute-t-il, non sans malice, parce que je sais que Votre Majesté attend que je lui parle d'ami à ami, et parce que je suis sûr qu'en réservant mon jugement jusqu'après la fin de la guerre, quand on pourra se procurer une vue d'ensemble des faits et de leur

véritable enchaînement, je vous présente l'expression réelle d'une sincère neutralité (1). »

Pendant qu'ainsi le chef de la plus grande nation neutre du monde refusait de s'en rapporter aux seules déclarations de l'empereur Guillaume plaidant pour sa propre cause, les publicistes allemands développaient avec ardeur le thème qui leur était fourni par leur impérial maître. Il est toutefois bien remarquable qu'aucun d'eux n'ait osé aller aussi loin que lui : aucun, à ma connaissance, n'a accusé le gouvernement belge d'avoir excité ouvertement la population civile à participer à la guerre; aucun ne s'avisa de dire qu'il avait préparé cette participation avec soin et depuis longtemps. Le fait qu'ils ont laissé tomber cette partie des assertions impériales atteste qu'ils la tiennent pour indéfendable, mais ils n'en déploient que plus de zèle pour en sauver le reste. Le plus fort, à mon avis, parmi tous ces avocats officieux du calomniateur impérial, c'est M. Grasshoff, auteur d'un ouvrage intitulé : *La culpabilité de la Belgique*, dont j'aurai l'occasion de m'occuper plus d'une fois au cours de ces pages. M. Grasshoff est un peu plus au courant des choses belges que la plu-

(1) Je traduis le texte d'après le *Kölnische Zeitung* du 8 octobre.

part de ses compatriotes, et ne manque pas d'une certaine vigueur de dialectique; il n'est donc pas inutile d'entendre ici son plaidoyer : C'est, selon lui, en appelant à l'activité la garde civique non active que le gouvernement belge aurait en réalité organisé la participation des civils à la guerre. Pour comprendre ce raisonnement, il faut savoir qu'en Belgique, il existe, à côté de l'armée, une milice citoyenne qui se recrute dans la population mâle de vingt à quarante ans, et qui se partage en deux catégories : la garde civique active, dans les villes de deux à dix mille habitants et plus, et la garde civique non active, dans les autres localités, villes et campagnes. La première est organisée; elle est commandée par des chefs; elle fait des exercices réguliers; elle a un uniforme et des armes. L'autre, celle des campagnes, n'existe que sur le papier, mais peut être appelée à l'activité à la demande des communes ou dans l'intérêt de l'ordre public.

Or, dit M. Grasshoff, en l'appelant à l'activité « dans l'intérêt de la défense du pays et de l'ordre public », comme s'exprime l'arrêté royal du 5 août, le gouvernement belge n'a pas fait autre chose que déchaîner contre l'armée allemande toute une cohue de civils « n'ayant jamais fait partie d'une milice régulière quelconque et n'ayant jamais reçu la moindre formation militaire. Chaque

misérable paysan s'est cru un défenseur de la patrie et autorisé à tirer sur l'ennemi (1)».

Il y a là un sophisme reposant sur une grossière erreur de fait. Il n'est pas exact, comme se le persuade M. Grasshoff, que la garde civique non active comprît toute la population mâle de 20 à 40 ans (2). Si M. Grasshoff s'était mieux renseigné, il aurait su d'abord que la loi de 1897 sur la garde civique dispense du service « ceux qui n'ont pas les moyens de se pourvoir de l'uniforme (3) ». Il aurait appris ensuite que, d'après les *Instructions générales* du ministre de l'Intérieur, datées du 2 avril 1901, la garde civique non active appelée à l'activité ne devait pas contenir plus de deux pour cent de la population, tout comme dans les communes où elle est active. Les Instructions ajoutent que si le nombre des personnes aptes au service est supérieur à deux pour cent, « le collège échevinal pourra ramener l'effectif à ce chiffre en ne désignant pour le

(1) Jedes Bäuerlein fühlte sich von seinem Könige zur Verteidigung des Vaterlandes berufen (*Belgiens Schuld*, p. 48).

(2) In Warheit bedeutet also die Bewaffnung der Bürgerwehr denjenigen Bestand an Waffen im Volke, der nötig war, alle Männer vom 20. bis zum 40. Jahre unter den Waffen zu halten (p. 47).

(3) Article 39.

service que les personnes qui, à raison de leur position sociale, sont intéressées au maintien de l'ordre (1) ». Si l'on réfléchit que la moyenne de la population en état de porter les armes est généralement évaluée à dix pour cent du total, on constatera que loin de se confondre avec cette population, la garde civique n'en représente au *maximum* que la cinquième partie. L'affirmation de M. Grasshoff est donc à la vérité comme un est à cinq.

Cette garde civique rurale dont un arrêté ministériel du 6 août fixait l'uniforme : brassard, cocarde, blouse bleue, avait-elle le droit de participer à la guerre ? La question ne devrait pas même être posée, tant la réponse qu'elle comporte est évidente. Active ou non active, la garde civique, de par la législature belge, fait partie de l'armée; elle a même le pas sur celle-ci dans les cérémonies publiques; elle a la mission de contribuer à défendre le pays (2), et en le lui attribuant par l'arrêté royal du 5 août 1914, le gouvernement belge se conformait à l'esprit et à la lettre de notre législation. A la vérité, avant

(1) Article 4.

(2) « La garde civique est chargée de veiller au maintien de l'ordre et des lois, à la conservation de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. » (Loi de 1897, art. 1, du 9 septembre.)

qu'elle eût l'occasion de participer aux combats, le gouvernement se rendit compte qu'elle était insuffisamment préparée à un rôle militaire. Dès le 15 août, il informe les communes qu'il n'est pas dans les intentions des autorités militaires d'utiliser actuellement en service de guerre les gardes civiques non actifs appelés récemment à l'activité, et qu'en conséquence, il y a lieu pour eux de se renfermer dans leur mission de police et de défense de l'ordre public. Puis, le 18 août, il faisait inviter tous les habitants, sans aucune distinction, à faire remise à la maison communale de toutes armes à feu ainsi que de toutes munitions qu'ils auraient en leur possession.

Tel fut tout le rôle de la garde civique. Elle n'avait pas participé à la lutte et elle n'avait pas tiré un seul coup de feu lorsqu'elle fut désarmée, dès la mi-août, sur l'ordre du gouvernement et par les autorités communales. La présenter comme ayant été l'instrument par lequel le gouvernement belge aurait organisé indirectement la participation des civils à la guerre est donc une contre-vérité évidente. La thèse des défenseurs de l'empereur Guillaume est fausse dans l'ensemble comme dans le détail.

Le gouvernement allemand l'a compris de bonne heure; aussi s'est-il gardé de la faire

sienne, ou du moins il l'a atténuée de manière à en faire disparaître les invraisemblances les plus énormes. C'est la seconde fois, on va le voir, que les affaires de Belgique ont réservé à l'empereur le désagrément de se voir désavoué, du moins en partie, par les propres agents de sa politique : l'Allemagne depuis longtemps connaît l'inconvénient d'avoir à sa tête un souverain qui parle trop vite et sans entente préalable avec son gouvernement.

Donc voici ce que le ministre de la Guerre, dans son rapport du 22 janvier 1915 au chancelier, croit devoir retenir des affirmations impériales. Je le laisse parler, me réservant de revenir sans tarder sur les parties de sa note qui ne visent pas directement le point en discussion :

« Toutes les affirmations qui se sont produites jusqu'ici du côté belge, au sujet de prétendus actes de violence des troupes allemandes, apparaissent clairement comme des inventions, car elles sont muettes sur le fait tout simple, établi par des centaines de témoins entendus sous serment, et qui d'ailleurs n'est mis en doute par aucun Belge (!), qu'au commencement de la guerre, la population civile, du consentement de l'autorité, se laissa aller, et cela dans une mesure très étendue, à des attaques sournoises. Le septième rapport de la commission belge d'enquête

doit même reconnaître que le gouvernement fit afficher partout des proclamations sur la guerre populaire, dans lesquelles la partie peu instruite du peuple devait voir un appel à la guerre populaire générale.

« Induite par là en erreur, la population croyait être en droit d'attaquer brusquement dans les villages, surtout la nuit, du fond des maisons, du haut des arbres et d'autres cachettes, avec des armes qui restaient dissimulées sous les vêtements et dans les maisons, les troupes confiantes qui, quelques instants auparavant, avaient été reçues amicalement par la même population (1). »

Ainsi, d'après le ministère de la guerre, le gouvernement belge n'a plus organisé ouvertement et depuis longtemps la participation des civils à la lutte; il a même fait afficher partout des proclamations en un langage tellement vague que la partie peu éclairée de la population a cru comprendre qu'on l'excitait à la guerre. S'il n'y a pas excité, il est donc coupable tout au moins d'y avoir consenti.

Laissant aux logiciens des bords de la Sprée le soin de montrer que la conclusion de ce syllogisme est d'accord avec ses prémisses, je me

(1) Publié dans le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* le 23 avril 1915.

borne à prendre acte de la nouvelle version berlinoise, qui croit n'être qu'une atténuation de la première et qui, en réalité, en est la contradiction éclatante. Il n'y a rien de commun entre organiser ouvertement et consentir tacitement. Aussi longtemps qu'il y aura un langage humain, ces deux choses seront parfaitement différentes et le ministre de la guerre de Sa Majesté Guillaume II donnera un démenti implicite à son auguste souverain. Cela ne veut pas dire qu'il soit lui-même plus près de la vérité : il s'en écarte par un autre chemin, et c'est tout.

La version du ministère de la guerre a rallié en Allemagne l'adhésion de quelques publicistes, qui l'ont accueillie et se sont efforcés de lui faire un sort en la munissant de nouveaux arguments (1). Selon ces Messieurs, le tort du gouvernement belge consiste à s'être tu d'abord, à n'avoir parlé que le 8 août, à l'avoir fait en termes trop sibyllins, qui ont dû fatalement induire en erreur des civils, en bonne partie analphabètes, comme le sont les Belges. Laissant de côté ce dernier trait, trop facile à rétorquer aux Allemands, je ferai remarquer que c'est ajouter une nouvelle

(1) Voir notamment GRASSHOFF, *Belgiens Schuld*, pp. 64 et suivantes : *Der Franktireur-Krieg in Belgien.*

contre-vérité aux inexactitudes flagrantes du rapport ministériel que d'accuser le gouvernement belge de n'avoir parlé que le 8 août.

Est-il nécessaire de rappeler que le septième rapport de la commission d'enquête ne dit nullement ce que le ministre prussien lui fait dire, et me demandera-t-on de justifier mes compatriotes du plaisant reproche qu'on leur fait de n'avoir pas compris les circulaires de leur gouvernement. « Il suffit, écrit Monseigneur Heylen, évêque de Namur, de relire le texte de ces proclamations si claires et si honnêtes, qui furent reproduites et affichées par la plupart des administrations communales. Il est par trop naïf et c'est avoir une singulière opinion du peuple belge, de croire qu'il aurait lu dans ces instructions juste le contraire de ce qu'elles disent (1). »

Les lecteurs allemands doivent s'être fait la même réflexion que Mgr Heylen, car, malgré l'appui de MM. Grasshoff et consorts, la version du ministère paraît avoir fait long feu. Aussi le ministre des affaires étrangères à Berlin essaie-t-il de sauver la situation en présentant une troisième version encore plus atténuée, malgré le ton d'assurance avec lequel, comme son

(1) Lettre du 10 avril 1915.

collègue de la guerre, il essaie de dissimuler le vide du fond sous le cliquetis des paroles :

« Il n'y a pas le moindre doute que le Gouvernement belge soit responsable de l'attitude contraire au droit des gens que la population a gardée vis-à-vis de l'armée allemande. Car, abstraction faite de ce que, de toute manière, un gouvernement doit répondre de faits pareils, qui sont l'expression de la volonté collective de sa nation, on doit tout au moins retenir contre lui le grave reproche de n'avoir pas empêché cette guerre de francs-tireurs, alors qu'il le pouvait. Il lui aurait été facile, certainement, de donner à ses organes : les bourgmestres, les soldats, la garde civique, les instructions nécessaires pour enrayer un mouvement populaire excité par des moyens artificiels. Le Gouvernement belge a donc la pleine responsabilité de l'énorme tache de sang que porte la Belgique (1). »

Arrêtons-nous ici un instant avant d'aller plus loin.

La Prusse formule contre sa victime trois accusations consécutives :

Au mois de septembre 1914, l'empereur Guil-

(1) Auswärtiges Amt. *Die völkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs*, p. 5. Le mémoire est daté de Berlin, 10 mai 1915.

laume II écrit au président Wilson que le gouvernement belge a organisé ouvertement et préparé depuis longtemps la guerre de francs-tireurs. Au mois de janvier 1915, le ministre prussien de la guerre ne l'accuse plus que de l'avoir favorisée sous main; enfin au mois de mai, le ministère des affaires étrangères trouve cette accusation encore trop forte et estime seulement que le gouvernement n'a pas empêché la dite guerre.

Pourquoi ces contradictions ? Pourquoi, après avoir lancé des accusations aussi retentissantes jusque par delà l'océan, les accusateurs de la Belgique évacuent-ils à deux reprises des positions en apparence formidables pour se retrancher modestement, à la fin, derrière la formule du ministère des affaires étrangères ?

C'est que la vérité a une force à laquelle rien ne résiste, et que, devant son retour offensif, les maîtres de la plus puissante armée du monde sont obligés de battre en retraite.

Et la vérité la voici :

Loin que le gouvernement belge se soit tu, ou qu'il n'ait parlé que le 8 août (variante Grasshoff) il a pris au contraire la parole dès le 1er août, c'est-à-dire à la veille de l'*ultimatum*, pour rappeler aux Belges leur devoir de neutralité vis-à-vis de tous les belligérants. Voici com-

ment s'exprimait M. Berryer, ministre de l'Intérieur, dans une circulaire aux gouverneurs des provinces :

« Au milieu des événements qui se préparent, la Belgique est décidée à défendre sa neutralité. Celle-ci doit être respectée, mais la nation a pour devoir de prendre à cet effet toutes les mesures que peut comporter la situation. Il importe donc que la population unisse ses efforts à ceux du gouvernement en évitant toute manifestation qui serait de nature à attirer au pays des difficultés avec l'un ou l'autre de ses voisins. A cet effet, il convient que MM. les Bourgmestres prennent immédiatement des arrêtés interdisant tout rassemblement qui pourrait avoir pour objet de manifester des sympathies ou des antipathies à l'égard de l'un ou de l'autre pays. Il importe également que, par application de l'article 97 de la loi communale, le collège des bourgmestre et échevins interdise tout spectacle cinématographique qui aurait pour objet de représenter des scènes militaires de nature à exciter les passions et à provoquer des émotions populaires dangereuses pour l'ordre public. Vous voudrez bien, Monsieur le Gouverneur, prendre immédiatement les mesures pour que ces instructions soient appliquées sans retard. »

Et le lendemain, quelques heures avant la

remise de l'ultimatum, M. Carton de Wiart, ministre de la justice, faisait saisir un journal bruxellois, le *Petit Bleu*, qui venait de contrevenir aux instructions ministérielles en prenant parti trop chaleureusement contre l'Allemagne. Nul, même en Allemagne, ne contestera que cette attitude du gouvernement belge fût, au point de vue du droit international, de la plus impeccable correction.

Après la violation de notre territoire, lorsque, par suite du guet-apens prussien, la Belgique se vit entraînée malgré elle dans les rangs des belligérants, d'autres devoirs s'imposèrent à notre gouvernement, et il n'hésita pas à les remplir avec la plus scrupuleuse probité. Dès le 4 août (1), une nouvelle circulaire de M. Berryer aux 2,700 communes du pays, instruisait la population civile sur la conduite qu'elle avait à tenir vis-à-vis de l'armée envahissante.

Il importe de reproduire textuellement la partie substantielle de cette pièce.

« D'après les lois de la guerre, dit le Ministre, les actes d'hostilité, c'est-à-dire la résistance et l'attaque par les armes, l'emploi des armes contre les soldats ennemis isolés, l'intervention directe

(1) Et non le 8 août, comme dit mensongèrement la brochure *Der Franktireur-Krieg in Belgien*, p. 18.

dans les combats ou rencontres ne sont jamais permis à ceux qui ne font partie ni de l'armée, ni de la garde civique, ni des corps volontaires observant les lois militaires, obéissant à un chef et portant un signe distinctif apparent.

« Ceux qui sont autorisés à faire des actes d'hostilité sont qualifiés belligérants : lorsqu'ils sont pris ou mettent bas les armes, ils ont droit au traitement des prisonniers de guerre.

« Si la population d'un territoire qui n'a pas encore été occupé par l'ennemi prend spontanément les armes à l'approche de l'envahisseur sans avoir eu le temps de s'organiser militairement, elle sera considérée comme belligérante si elle porte les armes ouvertement et si elle se conforme aux lois de la guerre (1).

(1) Ce paragraphe, reproduit d'une manière à peu près textuelle l'article 2 du *Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre* annexé à la Convention de La Haye du 18 octobre 1897. Le croirait-on? M. Grasshoff en tire la preuve que le gouvernement belge a sournoisement excité la population civile à la guerre et il a l'audace d'écrire : « Ces circulaires font penser à une conférence qu'un avocat de contrebande ferait sur le droit pénal dans un cercle de criminels. » Il faut à M. Grasshoff une maladresse toute prussienne pour mettre sous les yeux du lecteur cet instantané berlinois, où il figure en si fâcheuse posture.

« L'individu isolé qui n'appartiendrait à aucune de ces catégories et qui commettrait un acte d'hostilité ne serait pas considéré comme belligérant. S'il était pris, il serait traité plus rigoureusement qu'un prisonnier de guerre et pourrait être mis à mort.

« A plus forte raison les habitants du pays seront-ils tenus de s'abstenir des actes qui sont défendus même aux soldats; ces actes sont notamment : employer du poison ou des armes empoisonnées, tuer ou blesser par trahison des individus appartenant à l'armée ou à la nation de l'envahisseur, tuer ou blesser un ennemi qui, ayant mis bas les armes, ou n'ayant plus le moyen de se défendre, s'est rendu à discrétion. »

Ainsi, c'est dès le lendemain de l'invasion, au milieu des angoisses que causait l'avenir de la patrie traîtreusement assaillie et des troubles inévitables d'une mobilisation imprévue, que le gouvernement belge pense à marquer les obligations des civils et à enlever aux envahisseurs tout prétexte à réclamation.

Ce n'est pas tout. Le 11 août, une troisième circulaire du ministre de l'intérieur précisait les instructions contenues dans celle du 4. La population civile, y était-il dit en substance, ne devait pas combattre l'ennemi; elle ne devait pas l'offenser, ni proférer des menaces; elle devait dans les

localités où il passerait, se tenir dans les maisons et fermer les fenêtres; elle devait enfin, si une de ces maisons était occupée par les soldats belges, la quitter aussitôt, pour qu'on ne pût pas l'accuser d'avoir tiré. Le ministre ajoutait : « Toute agression commise par un civil serait un crime punissable par la loi, puisqu'il entraînerait les excès les plus graves contre les populations inoffensives (1). »

A ce langage du ministre faisait écho, en termes d'une énergie expressive, une proclamation du général Clooten, gouverneur militaire du Brabant, en date du 10 août. Elle rappelait à la population civile qu'à l'autorité seule appartient le droit d'agir. Toute personne qui tenterait de se substituer à elle serait arrêtée et jugée, et le jugement serait appliqué sans délai (2).

Les instructions du ministre ont été affichées dans toutes les communes du pays. Celle du 4 août, les Allemands ont pu la lire sur les murs à Liége en entrant dans cette ville. Beaucoup de bourgmestres en les portant à la connaissance de leurs administrés, y ont joint la recommandation la plus urgente de s'y conformer. Il suffira de citer l'affiche que M. Max, bourgmestre de Bruxelles,

(1) Le *XX*e *Siècle* du 11 août.
(2) Le *XX*e *Siècle* du 11 août.

faisait apposer aux murs de cette ville le 12 août.

Elle est ainsi conçue :

« Les lois de la guerre interdisent à la population civile de prendre part aux hostilités et, toutes les dérogations à cette règle pouvant entraîner des représailles, beaucoup de mes concitoyens m'ont exprimé le désir de se débarrasser des armes à feu qu'ils possèdent.

« Ces armes peuvent être déposées dans les commissariats de police, où il en sera donné récépissé.

« Elles seront mises en sûreté à l'arsenal central d'Anvers et seront restituées à leurs propriétaires après la fin des hostilités. »

Voilà les faits. Ils établissent à l'évidence que le gouvernement belge et les autorités qui dépendent de lui ont rempli consciencieusement leurs devoirs, en ce qui concerne la stricte observation des lois de la guerre. Les accuser de s'être tus alors qu'ils ont parlé haut dès le premier jour, c'est, encore une fois, les calomnier.

On se demande, en présence de ces faits, sur quelle espèce de lecteurs compte M. Grasshoff, quand il écrit que c'est en vain que le gouvernement belge se réfère à ses proclamations, et que celles-ci sont une preuve de plus de sa culpabilité (1). » Serait-il vrai qu'on peut désormais

(1) Grasshoff, p. 73.

tout se permettre vis-à-vis d'eux et qu'on leur persuade que c'est une supériorité que de s'émanciper des lois du sens commun? Il faudrait le croire en constatant que M. Grasshoff n'est pas seul à faire ces raisonnements insensés. Veut-on une nouvelle preuve de la culpabilité du gouvernement belge? Eh bien, écoutez! Au reçu des instructions ministérielles, beaucoup de Belges se sont empressés de porter aux hôtels de ville de leurs communes respectives leurs armes à feu et autres; les autorités communales les ont prises en dépôt et en ont dressé des listes spécifiant la nature de chaque arme déposée et indiquant le nom de leurs propriétaires. Ceux-ci, parfois, avaient pris la précaution d'attacher eux-mêmes à leur arme leur carte de visite ou un autre écriteau portant leur nom, pour éviter qu'elle ne fût confondue avec celle d'un autre lors de la restitution. Des précautions si naturelles, si inoffensives et rassurantes pour l'ennemi auraient dû, ce semble, lui ouvrir les yeux sur les dispositions pacifiques des populations. Au contraire, les imaginations échauffées des Allemands y ont vu la preuve que le gouvernement belge avait dans les communes « organisé des dépôts d'armes où chaque fusil portait le nom du citoyen auquel il était destiné. » Et cette invention saugrenue, ils l'ont colportée diplomatiquement dans toutes les cours d'Europe, notamment à Bucarest, au dire de

l'*Indépendance roumaine* du 23 août (3 septembre 1914) (1), et il n'est venu à l'esprit d'aucun d'eux que cette prétendue preuve de culpabilité était au contraire une éclatante preuve d'innocence. Loin de pouvoir fournir des armes aux civils, le gouvernement n'en avait pas même pour la garde civique appelée à l'activité, et il faisait savoir aux communes, dès le 6 août, que « les milices citoyennes dont il s'agit auraient à pourvoir provisoirement elles-mêmes à leur armement ». La circulaire du commissaire d'arrondissement, datée du même jour, est formelle sur ce point. « Pour le moment on ne distribue pas d'armes, les militaires devant en recevoir d'abord. » Ensuite, le 10 août, le commissaire d'arrondissement rappelle que ce sont les communes qui doivent procurer les armes aux gardes (2).

(1) Citée par le *Matin* de Paris, 5 janvier 1915. On la lit aussi dans un communiqué du consulat d'Allemagne à Genève, reproduit par WAXWEILER, p. 155.

(2) Pour illustrer ce que je viens de dire, je citerai le fait suivant: Le 4 septembre 1914, deux jeunes maréchaux des logis du 6e hussards de la réserve (corps d'armée du général von Bœhn), MM. Rettig et Predoell — ce dernier fils du bourgmestre de Hambourg, au dire de son camarade — logés chez moi, à Assche, me racontèrent que, dans un village voisin, à Cobbeghem, on avait trouvé un dépôt de deux cents fusils chez le

On peut, ai-je dit, faire désormais tout accroire au peuple allemand. Si quelqu'un en doutait, qu'il veuille prendre connaissance de la manière dont les livres à l'usage de la jeunesse présentent aux générations grandissantes le cas de la Belgique. On y raconte que depuis longtemps la Belgique était vendue à la France et à l'Angleterre, et que c'est avec l'argent de ces deux pays qu'elle avait fait les forts de la Meuse, pour leur procurer un point d'appui dans la lutte contre l'Allemagne. Il s'agissait, ajoute-t-on, de leur ouvrir une porte de sortie sur les riches provinces rhénanes sans dé-

curé, et ils en conclurent à la complicité du clergé avec le gouvernement, qui destinait ces armes à être distribuées aux habitants. Je leur fis remarquer que c'était précisément la preuve du contraire, et que ces armes, tant qu'elles resteraient en dépôt au presbytère, ne serviraient pas à tirer sur les soldats allemands. Depuis lors, une enquête personnelle m'a permis d'établir ce qui suit:

1° Ce n'est pas au presbytère, mais à la maison communale que se trouvait le dépôt; le curé de Cobbeghem doit donc être laissé absolument hors cause;

2° Le dépôt comprenait en tout, non pas 200, mais 32 armes à feu (fusils, revolvers, etc.);

3° Je possède par devers moi l'original de la liste de ces armes dressée par l'autorité communale, signée par tous les dépositaires; elle est intitulée : *Vuurwapens in bewaarnis gegeven aan het gemeente-bestuur.*

fense. Le gouvernement allemand était depuis longtemps au courant de ces criminelles conventions de la Belgique avec ses ennemis, etc. (1). Je livre ces écrits au mépris de tous ceux qui, à quelque nation qu'ils appartiennent, ont au cœur le sentiment de la justice et l'amour de la vérité.

(1) Voir *Delutsche Jugendschriften* (Lauer, Donauwörth). N° 32: *Von Lüttich über Namur nach Maubeuge*, pp. 2 et 3.

II

Comment l'Allemagne a traité la Belgique. Nécrologe des villes et villages de Belgique.

Le gouvernement allemand, irrité de la résistance inattendue que nous avons opposée à l'agression criminelle et vexé du tranquille dédain avec lequel nous avons repoussé sa déshonorante invitation du 8 août, a décidé de recourir contre nous à la manière forte qui est dans la tradition prussienne. Le quartier-maître général, M. von Stein, a pris la peine de nous en prévenir en même temps qu'il le notifiait à l'armée allemande pour la gouverne de celle-ci :

« La Belgique ayant repoussé nos avances, elle aura à supporter toutes les conséquences de sa conduite (1). »

Pour bien se rendre compte de ce que M. von

(1) Da Belgien unser Entgegenkommen abgewiesen hat, so hat es alle Folgen dieses Handelns allein zu tragen. (Communiqué du 23 août 1915.)

Stein entend par les *conséquences de sa conduite,* il est indispensable de savoir ce que l'état-major prussien enseigne au sujet du droit de guerre et de ses applications. Partant de ce principe que le but de la guerre est la victoire et que tout ce qui sert à faire atteindre ce but est licite, voire même louable, l'état-major repousse bien loin toutes les considérations étrangères et envisage de très haut les exigences formulées au nom de la justice et de l'humanité. Plein de mépris pour cette phraséologie des professeurs de droit international, il formule nettement sa manière de voir :

« Une guerre énergiquement conduite ne peut être uniquement dirigée contre l'ennemi combattant et contre ses moyens de défense, mais *elle tendra et devra tendre également à la destruction de ses ressources matérielles et morales.* Les considérations humanitaires, telles que les ménagements relatifs aux personnes et aux biens, ne peuvent faire question que si la nature et le but de la guerre s'en accommodent (1). »

Cette doctrine sauvage appartient en propre à la Prusse; ses généraux, qui en sont les inventeurs, l'ont communiquée à ses hommes d'Etat, et ceux-ci en ont imbu tous les défenseurs de leur politique,

(1) *Kriegsgebrauch im Landkriege,* p. 3. (WAXWEILER, p. 185).

en sorte qu'on peut la considérer comme la marque distinctive du prussianisme. La Prusse en a eu longtemps le monopole. Mais après avoit fait l'empire allemand à son image et à sa ressemblance, elle l'a inculquée à tous les enfants de l'Allemagne; aussi voyons-nous qu'elle infecte aujourd'hui toute la presse de ce grand pays: ses orateurs la proclament, ses écrivains militaires la formulent en axiomes, et s'il y a en Allemagne des consciences qu'elle révolte, ces consciences se contentent d'une réprobation silencieuse. Chez la grande masse des Allemands qui ont la parole, il est acquis que, pour triompher, tous les moyens sont bons; que les plus cruels, les plus atroces sont les meilleurs, s'ils sont les plus efficaces et qu'il n'y a pas lieu de douter de leur efficacité. Aussi considèrent-ils qu'il faut y recourir sans scrupule, et ceux qui y mettent quelque pudeur ajoutent, par acquit de conscience, que c'est encore, en définitive, le procédé le plus humain, puisqu'en terrorisant les populations on brise plus vite leur résistance et on diminue la durée de la lutte : « L'officier, dit le *Kriegsgebrauch,* se rendra compte que la guerre comporte forcément une certaine rigueur, et, bien plus, que la seule véritable humanité consiste souvent dans l'emploi *rücksichtslos* de ces sévérités (1). » Cette

(1) *Kriegsgebrauch,* p. 7.

doctrine a gagné tout le monde. Ecoutez comment s'exprime à ce sujet le député Erzberger, membre de ce parti du Centre qui naguère se couvrit de gloire en défendant contre la tyrannie bismarckienne les droits imprescriptibles de la conscience humaine et qui aujourd'hui, séduit, ce semble, par l'espoir de devenir un parti gouvernemental, paraît avoir oublié les traditions de Mallinckrodt et de Windhorst : « Le manque le plus absolu de ménagement pendant la guerre est en réalité, si on l'applique d'une manière raisonnable, le procédé le plus humain. Si l'on est en état, par un moyen quelconque, d'anéantir tout Londres, cela est plus humain que de laisser un seul Allemand verser son sang sur le champ de bataille, parce que, par le moyen de cette cure radicale (*sic*), on arrive le plus vite à la paix. Les hésitations, les atermoiements, les égards et les ménagements ne sont qu'impardonnable faiblesse. L'action énergique et sans scrupule, c'est de la force et elle conduit à la victoire (1). »

Ces paroles se passent de commentaire. Bornons-nous à souligner la définition toute prussienne de l'humanité que nous offre ici le naïf orateur. Si je m'en emparais pour dire qu'il est plus humain

(1) Erzberger dans le *Tag*, n° 30 1915, cité par Prüm, p. 22.

d'anéantir tout Berlin que de laisser un seul Belge verser son sang sur le champ de bataille, je crois bien que dans toute l'Allemagne je serais considéré comme le plus monstrueux représentant de ce pays de criminels qui s'appelle la Belgique.

M. Erzberger, lui, n'est pas une triste exception dans son peuple. Si l'on veut entendre un lettré, voici M. Walter Blum qui formule les mêmes pensées en les appliquant à la conduite des armées allemandes en Belgique : « Il n'est pas douteux, écrit-il, que les incendies et les fusillades des premiers jours de la guerre ont enlevé aux grandes villes belges la tentation de s'en prendre aux garnisons relativement faibles que nous y laissions. Si Bruxelles est occupée par nous, si nous y circulons librement comme chez nous, il ne faut pas douter un instant que la capitale a eu peur et a peur encore de notre vengeance (1). »

Ces déclarations ne sont pas moins édifiantes que celles de M. Erzberger. Comme le député du Centre, le romancier nous avoue que les atrocités ont été voulues. Si l'on a versé des flots de sang innocent, si l'on a martyrisé une nation entière, c'est pour que Messieurs les officiers prussiens puissent se promener à Bruxelles, « librement,

(1) *Kölnische Zeitung*, cité par WAXWEILER, p. 212.

comme chez eux ! » On ne saurait mettre plus d'ingénuité dans l'aveu du crime (1).

C'est cette perversion de la conscience d'un grand peuple qui explique la manière dont les Allemands ont fait la guerre en Belgique. Mais si elle l'explique, elle n'en donne pas le motif. Les Allemands pouvaient faire une guerre de peuple civilisé. Ils pouvaient se contenter d'agir comme en 1870, où ils se sont abstenus des horreurs comme celles qu'ils ont commises en Belgique. La vraie raison de leurs cruautés, c'est, outre la colère que leur causait notre résistance inattendue, le besoin d'avoir raison le plus tôt possible de cette résis-

(1) Je suis en état de confirmer les aveux de M. Blum. En visitant les ruines de nos villes et de nos villages, j'ai fait mes constatations instructives. C'est que les quartiers détruits par les Allemands sont d'ordinaire ceux qui avoisinent, voire même entourent les bâtiments où ils campaient. Pourquoi ? Parce qu'ils tenaient à s'isoler pour n'avoir pas à craindre une attaque. A Louvain, ils occupaient la gare, et toutes les rues entourant la gare sont brûlées. Pour masquer la chose, ils ont inventé qu'on avait tiré sur eux : pitoyable mensonge que les prochaines monographies mettront en pleine lumière. Mais les maisons d'où l'on aurait tiré sont intactes, telle à Aerschot la maison du bourgmestre. Pourquoi ? parce qu'ils y logeaient. De même à Termonde : l'une de ces maisons porte même cette inscription : « Epargner cette maison, Streckfuss. »

tance pour ne pas perdre cet atout de rapidité qui était, dans leur pensée, le gage de leur triomphe. Nous étions sur leur chemin, nous leur barrions la route de Paris, où ils devaient être à tout prix dans les huit jours; se laisser arrêter, dans leur course au clocher vers la Babylone moderne, par les lenteurs d'une guerre conduite selon les lois de l'humanité, c'était perdre l'atout et avec lui la partie. Dès lors, le mot d'ordre ne pouvait être que: « Tue ! Tue ! Pas de quartier ! Feu et sang ! »

Je sais qu'il y a une autre explication encore : la colère contre les francs-tireurs. Il n'y a jamais eu de francs-tireurs en Belgique, sinon dans l'imagination des soldats allemands hypnotisés par les chefs. Mais enfin les soldats l'ont cru dès le premier jour de leur entrée en Belgique comme lettre d'Evangile. On leur a dit que le franc-tireur était le dernier des misérables et que tous les Belges étaient des francs-tireurs. C'est sous l'empire de cette suggestion qu'ils se sont livrés à la fureur homicide. On peut dire que depuis la dévastation du Palatinat, l'Europe n'a plus été témoin d'une guerre qui semble nous ramener directement aux horreurs et aux atrocités de la guerre de Trente Ans. Aucune des nations qui sont aux prises dans ce terrible conflit n'a pâti comme a pâti la Belgique, et l'on dirait que la mesure des souffrances qui nous ont été infligées est en raison inverse

de nos responsabilités. Les autres belligérants n'ont vu l'ennemi occuper qu'une partie relativement petite de leur territoire, et ils ont gardé dans le reste de celui-ci une réserve suffisante de ressources pour soulager l'infortune des régions envahies. Nous autres, au contraire, nous avons vu notre petite patrie tout entière, de l'est à l'ouest et du nord au sud, occupée militairement depuis le début des hostilités sans qu'aucun secours ne vînt d'aucun côté; l'ennemi qui a brûlé nos villes et villages et massacré nos populations a emporté tout ce que nous avions de vivres, et, sans la charité de l'Amérique, nous mourrions de faim.

Que l'on m'entende bien ! Je n'accuse pas en bloc les soldats allemands. Le patriotisme endolori ne me fera pas dépasser les limites de la justice, et je ne m'associe en rien aux cris de fureur des fanatiques qui dénoncent dans tout Allemand un monstre qui doit être mis au ban du genre humain. L'armée allemande a toutes les qualités dignes de l'armée d'un grand peuple : le patriotisme, le courage, la discipline, l'endurance. C'est donc un instrument merveilleux aux mains de ses chefs, instrument merveilleux pour le bien et le mal, selon les dispositions de celui qui commande, et auquel elle obéit *perinde ac cadaver*. Aussi les excès individuels, s'ils n'y ont pas disparu, y sont-ils ramenés à une espèce de *minimum*; si nom-

breux qu'ils soient encore, ils ne seront jamais que des exceptions à la règle (1).

Il y aurait donc sous ce rapport un immense progrès sur les guerres précédentes d'autrefois, l'Europe civilisée aurait lieu de s'en féliciter. Mais ce progrès n'est pas si grand qu'on pourrait le croire à première vue. Si les atrocités individuelles ont diminué, les atrocités collectives n'ont pas cessé; la férocité a passé des simples soldats à leurs chefs ou plutôt elle s'est conservée chez ceux-ci, tandis que dans la masse elle s'atténuait au souffle d'humanité qui sortait de la

(1) Exceptions d'ailleurs nombreuses, et si je le note en passant, c'est pour répondre à l'outrecuidante assurance de la presse allemande, qui les nie avec une audace sans pareille. Je renvoie aux rapports de notre commission d'enquête, où toutes les dépositions, sans doute, ne sont pas garanties, mais dont l'ensemble constitue un document formidable que je défie les apologistes prussiens d'anéantir. Je rappelle que notre commission d'enquête, nommée le 7 août par M. Carton de Wiart, se compose du président de la Cour de cassation, de deux conseillers à la Cour d'appel et de deux professeurs de l'Université de Bruxelles. Plus tard, elle fut présidée par l'ancien président de la Chambre, M. Cooreman, dont l'impartialité fut toujours reconnue par tous les partis.

M. Grasshoff ricane. Cette commission est nommée par un politicien! Eh! par qui donc voulez-vous qu'elle soit nommée, sinon par le ministre de la justice ? Il ajoute : « On a fait rapport sur les atrocités alle-

société civilisée du XIXe et du XXe siècles. C'est le commandement, haut et bas, de l'armée allemande qui prend la responsabilité des crimes; c'est lui qui les ordonne, c'est lui qui préside à leur exécution. Toutes les horreurs dont la Belgique a été le théâtre ont été froidement décidées par des officiers dont le prussianisme avait déformé la conscience et qui avaient pour code le *Kriegsgebrauch;* elles ont été exécutées par des malheureux soldats qui parfois obéissaient en pleurant, sous la menace du browning du capitaine. On en a vu tomber à genoux devant la femme dont ils venaient de fusiller le mari, et d'autres s'écrier, au spectacle des scènes de Termonde incendiée : « C'est une honte ! »

Là est la particulière gravité de la situation.

mandes avant qu'elles fussent commises. » Mais votre *ultimatum,* crime par excellence, est du 2 août, et vos premières atrocités des 4, 5 et 6. C'était déjà assez bien, et cela promettait !

Au dire du même Grasshoff, la commission accepte tout *kritiklos* (p. 32).

Pour Louvain, il cite von Ermach et Graven (p. 36-46).

Pour Andenne, un major.

Pour Tamines, l'ouvrier allemand Graf.

Pour Aerschot, il ment (p. 42).

Pour Dinant, il ment (p. 43).

Et voilà comment Grasshoff se flatte d'avoir écarté notre commission d'enquête. Non, non, monsieur!

En plein XXe siècle, dans les régions où bat le cœur de la civilisation moderne, des hommes intelligents, honnêtes et accessibles à la pitié sont convertis en valets de bourreaux par des autorités militaires à qui semblent faire défaut les plus élémentaires notions de la justice et du droit. Qu'on lise maintenant dans son ensemble le communiqué suivant du Quartier-maître général von Stein, dont j'ai cité une phrase plus haut : « La sommation adressée pour la seconde fois à la Belgique de conclure un accord avec l'Allemagne a fait naître dans notre peuple la crainte que l'Allemagne ne soit disposée à faire des concessions. Cette crainte n'est pas fondée. Il s'agissait, après nos premiers succès, d'une dernière tentative pour ramener l'opinion belge égarée. C'eût été pour son propre bien. Mais la Belgique ayant repoussé nos ouvertures, elle aura à en porter elle-même les conséquences. Nos opérations n'ont pas été arrêtées un seul instant par la démarche faite auprès du gouvernement belge; elles seront continuées avec une impitoyable énergie. » (23 août).

Voilà comment parle ce puissant, et j'invite tous les lecteurs à bien peser ses paroles. M. von Stein, qui n'a pas réussi à ramener l'opinion belge, entend être plus heureux auprès de l'opinion allemande. Il fait à son peuple l'injure de

le rassurer contre la crainte que l'état-major allemand ne soit accessible à un sentiment d'humanité vis-à-vis de la Belgique coupable de défendre son honneur. Il lui promet que, tout au contraire, la coupable sera traitée avec la dernière rigueur: *mit rücksichtslos Energie.* On admirera surtout la beauté de ce *rücksichtslos,* mot allemand intraduisible, que j'ai rendu d'une manière fort imparfaite par *impitoyable,* et qui dit beaucoup. Fabriqué en Prusse, *rücksichtslos* signifie au pied de la lettre *sans ménagement* ou plutôt, *sans égard pour rien,* et c'est bien dans ce sens qu'ont été appliquées les instructions. Pas d'égard pour rien, ni pour le sexe, ni pour l'âge, ni pour ces grandes choses qui sont le patrimoine de l'humanité : la religion, la science, l'art; ni pour ces sentiments élémentaires qui ne sont pas absolument ignorés des sauvages eux-mêmes : le droit, la justice, la pitié. *Rücksichtslos,* c'est-à-dire à la prussienne, en exterminant, s'il le faut, une ville entière pour punir le moindre délit, fictif ou réel, attribué à un Belge contre un soldat allemand. Dira-t-on que je calomnie le haut commandement allemand ? Qu'on écoute donc ceci :

« Si les braves enfants de notre peuple qui vont au danger et à la mort pour la patrie, si nos blessés, nos médecins, nos infirmiers sont cours d'Europe, notamment à Bucarest, au dire de

tion aveuglée et en délire, si la sécurité de notre armée est compromise sur ses derrières par des hordes de bandits, c'est une loi de la conservation et un saint devoir pour les autorités militaires d'y mettre ordre au moyen des mesures les plus sévères. *Dans ces cas, les innocents doivent pâtir comme les coupables.* En diverses rencontres, les chefs de notre armée n'ont pas laissé douter que la vie humaine ne peut pas être respectée lorsqu'il s'agit de réprimer les infamies. *Que des maisons, voire de florissants villages et même des villes entières soient anéanties à cette occasion, cela est sans doute déplorable, mais ne doit pas donner lieu à un déploiement de sentimentalité déplacée. Ces villes et ces villages ne doivent pas valoir pour nous la vie d'un seul soldat. Cela va de soi et n'a pas besoin d'être dit,* etc. (1). »

L'auteur de cette parole de monstre est le général von Bissing, qui commandait alors le VIIe corps d'armée et est aujourd'hui gouverneur-général de Belgique. Comme il est évident que cet homme ne se rend pas même compte de la portée de son langage, il pousse l'inconscience jusqu'à écrire dans la même proclamation que *cette manière de comprendre le devoir est l'expression d'une civilisation supérieure.*

(1) *Kölnische Zeitung*, 3 septembre 1914.

Ce n'est pas le seul von Bissing qui veut que les innocents soient punis avec les coupables, voire même pour les coupables. Son prédécesseur au gouvernement général de la Belgique, le maréchal von der Goltz, écrit de son côté : « *Les localités seront punies sans miséricorde, peu importe qu'elles soient complices ou non.* » Le général von Micher dit à la ville de Wavre : « *Les innocents souffriront avec les coupables* (1) ». On n'en finirait pas s'il fallait citer toutes les déclarations de ce genre. Il n'y a qu'à prendre acte de ces paroles et à constater que la culture prussienne n'est pas la même que celle de l'humanité.

Les Allemands se plaignent souvent du peu de sympathie que leur nation rencontre à l'étranger, et leurs journaux aiment à expliquer ce phénomène par la jalousie que leur supériorité inspirerait aux autres peuples. Ils se trompent. Si, comme il est malheureusement vrai, l'Allemagne est détestée presque partout, si même des populations de race germanique, comme le Luxembourg (2) et l'Alsace, se jettent du côté français par horreur du casque à pointe, n'en cherchez pas la cause ailleurs, Allemands, que dans la « *cul-*

(1) Waxweiler, p. 206.

(2) Le Grand-Duché de Luxembourg possède une chanson populaire due à son meilleur poète, Michel

ture supérieure » à la Bissing, que le militarisme prussien vous a inoculée. Tant que le premier traîne-sabre venu pourra en votre nom parler ce jargon digne d'Attila et de Gengiskhan, tout homme civilisé redira avec le poète :

« Je rends grâce au Ciel de n'être pas *Germain*
« Pour conserver encore quelque chose d'humain.

Mais, m'objectera-t-on, un général n'engage pas la responsabilité de l'armée allemande tout entière. J'en tombe d'accord, encore qu'on puisse appliquer ici avec quelque vraisemblance le vieil adage : *Ab uno disce omnes*. Mais ce qui permet de conclure de Bissing à tous ses collègues, c'est le fait qu'ayant à choisir le gouverneur de la Belgique occupée par ses troupes, l'empereur Guillaume II n'a trouvé personne plus digne de ces hautes fonctions que ce même Bissing.

On peut se figurer ce qu'est devenu un pays livré à de pareils maîtres. L'homme maître de l'homme devient une brute; la bête qui som-

Lenz, et contenant ces deux vers qui sont devenus proverbiaux dans le pays :

Men wille kéng Pruisse zên.
Men wille bleven wât men sîn.

(« Nous ne voulons pas devenir Prussiens, nous voulons rester ce que nous sommes. »)

meille au fond de toute conscience humaine se réveille et hurle de joie à la pensée du carnage. Tue ! Tue ! On se rue à la viande; on n'épargne rien, ni l'âge, ni le sexe, ni sacré ni profane; tout doit être tué, tout doit être brûlé, tout doit être enlevé; s'il reste des vivants il leur suffira de garder des yeux pour pleurer. Le général sera content s'il voit le carnage; il n'aime pas le soldat qui s'attendrit; c'est de la *Gefühlsduselei*, et il n'en faut pas. Ainsi le veut le *Kriegsgebrauch*.

Et voilà d'après quelles lois le sort de la Belgique sera réglé !

Nécrologe des villes et villages de la Belgique.

Qu'on me permette de tracer un rapide tableau.

Je suis à la trace les massacreurs, dont l'itinéraire est marqué par des tombes et par des ruines, comme celui des Vandales dont la célèbre lettre de saint Jérôme à Ageruchia énumère les cités gauloises détruites : Mayence, Worms, Reims, Amiens, Arras, Tournai, etc... S'il revenait, son catalogue serait plus lugubre encore;

rien que dans la seule petite Belgique, il aurait à compter : Visé, Herve, Andenne, Aerschot, Louvain, Tamines, Dinant, Termonde, Dixmude, Ypres, Nieuport, sans parler de la multitude des villages incendiés et des ruines faites à Liége, à Namur, à Malines, etc... La différence, c'est qu'alors les destructions étaient l'ouvrage de barbares et qu'elles le sont aujourd'hui d'un peuple qui prétend marcher à la tête de la civilisation.

Le début, c'est Herve et Visé anéantis. A Herve, 50 civils sont fusillés et 300 maisons brûlées; parmi les fusillés, mon ancien élève Denis Lequarré, docteur en sciences historiques. Puis les Allemands entrent à Liége. Le 19, ils sont à Aerschot, où ils fusillent 149 civils, brûlent 400 maisons et pillent tout. Le même jour, ils arrivent à Louvain; ils y sont tranquilles jusqu'au 25, puis, sous prétexte que les civils ont tiré, ils fusillent la population, brûlent la plus belle partie de la ville; la bibliothèque de l'Université est réduite en cendre; l'Université elle-même est anéantie. Le recteur magnifique et les professeurs de la faculté de théologie sont poussés sur le chemin de Tervueren à coups de crosses, couverts d'ignobles injures et de menaces de mort. M. Van der Linden, de l'Université de Liége, tiré hors

de sa cave à Louvain, arraché à sa famille, est maltraité et menacé de mort. Van Gehuchten, l'illustre physiologiste, admiré dans le monde entier, après avoir vu piller, puis brûler sa maison, dans laquelle périt le manuscrit de son chef-d'œuvre sur le système nerveux, fruit du travail de sa vie entière, se retire en Angleterre et meurt peu après en exil, à Cambridge (1).

Quelques jours plus tard, ils sont à Andenne, où ils fusillent 100 personnes. Le 22, ils sont à Tamines; 650 hommes y ont été fusillés les 22 et 23 août sur la place publique; cela n'allait pas assez vite, on acheva le reste à la mitrailleuse; 264 maisons furent incendiées, des femmes et des enfants périrent brûlées ou asphyxiées. Le même jour, ils atteignent Dinant. Arrêtons-nous quelques instants dans cette ville.

Dinant et toute sa vallée étaient la perle de la Belgique, et il est peu de Belges qui n'aient pas goûté le charme de ce séjour. Dinant n'existe plus. Elle n'avait donné aucun grief à l'ennemi : dès les premiers jours de l'invasion, 300 armes avaient été déposées à l'hôtel de ville; les instructions du gouvernement sur l'attitude à garder par

(1) Funérailles du professeur Van Gehuchten, à Cambridge, le 14 décembre 1914, décrites par le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* du 22 décembre.

la population civile avaient été affichées et répandues à profusion. Mais lorsqu'ils y arrivèrent, les Allemands rencontrèrent les Français, qui leur disputaient la ville et leur firent perdre beaucoup de monde. Comme toujours, l'ennemi exaspéré se vengea sur la population désarmée et inoffensive. La ville fut incendiée: sur 1,650 maisans, 900 à 1,000 furent réduites en cendres. Ce qui restait de la population, dont la plus grande partie avait fui dès le 23 août, fut exterminée; entre 600 et 700 personnes, sans compter ceux qui moururent de leurs blessures dans les hôpitaux. De cet épouvantable nombre de victimes, 606 ont été identifiées jusqu'à présent; on en a publié la liste avec nom, prénoms, profession, domicile et âge de chacun. Je l'avoue, je me suis senti pâlir en ouvrant ce sinistre document où, dans un encadrement de deuil, répondent à l'appel de la mort tant de pauvres gens pacifiques. En parcourant la liste, vous pouvez compter que des familles entières ont été exterminées : parents, grands-parents et enfants des deux sexes. Il y a des noms qui figurent six, sept, huit, neuf et onze fois dans ce martyrologe (1); mais il en

(1) Six fois : Collignon, Laforêt, Toussaint.
Sept fois : Gaudinne, Monin.

est peu qui soient isolés. Le sexe féminin y est représenté par 69 noms; on y rencontre 23 septuagénaires, dont 5 femmes, et 3 octogénaires, dont : Florent Gaudine, âgé de 80 ans, Marie Toussaint-Delimoy, âgée de 81 ans, André, qui en avait 88! On trouvera peut-être que c'était gaspiller les balles allemandes que de les tirer sur ces pauvres ruines humaines. D'autre part, je me persuade que les penseurs allemands, qui estiment qu'on doit nous abattre comme des bêtes fauves trouveront plus de satisfaction dans la petite liste suivante, qui montre que leur conseil a été bien suivi, puisque l'on a exterminé les francs-tireurs en herbe et qu'on n'a pas épargné même ceux qui têtaient encore leur mère. Il y a parmi les victimes 20 enfants de moins de 14 ans, parmi lesquels 17 en ont moins de 10; je m'en voudrais de substituer mes réflexions à la sobre éloquence du tableau que voici :

Marthe Beaujot, 13 ans;
Henriette Roulin, 12 ans;
Marguerite Morelle, 11 ans;
Dupont (fils), 10 ans;
Georgette Charlier, 9 ans;

Huit fois : Charlier, Lion.
Neuf fois : Bultot, Georges.
Onze fois : Jacquet.

Robert Bultot, 9 ans;
Dupont (fils), 8 ans;
Emile Meurar, 7 ans;
Eva Meurat, 6 ans;
Marie Beaujot, 5 ans;
Marcel Bovy, 4 ans;
Michat André, 3 ans;
Gilda Marchot, 2 ans;
Claire Struvay, 2 ans;
Maurice Bétemps, 1 an 7 mois;
Félix Balleux, 1 an 6 mois;
Gilda Gevon, 1 an 6 mois;
Edmond Bourguignon, 1 an 4 mois;
Nelly Pollet, 1 an;
Jean Rodrigue, 5 mois;
Fivet, 3 semaines.

Pour le coup, Charles le Téméraire est dépassé; il n'a pas fait périr les femmes; il a respecté leur dignité et leur deuil; il ne s'est pas acharné sur les enfants; il a laissé à Guillaume l'Exterminateur l'honneur de l'avoir fait oublier. Et maintenant, flots de la Meuse qui charriez vers la mer les cadavres d'une race impure, allez apprendre aux nations que Dinant n'est plus, et dites-leur de laisser passer la justice de l'Allemagne!

Le dimanche 23 août, les troupes allemandes

arrivent à Hermeton. C'est là, dans une villa sur le flanc du coteau, que passait ses vacances le professeur Ponthière. Fils de ses œuvres, il était devenu par sa science et par son talent professeur à l'Université de Louvain. L'étranger connaissait et respectait son nom, que l'on trouvait au bas de plus d'un article paru dans les revues anglaises, françaises et allemandes (1). Son mérite lui avait valu la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold et celle de la Légion d'honneur. C'est ce savant distingué que les Prussiens fusillèrent avec son beau-frère, l'abbé Schloegel, curé d'Hastière-par-Delà, le 14 août, à Hermeton.

Pendant ce temps, les Allemands envahissaient Hastière-par-Delà. Ils fusillaient le docteur Halloy, médecin de la Croix-Rouge; ils allaient prendre dans sa maison le boucher Alphonse Aigret et le fusillaient avec son fils aîné; ils fusillaient encore le fermier Jules Rifon et le fermier Bodon avec ses deux fils et dix autres habitants; en même temps, ils pillaient le village et incendiaient la plupart des maisons. La vieille église d'Hastière-par-Delà fut odieusement profanée.

Jusqu'à présent, il est établi que dans la seule province de Namur, qui compte 364,000 habi-

(1) Notamment dans *Stahl und Eisen.*

tants, près de 2,000 personnes inoffensives, hommes, femmes et enfants, ont été massacrées. Vingt-et-un villages ont été brûlés dans l'arrondissement de Dinant, outre le chef-lieu; vingt ont été pillés, saccagés et en partie incendiés dans celui de Philippeville; dans celui de Namur, pour lequel on n'a que les chiffres de trois cantons sur six, on connaît actuellement 1,160 maisons brûlées; ce chiffre sera probablement majoré du double quand on possédera le relevé total.

La province de Luxembourg n'a pas été mieux traitée. Là aussi, les Allemands ont eu à lutter contre les Français; là aussi, ils ont assouvi leur rage sanguinaire sur la population civile, prétendant toujours qu'elle avait participé à la lutte.

Voici, d'après l'*Ami de l'Ordre*, qui paraissait à Namur sous le contrôle de l'autorité allemande, un aperçu sommaire de ce qui s'est passé dans cette région :

La partie la plus éprouvée est la partie sud-ouest de la province.

Les grands combats entre Allemands et Français se sont déroulés surtout à partir de Neufchâteau vers la frontière du sud.

A Neufchâteau, il y a eu 25 hommes tués et 30 maisons brûlées.

A Bertrix, 20 fusillés.

Les villages d'Anloy, Claireuse, Villance, Maissin, Porcheresse, Jéhonville ont été fort éprouvés. De même les villages de Rulles, Houdemont, Jamoigne, Isel, Les Bulles.

A Ethe, tout a été détruit, y compris l'église. Plusieurs fusillés, parmi lesquels M. le Vicaire.

Tintigny est anéanti. Il y a eu 33 fusillés, dont M. le Curé, M. Lefèbvre, notaire, ancien président du Conseil provincial, M. le bourgmestre Lamotte et son fils, M. Draine, instituteur.

A Etalle, 30 maisons brûlées et plusieurs personnes fusillées, parmi lesquelles M. le Vicaire et M. Lebrun, brasseur.

A Rossignol, 125 hommes fusillés.

A Houdemont, le curé est tué.

A Musson, 110 maisons incendiées, 5 hommes vivants.

A Baranzy, population décimée, 15 maisons brûlées.

A Signeulx, tout est détruit.

A Virton, pas de dégâts. Un seul obus est tombé sur l'infirmerie du collège Saint-Joseph, où se trouvaient 10 blessés allemands et français, qui ont été tués.

Le R. P. Bernard Gillet, des Bénédictins de Maredsous, a été tué à Anloy. C'est le cinquième

membre de cette famille qui succombe au cours de cette épouvantable guerre.

Puisque l'autorité militaire a autorisé la publication de cet inventaire, on peut conclure que l'*Ami de l'Ordre* n'a pas exagéré, dit le *Journal de Roubaix* du 13 octobre 1914.

Cette riche énumération ne donne pas une idée de l'horreur des massacres qui ont dépeuplé les humbles villages forestiers de ce pays, qui est le mien et dont j'ose dire que tous les deuils ont déchiré mon cœur. Quand vous lisez qu'à Rossignol on a fusillé 125 hommes, cela vous fera sans doute frémir d'indignation à la pensée d'une si odieuse hécatombe humaine. Mais que direz-vous lorsque je vous aurai appris que ce village comptait une population de 825 habitants et que par conséquent tous les chefs de famille et tous les hommes adultes y ont été massacrés indistinctement. A Musson, où l'on vous dit qu'il reste cinq hommes vivants, il y avait 1,750 habitants avec 383 maisons. L'esprit se refuse à la pensée de la boucherie dont ce malheureux village a dû être témoin, et on se réfugie dans l'idée que la majorité de la population avait pris la fuite.

Dans le beau et grand village d'Ethe, il reste une demi-douzaine de maisons oubliées par les incendiaires. L'église n'a pas été épargnée; isolée

sur sa colline, ce noble monument, qui faisait l'orgueil du village, semblait protégé contre la contagion de l'incendie; il fallait des mains exercées au métier pour en faire la proie des flammes. La plume tremble à reproduire le chiffre de fusillés : 300 au dire de la commissoin d'enquête, 250 selon des témoins dignes de foi. Aucun de ces malheureux n'était coupable; mais les soldats français étaient abrités avec eux dans leurs maisons et lorsque ceux-ci eurent fui devant le nombre, les Allemands ne trouvèrent plus que les civils. Tous, hommes et femmes, furent extraits de leurs caves et emmenés hors du village; là on mit d'un côté les hommes et de l'autre les femmes, qui virent fusiller sous leurs yeux leurs maris, leurs frères, leurs fils. Des renseignements personnels me permettent d'entrer ici dans quelques détails. Mme Capon-Masoin, sœur de feu M. Ernest Masoin, professeur à l'Université de Louvain, s'était réfugiée dans sa cave avec son fils, sa fille et son gendre. Quand ils entendirent les Allemands dans la maison, sa fille, alla, une bouteille de vin à la main, pour les apaiser, et, les voyant à l'entrée de la cave : « Grâce ! Messieurs, » leur dit-elle. Au même instant, un coup de feu retentit et elle vint rouler aux pieds de sa mère. Celle-ci fut ensuite témoin du supplice de son fils et de son gendre, après

quoi, on la laissa repartir, pour contempler sa maison qui flambait. Les généreux vainqueurs lui laissaient, selon leur formule, les yeux pour pleurer.

Il fallait enterrer toute la chair humaine qui se décomposait là au soleil d'août, et qui, à moitié rôtie par la flamme, dégageait au milieu des vapeurs de l'incendie, d'affreuses exhalations. Partisans de la division du travail, les Prussiens se réservaient celle du bourreau; celle de fossoyeur était laissée aux victimes survivantes. Comme il n'y avait plus personne à Ethe, on alla requérir la population masculine de Latour, à une lieue de là. Fut-ce une invitation ou un ordre? On n'a pas su me le dire, mais les hommes partirent, au nombre de soixante-dix, ayant à leur tête leur curé M. Glouden et un prêtre en retraite, M. l'abbé Zender. Ils partaient rassurés, puisqu'il n'y avait eu aucune rencontre à Latour et que, par conséquent, il n'existait pas même de prétexte pour sévir contre eux; ils allaient donc à leur mission de charité. Quand ils arrivèrent à Ethe, ils n'y trouvèrent pas les soldats qui les avaient réquisitionnés; on prétendit qu'ils étaient les habitants du village et on les fusilla tous! Et cependant, l'abbé Zender, qui parlait allemand, put expliquer aux massacreurs qu'il y avait un malentendu; mais ceux-ci trouvèrent plus simple de tout exter-

miner, si bien qu'à Latour il ne reste plus que des veuves !

A Saint-Léger, où il n'y a eu ni soldats belges ni français, onze personnes ont été fusillées; les hommes ont été enfermés dans l'église.

Les villages de langue allemande n'ont pas été épargnés. Je sais, par mon enquête personnelle, que Freylange est brûlé. A Fouches (Offen), où il n'y avait pas eu de lutte, le bourgmestre Nicolas Schnock fut arrêté par les soldats, le dimanche 23 août, entre les deux messes, pendant qu'il ramenait son bétail des champs, et sans qu'il eut donné le moindre grief. Conduit à Etalle, il y est pendu; la corde casse, il se sauve mais les soldats le rattrappent et le fusillent près de la Semois. C'est seulement en octobre qu'on le sut; on l'avait cru emmené en Allemagne. Le curé avait été arrêté aussi; on le dépouilla de tout l'argent qu'il portait sur lui et on le laissa partir.

L'épilogue des tueries dans les vallées de la Semois et de la Vire se passa les 23 et 25 à Arlon. Arlon a été épargné par une espèce de miracle; à part un agent de police, nommé Lempereur, fusillé dans la cour de l'*Hôtel Lejeune* pour un crime dont les bourreaux n'ont pas daigné rendre compte, aucun Arlonais n'a été tué. Cela tient sans doute à ce que les

metteurs en scène voulaient un public pour le spectacle dont ils allaient régaler cette ville. Il commença le matin du 23 août; deux hommes d'Etalle furent fusillés dans la paisible cour de l'église Saint-Donat, sous les tilleuls séculaires qui contemplent de là-haut les paisibles campagnes. L'après-midi, sur la place Léopold, ce fut le tour d'une femme qui fut fusillée avec ses deux fils, âgés de 18 et de 16 ans; le troisième, âgé de 13 ans, avait été relâché. Des officiers allemands prétendaient, les uns qu'elle avait servi d'espionne aux Français et causé la mort de 2,000 soldats allemands, les autres, qu'elle avait crevé les yeux à un de leurs blessés. On ne permit pas à la malheureuse mère, ni à ses enfants de recevoir les secours de la religion; du haut de sa fenêtre, l'abbé Becker leur donna l'absolution *in extremis* (1). Le 25, ce fut mieux encore. On avait razzié dans les villages tout ce qu'on n'avait pas massacré les jours précédents, et plus de cent personnes, tant hommes que femmes, furent fusillées à la gare, par groupes de dix, les uns après les autres.

Telle a été la destinée du beau pays gaumais,

(1) Témoignage de M. l'abbé Becker, aumônier des Maristes d'Arlon.

un des plus doux que le Créateur ait départi aux enfants des hommes, et qu'habitait une population si intelligente et si joyeuse! Ce n'est plus aujourd'hui que le pays des veuves et des orphelins.

III

Comment l'Allemagne a traité le clergé belge.

Il était juste que dans le martyre d'une nation catholique, le clergé obtint la première place. C'est là le seul privilège qui lui reste et que ne lui ont jamais contesté ses ennemis. C'est sur lui que se sont particulièrement acharnés les bourreaux. Ne pouvant ni pendre ni fusiller tous les prêtres, on les a atteints par la calomnie. A entendre les Prussiens, c'est le clergé catholique qui n'a cessé d'exciter les civils à tirer sur eux; ce sont ses lâches suggestions qui ont fait tout le mal, et c'est lui qui est responsable de tous les malheurs déchaînés sur la patrie belge par ses criminelles menées. Tel est le thème développé avec ensemble par la presse complice des tortionnaires et dont l'empereur Guillaume n'a pas craint de se faire l'écho (1).

(1) Kurt von Strantz, p. 70.

C'est une vile et lâche calomnie. Avant d'en faire justice, il me convient de citer quelques-uns de ceux qui, à l'exemple de leur empereur, s'en sont faits les propagateurs responsables.

Voici d'abord un médecin d'état-major du nom de Witke. Ce personnage, dont j'aurai encore à m'occuper par la suite, déclare avoir essuyé des coups de feu partis de l'église d'une localité qu'il ne nomme pas : on pénètre dans l'église et on y trouve une mitrailleuse desservie par le curé et par quelques habitants, qui avaient tous le brassard de la Croix-Rouge, et qui furent naturellement fusillés. Cela est déjà fort beau, mais cela ne suffit pas à notre homme : « Le fanatisme des Belges est affreux; sous la conduite du clergé ils ne cessent de faire abus de la Croix Rouge (1). »

Un Monsieur Stauffer raconte à la jeunesse, les épisodes de la guerre de 1914, et notamment la bataille des barricades à Louvain.

« Au sommet de la barricade, un ecclésiastique. Il s'est passé un sac à la ceinture et il y puise à deux mains les munitions qu'il distribue... A Beaulieu (?), c'est également le curé qui a excité

(1) Der Fanatismus der Belgier ist grauenhaft; das feige Schiessen aus dem Hinderhalt, der Missbrauch des roten Kreuzen unter Führung der Pfarrer etwas unglaubliches.

la population contre nous. Et il en est de même dans tout le pays. Les gens abandonnés à eux-mêmes seraient raisonnables, mais ce sont ces messieurs noirs qui attisent le feu (1). »

« C'est le crime du clergé ! » hurlait l'officier qui, après l'incendie de Louvain, poussait devant lui la foule des prêtres et des civils et les faisait assister au martyre du Père Dupierreux, fusillé à Tervueren sous les yeux de son frère jumeau. *Wo ist der Priester ?* criait cet autre qui pénétrait dans une tranquille maison de Lebbeke où dormait le narrateur. Je cite ici deux témoins oculaires absolument dignes de foi, qui m'ont fait à moi-même le récit de leurs aventures, mais mille autres Belges déposeront des témoignages plus accablants encore pour les fanatiques colporteurs de calomnies anticléricales. Ces mensonges ont indigné jusqu'à la presse allemande elle-même, et à plusieurs reprises la *Kölnische Volkszeitung* a protesté contre ces scandaleuses calomnies (2).

(1) Das ist im ganzen Lande so. Die Leute an sich würden ganz vernünftig sein, aber die schwarzen Herren sind es, die das Feuer schüren. (K. F. STAUFFER, *Der Fahnenträger in Verdun. Eine Geschichte aus der Kriegszeit des Jahres 1914, der reiferen Jugend erzählt,* p. 177, reproduit par le *Niederrheinische Tagblatt,* 4 janvier 1915).

(2) *Kölnische Volkszeitung,* 4 septembre et 3 octobre 1914

Cette légende mensongère, fabriquée dans les officines protestantes d'outre-Rhin, les Prussiens l'ont apportée en Belgique toute faite, en même temps qu'ils y amenaient leurs pompes à incendier. Ils en avaient trop besoin pour détourner de leur criminelle entreprise l'attention du monde civilisé, et ils s'en sont servis comme d'un dérivatif qu'ils ont cru efficace. Aussi l'ont-ils débitée dès le premier jour avec un ensemble significatif et ils n'ont cessé de la redire, malgré son caractère d'énorme invraisemblance.

Je veux admettre qu'à l'origine de cette légende, la part du préjugé était plus grande que celle de la mauvaise foi. Elle a été construite sur la base d'un syllogisme qui pourrait se formuler comme suit : la Belgique est une nation catholique, donc le clergé y a tout à dire, et si des civils ont tiré sur les troupes allemandes, c'est donc à l'instigation des prêtres. Raisonnement fallacieux dont la mineure est une conjecture et dont la conclusion est une contre-vérité. Il n'est pas vrai que le clergé ait tout à dire en Belgique; une bonne partie de la nation, spécialement dans les villes, combat son influence au point de revendiquer le nom d'anticléricale (1). Mais à quoi bon des

(1) Cela est vrai en particulier de Louvain, qui a une administration communale anticléricale.

raisonnements lorsque les faits sont là, dont la clarté aveuglante donne un démenti à la légende. Et c'est cependant sur la foi de cette légende que le clergé belge a été traqué, menacé, insulté, bafoué, emprisonné, et que plusieurs de ses membres ont péri fusillés ou pendus ! (1).

La vérité est, cette fois encore, aux antipodes des affirmations prussiennes. Le clergé belge, dès le premier jour de la guerre, et avant même qu'elle fût portée sur notre sol, n'a cessé d'adresser aux fidèles des conseils dictés par le pur esprit de l'Evangile. Je voudrais pouvoir citer tout entière la noble lettre pastorale que S. E. le Cardinal Mercier, archevêque de Malines, adressait aux fidèles le jour même où la Belgique devait recevoir le fatal *ultimatum;* c'est celle d'un père s'attendrissant sur les enfants appelés par le devoir, et aussi sur les mères qui voient partir leur fils. Il glorifie le courage de ceux-là, il s'associe à la douleur de celles-ci, il décide des prières pour les uns et pour les autres : puis, jetant son regard par delà les frontières de l'étroite patrie, et se souvenant qu'il est un des chefs de l'Eglise universelle, il ajoute :

« Elargissez votre charité, nos très chers frères,

(1) Voyez pp. 200, 201, 202.

priez pour tous ces braves, *à quelque nation qu'ils appartiennent,* qui exposent leur vie, l'immolant ou l'ont immolée déjà au service de la Patrie (1). »

Le 11 août, il s'adresse de nouveau à son clergé. Il se réjouit de leur zèle, il leur trace à grandes lignes leur mission de dévouement pendant les jours d'épreuve de la patrie, tant aux aumôniers qu'aux prêtres retenus par le devoir pastoral dans leurs paroisses. Ceux-ci, dit-il « ont aussi une mission patriotique à remplir. Qu'ils se dévouent aux troupes cantonnées dans leurs paroisses, qu'ils maintiennent le sang-froid de nos populations, les encouragent à terminer les récoltes, consolent les familles inquiètes ou éplorées, éclairent la piété des fidèles, *contiennent certaines ardeurs inconsidérées à l'égard de ceux que nous avons la douleur de devoir appeller nos ennemis.* » Et la lettre continue ainsi, sans une parole amère pour l'envahisseur, rien que des expressions de mansuétude et de charité.

Et cette admirable lettre du 14 août, toute vibrante d'enthousiasme patriotique et d'indéfectible espérance, qui a fait passer un frisson sacré à travers la nation entière, elle aussi ne parle que de dévouement, de sacrifice, d'union des âmes

(1) *XX*e *Siècle,* 4 août 1914.

dans l'amour de la patrie, de confiance dans le triomphe du droit et dans la protection de Dieu. On la relira plus tard, on l'apprendra par cœur dans les écoles, et les détracteurs du clergé belge sauront comment le chef de ce clergé a parlé à l'heure où son peuple succombait sous l'iniquité triomphante. L'histoire dira que jamais langage plus noble et plus élevé n'a été tenu à une nation éprouvée.

Et ce langage du Cardinal Mercier, c'est celui de tous ses frères dans l'épiscopat. A l'heure où peut-être de toutes les bouches belges sortaient des cris d'indignation, le clergé a su s'élever jusqu'à cette hauteur morale sublime où la charité ne voit dans l'ennemi qu'un frère, et l'on entend le vénérable évêque de Gand s'écrier : « Combien notre cœur se réjouit de voir le zèle, la libéralité, la générosité avec lesquels de tous côtés, dans notre ville épiscopale et dans la plupart de nos provinces, on prépare des locaux pour y secourir les soldats blessés, tant les étrangers que les Belges (1) »

Et qu'on ne vienne pas dire que dans ces manifestations solennelles de l'épiscopat belge il n'y a autre chose que des paroles sans efficacité. Le clergé belge écoute la voix de ses évêques

(1) *Volksstem*, 23-24 août 1914.

(il n'y en a pas de plus discipliné) ; il a fait retentir cette voix dans tous les villages, il s'y est conformé en esprit et en vérité. Je défie ses calomniateurs prussiens de trouver un seul curé belge à qui ils puissent reprocher d'avoir excité leurs fidèles au lieu de les calmer, et je pense que j'attendrai longtemps avant que ce défi soit relevé. Pour ne parler que de mon expérience personnelle, dans la paroisse que j'habite, pendant trois dimanches consécutifs, j'ai entendu du haut de la chaire tomber les mêmes paroles de paix et de mansuétude, les mêmes exhortations au calme et à la prudence, les mêmes recommandations d'accueillir l'ennemi avec politesse, de ne pas lui refuser ce qu'il demande, de se garder vis-à-vis de lui de toute attitude hostile ou frondeuse. C'était le doyen d'Assche qui parlait ainsi aux fidèles, mais il tenait le même langage aux prêtres de sa circonscription, et tous se sont conformés scrupuleusement à ses intentions.

Aussi, dans sa lettre pastorale de Noël 1914, le cardinal Mercier a-t-il rendu à son clergé le solennel témoignage que voici :

« Vous avez beaucoup souffert. Vous avez été durement calomniés. Soyez patients. L'histoire vous vengera. Dès aujourd'hui, j'y apporte mon témoignage. Partout où je l'ai pu, j'ai interrogé les populations, le clergé, notamment un nombre

déjà considérable de prêtres qui avaient été déportés dans les prisons d'Allemagne et qu'un sentiment humanitaire, auquel je me plais à rendre hommage, a remis en liberté. Or, j'affirme sur l'honneur et je suis prêt à déclarer sous la foi du serment, que je n'ai pas jusqu'à présent rencontré un seul ecclésiastique, séculier ou régulier, qui ait excité la population civile à se servir d'armes contre l'ennemi. Tous, au contraire, ont obéi fidèlement aux instructions épiscopales qu'ils avaient reçues dès les premiers jours d'août, et qui leur prescrivaient d'user de leur influence morale auprès de nos populations pour les porter au calme et au respect des règlements militaires.

« Persévérez dans ce ministère de paix, qui est pour vous la forme la plus saine du patriotisme (1). »

Prêtres et religieux fusillés (2).

1. — Diocèse de Malines.

L'abbé Lombaerts, curé de Beven-Loo;
L'abbé Goris, curé d'Autgaerden;

(1) *Lettre pastorale de Noël*, 1914, p. 18.

(2) Liste publiée par le cardinal archevêque de Malines dans sa lettre pastorale de Noël 1914, p. 65.

L'abbé De Clerck, curé de Bueken;
L'abbé Dergent, curé de Gelrode;
L'abbé Wouters, curé de Pont-Brûlé;
L'abbé Van Blaedel, curé de Herent (71 ans);
Le P. Dupierreux, de la Compagnie de Jésus;
Le Fr. Sébastien Allard, de la Congrégation des Joséphites;
Le Fr. Candide, de la Congrégation des Frères de la Miséricorde;
Le P. Maximin, capucin;
Le P. Vincent, conventuel (de nationalité hollandaise);
L'abbé Carette, professeur au collège épiscopal de Louvain.

2. — Diocèse de Liége.

L'abbé Labeye, curé de Bligny-Trembleur;
L'abbé Thielen, curé de Haccourt;
L'abbé Janssen, curé d'Heure-le-Romain;
L'abbé Chabot, curé de Forêt;
L'abbé Dossigne, curé de Hockai;
L'abbé Ransonnet, vicaire d'Olne.

3. — Diocèse de Tournai.

L'abbé Druet, curé d'Acoz;
L'abbé Pollard, curé de Roselies.

4. — Diocèse de Namur.

L'abbé Schloegel, curé d'Hastière;
L'abbé Gilles, curé doyen de Couvin;
L'abbé Piéret, vicaire à Etalle (pendu);
L'abbé Alexandre, curé de Mussy-la-Ville;
L'abbé Poskin, curé de Surice;
L'abbé Hotlet, curé des Alloux;
L'abbé Georges, curé de Tintigny;
L'abbé Glouden, curé de Latour;
L'abbé Zender, curé retraité à Latour;
L'abbé Bilande, aumônier des sourds-muets à Bouge;
Le R. P. Gillet, bénédictin de Maredsous;
Le R. P. Nicolas, prémontré de Leffe;
Le curé d'Anthée;
Le curé d'Onhaye;
L'abbé Gaspard;
Le Fr. Célestin Boné, prémontré, 74 ans;
Le Fr. Jean Antoine Bovy, prémontré, 60 ans;
Un Frère de la Congrégation des Oblats;
L'abbé Docq.

Aucun outrage, aucun mauvais traitement n'a été épargné aux membres du clergé. Il faut lire dans les rapports le supplice du curé de Buecken, blessé, mené par des soldats qui lui avaient fait un cortège dérisoire, trois fois relâché et repris

du 21 août au 26 août, et, après plusieurs jours de supplice qui ont fait de lui la parfaite image de Jésus supplicié au Calvaire, fusillé le 27 août (1). C'était un vieillard maladif, le plus doux des hommes; on lui avait donné pour coadjuteur un conventuel de Louvain, le Père Vincent, de nationalité hollandaise, qui partagea son sort. Le supplice du curé de Hérent n'est pas moins révoltant, dans la relation que nous en a faite son vicaire, M. l'abbé Kuypens.

Il reste maintenant établi, par le témoignage des faits, par celui du cardinal Mercier, par l'enquête des prêtres allemands et par les déclarations des autorités allemandes elles-mêmes, que les accusations lancées contre le clergé belge sont

(1) Trotha, pp. 196-197, raconte ainsi la mort du curé de Buecken. «Dans une tranchée aux environs de ce village, les Allemands remarquent que les Belges tirent mieux que d'habitude (tout le monde sait que les Belges tirent mal!); on envoie une patrouille s'enquérir de la cause du fait; on s'aperçoit que l'église est reliée par un fil; on enfonce la porte, et dans l'église on trouve le curé assis devant un téléphone et dirigeant le feu de l'artillerie belge. (*In der Kirche sass der Herr Pfarrer an einen Telephon und dirigierte die Schüsse de Belgischen Artillerie.*) On met le feu à l'église et bientôt M. le curé se balance entre ciel et terre.

autant d'atroces calomnies. Quand on pense que ces calomnies ont trouvé pour organe la bouche la plus auguste de l'Allemagne et que tous les journaux prussiens les ont répétées aux soldats allemands qui sévissaient en Belgique, comment se défendre de faire remonter plus haut la responsabilité des assassinats de nos prêtres martyrs ? Oui, à n'en pas douter, c'est après la lecture du manifeste de leur empereur et des journaux de leur pays que les officiers allemands ont vu rouge, et qu'ils ont cru remplir un devoir patriotique en passant par les armes, les membres de ce clergé perfide et inhumain, qui poussait les populations à tirer sur eux et qui sur les champs de batailles faisait arracher les yeux à leurs blessés par des filles de 14 à 15 ans.

Que le sang de nos martyrs sacrés retombe donc sur vous, ô empereur Guillaume, et sur vos têtes, journalistes, dont les mensonges ont armé le bras des meurtriers et pressé la détente de leurs fusils. Et que vous gardiez cette tache pour vous seul, ô empereur, ou que vous la partagiez avec vos complices, il n'est au pouvoir de personne de vous en laver ; elle pèsera sur vous dans ce monde, elle descendra avec vous dans le tombeau, elle vous accompagnera au jour du jugement devant le tribunal de Dieu.

La Tragédie d'Aerschot

La Tragédie d'Aerschot.

Dans le sinistre catalogue de villes belges détruites par les Allemands, le nom d'Aerschot est un de ceux qui évoquent les plus douloureux souvenirs. Il n'a pas suffi aux envahisseurs de massacrer sa population et d'incendier ses maisons; ils ont voulu encore, comme à Louvain, déshonorer leur victime et se disculper eux-mêmes en prétextant qu'elle avait mérité son sort. Pendant près d'une année, toute la presse allemande a été remplie d'une légende d'après laquelle un général allemand, qui dînait chez le bourgmestre, avait été tué en pleine table par le fils de celui-ci, qui aurait déchargé son revolver sur lui à bout portant. Un si infâme assassinat ne pouvait rester impuni : la destruction de la ville et le massacre de ses habitants pouvaient seuls l'expier. On demandera peut-être s'il ne suffisait pas d'immoler le coupable; mais la doctrine prussienne, formulée par les généraux et mise en pratique par les officiers, veut que des villes entières périssent

pour venger la mort d'un seul soldat allemand. Aerschot s'est vu appliquer la méthode. On trouve aujourd'hui la loi du talion barbare; c'est sans doute parce qu'elle est trop humaine.

De la presse, la légende d'Aerschot a passé dans les tranchées; toute l'armée allemande l'a redite avec horreur. Dix jours après le fait, des soldats logés chez moi me l'ont apprise; ils la tenaient pour lettre d'évangile. Encore aujourd'hui, elle fait loi; elle est déjà passée dans les livres populaires et demain elle sera, comme celle de l'incendie de Magdebourg par Tilly, un de ces dogmes protestants qu'on met des siècles à extirper de l'histoire.

J'ai voulu, au cours de mes enquêtes sur les événements, me renseigner moi-même et j'ai fait mon enquête. J'ai interrogé tour à tour le doyen d'Aerschot, ses vicaires, le directeur du collège épiscopal et des professeurs, le juge de paix, le greffier de la justice de paix, l'inspecteur cantonal scolaire, l'imprimeur Tuerlinx, la supérieure de l'hospice. Chacune de ces personnes m'a remis un rapport détaillé.

J'éprouve le besoin de faire une déclaration. Souvent j'ai été ému jusqu'aux larmes en entendant le récit de tant de douleurs imméritées, mais ce qui m'a touché plus que je ne pourrais dire, ce sont les sentiments que je remarquais.

Plusieurs de ces témoins étaient tristes jusqu'à la mort, ayant perdu tout ce qu'ils avaient de cher; aucun d'eux n'a proféré une parole d'amertume contre les bourreaux : ces âmes chrétiennes ne connaissaient pas la vengeance. La simplicité de leur foi, la modestie de leur héroïsme méritaient ce témoignage. L'accent de la vérité était sur les lèvres et dans leurs expressions une sincérité inimitable.

J'ai utilisé aussi la lettre de Mme Tielemans, veuve de l'infortuné bourgmestre d'Aerschot, et les trois rapports de la commission d'enquête instituée par le gouvernement belge. Un ami, M. l'abbé van Buggenhout, qui a été six ans professeur à Aerschot et qui, établi à Louvain, visite assidûment la petite ville, a complété ces renseignements par des indications nouvelles. Les Allemands faisaient la deuxième enquête pendant que je faisais la mienne. Grâce à tout cet ensemble, je me flatte d'écrire une page d'histoire qu'on pourra compléter, mais qu'on n'effacera pas.

I

Aerschot est une vieille cité brabançonne de 8,000 habitants située sur le Démer, à peu près à mi-chemin entre les villes de Louvain et de Diest, de chacune desquelles elle est à une distance de

quinze kilomètres. C'est un chef-lieu de canton, avec justice de paix et inspection scolaire. Elle possède une belle grande église gothique en grès ferrugineux de Diest, un collège épiscopal, un asile de vieillards tenu par trois sœurs de l'hôpital, un hospice, un couvent des Pères de Picpus, un béguinage, aujourd'hui sécularisé, mais reconnaissable à son humble et touchante architecture. Alentour règne la profonde paix des champs : séjour idyllique et plein de beaux vieux arbres, de prés verts et de superbes moissons, où l'on rêverait de couler une existence de paix, loin des fumées de l'industrie et des bruits de la ville, au milieu d'une population religieuse et paisible. Aerschot, écartée des voies de la grande circulation, était un peu ignorée en Belgique, même des historiens, car, ainsi que les peuples heureux, elle n'avait pas d'histoire. Les archives ayant péri dans l'invasion, elle n'en aura jamais, sinon celle de ses jours suprêmes que je raconte aujourd'hui.

Aerschot, depuis le commencement de la guerre, partageait les angoisses patriotiques de toute la population belge. Il s'y trouvait trois ambulances: l'une à l'hospice, l'autre chez les sœurs des écoles, une troisième chez les Pères de Picpus. Son bourgmestre, M. Tielemans, sénateur suppléant, avait tout fait pour maintenir la tranquillité. M. Tiele-

mans était dévoué corps et âme à sa ville. C'était, au témoignage de tous ceux qui m'ont parlé, un homme irréprochable, un chrétien modèle, un administrateur parfait. La proclamation qu'il lança le 5 août peut être considérée comme un modèle de dignité et de prudence. Il y exhorte ses administrés au calme, tâche de les rassurer et ne prononce pas une parole blessante pour l'ennemi. Lisez ces dernières paroles de l'homme de bien à ses concitoyens :

« L'Allemagne est en guerre avec notre patrie. La situation est grave, mais peut-être moins inquiétante pour notre ville que pour d'autres localités. Restez donc courageux, calmes et dignes, mais aussi prudents, afin d'éviter à notre ville une situation pire.

« Pas d'actes hostiles, pas de cris hostiles, pas de démonstrations hostiles contre l'étranger!

« Facilitez et soutenez la tâche des autorités, de la police, du bourgmestre.

« Tous, la main dans la main et les cœurs unis, pour l'ordre public et pour la paix!

« Montrez-vous aussi généreux envers ceux qui pourraient tomber dans le besoin; un comité officiel est déjà créé pour leur venir en aide.

« Tous unis, tous frères, tous patriotes!

« Vive la Belgique! »

Le 10 août, le bourgmestre revenait à la charge

par une seconde proclamation. La situation avait empiré; mais ses recommandations restent les mêmes: « Reprenez vos occupations, défiez-vous des faux bruits et ne croyez que les nouvelles officielles. Abstenez-vous de toute hostilité contre les troupes étrangères, si elles passent ici; l'armée seule a le doit de se servir des armes contre l'ennemi. »

Ces deux proclamations furent distribuées à domicile et affichées dans les rues; les Allemands purent les lire quand ils entrèrent à Aerschot et se convaincre que le bourgmestre de cette ville ne lui créerait pas d'ennui tout en étant bon patriote.

Le 13 août, les Belges vinrent à Aerschot; le 18, ils reçurent du renfort, mais il était impossible de tenir et déjà passait la triste procession des fugitifs; ils racontaient des scènes de violence auxquelles on ne voulait pas croire. Le lendemain 19, il y eut un combat après lequel les Belges, se voyant débordés, se retirèrent en bon ordre en continuant le feu. Les Allemands pénètrent dans la ville vers huit heures; ils font prisonniers les Pères de Picpus, les rangent au mur et semblent vouloir les fusiller, lorsqu'arrive une automobile belge blindée qui tua beaucoup de monde à l'ennemi et dégagea le 9e et le 24e de ligne campés entre Aerschot et Longdorf. Dans la confusion qui s'ensuivit, l'ennemi oublia les Pères de Picpus. Cet

intermède a duré une dizaine de minutes; l'auto se retire, les Allemands reviennent, et, selon leur habitude, font payer cher aux habitants la résistance des soldats belges. Le premier qu'ils trouvèrent devant sa porte est un simplot sourd-muet, qu'ils tuent; puis, dans la rue du Chantier, ils arrêtent encore six autres hommes. Ils les emmènent, tandis que les femmes les suivent en pleurant, et on les tue en pleine rue (1). Ils enfoncent à coups de hache la porte de la tour de l'église où ils vont arracher le drapeau belge ; ils envahissent toutes les maisons et en font sortir les hommes, prétendant qu'on a tiré sur eux; ils les poussent devant eux, en les forçant de tenir les mains levées, jusqu'au bord du Démer, où ils sont au nombre d'environ quinze cents. On les injurie, on les menace, on les force à lever, puis à baisser les mains, à vider leurs poches, à y remettre ce qu'ils en ont retiré; on leur chante la gloire de la grande Allemagne. Un vieillard reçoit un coup de crosse et tombe. Les malheureux sont tenus ainsi jusqu'à une heure et demie du matin. Les soldats semblaient des valets de bourreaux.

Finalement arrive le bourgmestre, M. Tielemans, accompagné de deux officiers supérieurs. Il

(1) Vers onze heures, dit M. le doyen.

exhorte les gens à livrer leurs armes, à ne pas former de rassemblements, à être bien tranquilles; après quoi, on lâche les prisonniers.

S'il n'y avait pas eu sept victimes innocentes massacrées dès le début, et si les soldats n'avaient déployé ce zèle féroce, on aurait pu croire que le but des Allemands était d'intimider la population par ce déploiement de menaces de rigueurs. Mais l'impunité des outrages subis par la population et des épisodes isolés de pillage montrent qu'on laissait carte blanche à la soldatesque.

Tout resta calme jusqu'à la soirée. Vers six heures, la place du Marché présentait un aspect inaccoutumé: elle était remplie de plus de deux mille soldats, de chariots et de caissons, de chevaux; trois officiers se tenaient sur le balcon de la maison du bourgmestre et regardaient les soldats qui, encouragés par les officiers, tiraient en l'air et faisaient un grand vacarme, pendant que le bourgmestre, sur son seuil, leur distribuait des cigares. Comme les officiers le regardaient, Mme Tielemans persuada à son mari de rentrer.

La pétarade continuait sur la place, lorsque soudain l'un des trois officiers s'affaissa: il venait d'être atteint par une balle et était tombé roide mort.

Que s'était-il passé?

A première vue, il semble tout naturel d'admettre qu'une balle—une des innombrables balles

que les soldats envoyaient dans les airs — s'était perdue et était venue frapper l'officier. De supposer que c'était un coup de feu belge, ne viendra à l'esprit d'aucun homme de bon sens. Si les Allemands l'ont dit, c'est parce qu'ils voulaient éviter le reproche de cette indiscipline: il ne fallait pas qu'on pût dire qu'ils se canardaient mutuellement, comme ils l'ont fait à Louvain.

Le coup de feu est donc parti de chez eux; il est absurde de nommer ici le fils du bourgmestre, enfant de quinze ans, frêle, délicat, qui n'avait jamais manié d'armes. Mais l'explication vraie est moins simple.

M. Tuerlinx, imprimeur et papetier, demeure sur la place du Marché, à peu près en face de la maison du bourgmestre, qui occupe un des coins. Il était dans son atelier lorsque le bruit de la fusillade l'attira dans son magasin. Il vit alors six ou sept soldats qui avaient appuyé le canon de leur fusil sur un chariot et tiraient dans la direction de la maison du bourgmestre. Il se rappelle que peu auparavant il avait reçu dans son magasin plusieurs soldats polonais qui s'étaient entretenus amicalement avec lui et qui, en le quittant, l'avaient appelé *frère* et lui avaient donné la main. Etait-ce eux qu'il voyait tirer? (1)

(1) Un cas semblable est cité par WAXWEILER, p. 171 (Officier tué par un soldat allemand).

II

La mort du major fut le signal d'un déchaînement subit. Soit qu'on ait donné le mot d'ordre, soit qu'ils aient agi spontanément, les soldats se débandent pour brûler, détruire et massacrer.

Pendant que toute la ville d'Aerschot était ainsi saccagée, pillée, incendiée, on arrachait les hommes des maisons, on les accablait de coups et d'injures. Ils furent réunis sur la place du marché, et de là on les mena, les mains liées derrière le dos, hors ville, pour être fusillés. Il y eut deux fournées de victimes. La première était composée de soixante-dix-huit personnes, placées sur plusieurs rangs. On force les premiers à sauter le fossé et on les fusille pendant qu'ils sautent; mais, comme cela prend beaucoup de temps, on fusille à travers le tas. Trois parviennent à s'échapper : Paul Verlinden, un autre nommé Carette et le troisième, un employé des tramways. C'est par ceux-ci que l'on peut être renseigné.

Le seconde fournée fut emmenée plus tard sur la chaussée de Louvain, un peu plus loin que la première. Deux de mes bailleurs de renseignements en faisaient partie, le greffier De Preter et l'imprimeur Tuerlinx. Un officier à cheval précédait; il faisait arrêter les prisonniers devant les maisons incendiées. Il y en avait, au début, qua-

rante environ; mais de nouveaux arrivants portèrent ce chiffre à plus du double. De Preter et Tuerlinx virent arriver le bourgmestre, son fils et son frère, qui avaient les mains liées sur le dos avec des cordes de chanvre; le greffier a conservé la sienne et me l'a montrée. On les fit se coucher à terre.

Le lendemain au matin arrivent sept officiers; parmi eux un blanc-bec, qui est au courant de tout. Il y a un accusateur; le bourgmestre est interrogé, ainsi que son frère, mais le greffier n'a pas entendu. Un trait d'une grande noblesse brille sur cette sombre histoire: Achille Claes élève la voix et dit: « Je suis un adversaire politique du bourgmestre, mais j'affirme sur l'honneur que celui-ci a fait tout ce qui était en son pouvoir pour engager les habitants à déposer leurs armes à la gendarmerie et à bien recevoir les troupes allemandes. »

Les officiers se retirent et, au bout d'un quart d'heure, viennent dire qu'un sur trois des prisonniers sera fusillé, plus le bourgmestre, son fils et son frère. On choisit de préférence les jeunes; on les fait mettre sur trois rangs. Tuerlinx voit avancer son fils Bruno, âgé de dix-huit ans; il fait valoir qu'il est membre de la Croix-Rouge, lui fait montrer sa carte de route: rien ne sert. Aux épargnés, on fait défense de se retour-

ner; les autres sont emmenés en haut du champ; une salve, puis quelques coups isolés. Des bourgeois survivants sont forcés, de huit à dix heures, à enterrer les victimes.

Pendant que périssaient les habitants, on pillait et on brûlait la ville. Quatre cents maisons furent incendiées. On ne sait pas les raisons qui ont fait épargner telles rues et condamner telles autres. Parfois, c'est une rue entière qui est détruite des deux côtés, et une odeur âcre de fumée sort encore des ruines; ailleurs c'est, au milieu d'un groupe de maisons sauvées, une, deux, trois maisons détruites.

Il y a eu sans doute ordre d'en détruire : dès quatre heures, des officiers avaient pendu des ordres incendiaires au mur du jardin du juge, et probablement les soldats en auront ajouté à leur choix, au gré de leur caprice; c'est ce que j'ai vu réalisé à Louvain. Sur la place, on a détruit l'hôtel de ville, mais on a épargné la maison du bourgmestre et toutes les autres. Il n'y a pas eu de préférences dictées par les conditions sociales: les petits ont été traités comme les grands; la torche est égalitaire. On a détruit la maison du juge et de l'inspecteur; on a épargné celle du greffier et le presbytère.

La rapidité de l'incendie et la destruction radicale de tout le contenu des maisons aurait quel-

que chose qui tient du prodige, si l'on ne savait que les incendiaires pratiquaient leur métier avec une dextérité attestant une éducation spéciale. Des acides, des pastilles de fulminants, des infusions de benzine et autres matières inflammables sont lancées dans les maisons, souvent les meubles mis en tas et les tentures jetées dessus : tout flambe subitement et le feu ne s'éteint que lorsqu'il ne lui reste plus rien à dévorer. J'ai vu cela à Louvain, à Termonde et ailleurs, et partout je me suis convaincu de la supériorité de l'armée allemande dans l'accomplissement d'une besogne qui semblait réservée aux brigands de grand chemin.

L'incendie a épargné une partie de la ville; le pillage n'a rien épargné. Je suis entré dans plusieurs maisons à la flamande: il ne s'y trouve plus rien que des meubles de première nécessité, achetés à la hâte, où l'on a pu. Au presbytère, j'ai vu le coffre-fort totalement détruit; on en a volé les titres et détruit ou lacéré les belles archives de la paroisse. Le doyen n'a plus ni linge, ni livres, ni meubles, ni rien. Dans la maison du greffier, de beaux meubles réduits en morceaux; les tableaux arrachés de leurs cadres et enlevés. Chez l'imprimeur Tuerlinx toutes les marchandises qu'on n'a pas cru devoir voler ont été lacérées, souillées, jetées en un tas et, pour qu'il n'en échappât rien,

on les a inondées de l'encre qui se trouvait dans la boutique. Au collège, le coffre-fort a été également détruit; le tabernacle forcé, la pierre d'autel de la chapelle cassée.

Quant aux femmes, enfants et vieillards qu'on a laissés vivre, on a commencé par les enfermer à l'église, dont on a brûlé les trois massives portes. Là, toute cette population fut entassée pêle-mêle, du 21 au 27 (1), dans des conditions de promiscuité et de malpropreté sur lesquelles il est préférable de ne pas insister. L'église était souillée comme une écurie. Le 26, y fut amené le curé de Gelrode, M. Degout, fusillé le lendemain au coin d'une maison. Il passe pour être mort en martyr (2). Le 27, on tira des coups de fusil dans l'église. Le 28, on conduisit tous les prisonniers par rangées de cinq à Louvain, pour voir brûler la ville. Ce même jour, on emprisonne dans l'église les Pères de Picpus et quatre prêtres, puis de nouveau la population. Le 6 septembre, on emmène les Pères en Allemagne (3) avec cent vingt et un

(1) Les plus jeunes furent emmenés en Allemagne, le 23 août.

(2) Voir la première lettre pastorale de S. E. le cardinal Mercier.

(3) Nous les retrouvons au Sennelager près de Paderborn. Une relation allemande essaie d'expliquer pourquoi on les a emmenés, mais ne parvient qu'à souligner l'odieuse iniquité de la mesure. (Voir Duhr, p. 48.)

bourgeois; on met en liberté les gens au-dessus de quarante-cinq ans et au-dessous de quatorze.

Les soldats belges reprirent Aerschot le 10 septembre, mais durent de nouveau l'évacuer le 13; et, cette fois, on insista pour que les sœurs de l'hospice partissent aussi. Elles s'y décidèrent après une longue hésitation: puisque les Allemands ont tout pillé et brûlé, que vont-ils faire maintenant? Et c'est cette réflexion qui les a décidées. Une d'elle, toutefois, voulut demeurer avec les malades: sœur Ludovica; elle demanda et obtint la permission de rester.

Quand les Allemands revinrent, ils brûlèrent encore des maisons, mais ils ne tuèrent personne. Pourquoi? La bonne sœur nous le dit avec sa charmante simplicité: « C'est que tout le monde s'était sauvé. »

Aerschot est resté désert. L'hospice a été pillé cette fois; on a pris le bien des malades : le vin, la bière, quatre des plus belles vaches de l'étable. Quelques Aerschotois, qui s'avisent de rentrer, sont saisis comme espions et enfermés pendant huit jours, au pain et à l'eau, à Bruxelles. Le 23 octobre, un père de Picpus célèbre la première messe qui ait été dite depuis le 13 septembre, et le 6 décembre, le cardinal vient réconcilier l'église.

* * *

Cet exposé ne serait pas complet si, au tableau d'ensemble, je n'ajoutais comme épisode les destinées de quelques Aerschotois.

Le doyen. — Il a passé la journée du 19 à l'ambulance des sœurs rue de l'Eternité; il rentra la nuit chez lui sans être molesté et sans savoir ce qui se passait, sauf l'incendie.

Les vicaires. — On vient les chercher à l'ambulance, sans doute pour les fusiller, dans la nuit du 19 au 20; ils passent la nuit dans la citerne d'une maison en construction, où l'on est au nombre de seize personnes; le doyen vient les rejoindre le lendemain matin. Les quatre prêtres s'y trouvent donc réunis; les laïques en sortent le 20 pour fuir.

Le juge.—Plusieurs personnes s'étaient retirées chez lui, dans l'espoir que sa position officielle les protégerait. Les Prussiens arrivent, demandent à manger et à boire. Un officier lui dit de renvoyer les enfants, ce qu'il fait. A deux heures arrivent trois autres officiers. L'un d'eux lui dit : « Quelle idée a eu votre roi de nous empêcher de passer ? Nous aurions tout payé. » Plus tard, un sous-officier lui dit : « Est-ce que votre roi a perdu la tête? S'attaquer à une armée aussi forte que la nôtre? » Un autre vient lui réclamer du vin en lui mettant son browning au visage et part avec quatre bouteilles. Envoyé par celui-ci,

un autre sous-officier arrive avec sept ou huit soldats, colle le juge au mur en le menaçant du revolver pendant que les hommes vident la cave. Puis les trois officiers reviennent en lui reprochant d'avoir donné de l'alcool à leurs soldats. Le soir, au moment où les enfants allaient se coucher, ils voient l'incendie, puis la fusillade; les soldats pénètrent dans la maison et saisissent le juge avec trois hommes qu'ils adossent au mur extérieur, les mains en l'air : « Sie haben geschossen mit einem Mauser. Wir werden Sie todschiessen, Schweinhunde. » Ils les couchent en joue et leur lancent la baïonnette à un doigt de la poitrine. Bastiaens, l'un des trois hommes, parvient à s'échapper. Puis des soldats entraînent le juge; et les autres, armés de mèches spéciales, mettent le feu aux quatre coins de la maison, avec une dextérité telle que celle-ci flambe en moins de quatre minutes. Le juge est entraîné les bras en l'air, avec ses enfants sans souliers sur le macadam crevassé; en route, un soldat, par derrière, lui porte trois violents coups de crosse dans le dos. Après vingt minutes, arrive à cheval un officier : « Wir haben zu viel Gefangen ; Sie sind frei. » Et le juge avec ses enfants passent la nuit dans un carré de pois, chez le voisin. Le lendemain matin, on vint le re-

prendre, disant qu'il a tiré et qu'on va le fusiller; on l'emmène, on le maltraite, enfin on le relâche. Il s'en va à la recherche d'un médecin; on l'arrête une troisième fois et il est emmené dans un champ où se trouvent une cinquantaine de prisonniers, notamment son fils qui se jette à son cou en pleurant. Ce spectacle attendrit un officier qui pleure à chaudes larmes; peut-être pensait-il à ses propres enfants et à un sort semblable que pouvait leur réserver la guerre; les autres officiers semblaient s'intéresser à lui; il fut envoyé comme otage dans une maison, nourri au pain sec et à l'eau, avec menace d'être fusillé à la première balle tirée par des civils ou des militaires. Puis on le régala de discours sur la grandeur et la puissance de l'empire allemand.

Le 21, il croit l'heure suprême arrivée; il fait ses dernières recommandations à ses enfants, leur remet un portefeuille contenant 550 francs et part pour le champ, où le bourgmestre dormait déjà dans l'éternel repos. On l'y retient avec d'autres, on les y nourrit, on ne leur fait subir aucun mauvais traitement, et le soir on les ramène à l'église, où le juge retrouve ses deux autres enfants à moitié habillés. L'église fut bientôt bondée. Vers minuit, un soldat apporte à boire et à manger; de grosses larmes lui coulent le long des joues. Le lendemain 22, on renvoie d'abord les femmes et les

enfants à dix heures, puis les hommes au-dessus de cinquante-sept ans. Les autres devaient être emmenés en Allemagne. Une dame intercède pour le juge : « Il est veuf et père de trois enfants qui n'ont que lui. » Alors, l'officier le relâche.

Le juge reste jusqu'au 25 dans une maison d'amis, et, l'après-midi de ce jour, il part avec ses enfants pour Louvain, sa ville natale, où demeure son frère. Ils y arrivent à quatre heures; à huit heures, Louvain flambait. A deux heures du matin, ils sont de nouveau arrêtés, mais sur l'affirmation d'un soldat qu'ils sont des gens paisibles, on les laisse libres. Au matin, ils se jettent dans une bande de fuyards chassés le revolver au poing, vers le canal de Malines: ils étaient sauvés.

* * *

Telle est la tragédie d'Aerschot. On y voit, en résumé, les destinées de la Belgique pendant des mois. Une population paisible, inoffensive, sans armes, se voit envahie par l'ennemi. Elle n'a préparé que des ambulances; elle distribue des vivres, mais elle a le malheur d'avoir été défendue, et c'est ce qu'on ne pardonne pas. « Si un civil ou un militaire tire, vous serez fusillés. » L'exaspération de voir un petit peuple qui se permet de résister à la grande Allemagne: « Etes-vous

fous?» Puis, la platitude incroyable: «Nous aurions tout payé!» Les sévices arbitraires: personnes égorgées, la plupart parce qu'un officier est tombé, sans qu'il y ait la moindre preuve contre les Belges. La nécessité de masquer un manque de discipline en accusant les habitants. La férocité dans le supplice de cent quarante-neuf personnes. La férocité dans l'incendie. Le pillage, enfin, qui ne laisse plus rien subsister. Tel est, d'après des témoignages nombreux, concordants et irréfragables, l'œuvre de la « culture allemande ». Elle est exemplative et on peut lui appliquer le vieil adage :

Ab uno disce omnes.

Aerschot se relèvera de ses ruines et les victimes pardonneront à leurs bourreaux. Mais la tache infligée au blason de l'Allemagne n'en disparaîtra pas de sitôt. Travaillez, rhéteurs, professeurs, artistes, à la laver vous n'y parviendrez pas. Les mains de l'Allemagne sont comme celles de lady Macbeth: elles gardent la tache sanglante.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Avertissement VII

Préface de S. E. le cardinal Mercier, Archevêque de Malines XI

Avant-propos de Georges Goyau XV

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I. La neutralité belge depuis 1831. . 7

CHAPITRE II. La Belgique à la veille de l'attentat. 23

CHAPITRE III. L' « ultimatum » allemand et la réponse de la Belgique 38

CHAPITRE IV. Comment les Prussiens essaient de justifier l'attentat 52

CHAPITRE V. La résistance de la Belgique à l'attentat prussien 91

CONCLUSION 120

APPENDICES :

I. Comment l'Allemagne a calomnié le Gouvernement belge 129

II. Comment l'Allemagne a traité la Belgique. 161

Nécrologe des villes et villages de Belgique 176

III. Comment l'Allemagne a traité le clergé belge 191

La tragédie d'Aerschot 207

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 22467 2821

En vente chez les mêmes éditeurs :

BELLEMANS (Alphonse). — *Victor-Jacobs 1838-1891.* Avec une préface de M. Woeste, ministre d'Etat. — Gr. in-8° de XVI-763 p. . . . . fr. 10

BUFFIN (Baron Camille). — *Documents inédits sur la Révolution Belge.* — In-8° de 500 pages . . . . . fr. 8

CHASTEL (Comte Adolphe du). — *Les Hollandais avant, pendant et après la Révolution.* D'après des souvenirs de famille. — In-12 . . . . . fr. 6

Cinquante mois d'occupation allemande, par Louis Gille, Alphonse Ooms et Paul Delandsheere :

Tome I, 1914-1915, 1 beau vol. in-8° de 600 pages . . fr. 6

Tome II, 1916, 1 beau vol. in-8° de 600 pages . . . fr. 6

Tome III, 1917, sous presse.

Tome IV, 1918, en préparation.

GERNAERT (Lieutenant Jules). — *Les derniers jours de Duffel. De Duffel à la Clinge.* — In-12 avec gravure . . . . fr. 1.75

HENRY (Albert). — Un retour à la barbarie. *La déportation des Ouvriers belges en Allemagne.* In-8° . . . . . fr. 2.50

KURTH (Godefroid). — *Les Origines de la Civilisation moderne.* — 6e édition, 1912, 2 vol. in-8° de XL-340 et 304 p. fr. 10

MARTINET (André). — *Léopold Ier et l'Intervention française en 1831.* — Grand in-8° de 315 pages . . . . . fr. 5

— *La seconde Intervention française et le siège d'Anvers 1832.* — Grand in-8° de 300 pages . . . . . fr. 5

La Mort et les Funérailles du roi Léopold II; l'Avènement au trône du roi Albert. Quelques documents. — 1 vol. in-4° de 244 pages, avec portraits hors texte . . . . . fr. 10

POULLET (P.). — *Les Institutions françaises de 1795 à 1814.* «Essai sur les origines des Institutions belges contemporaines». Grand in-8° de XII-976 pages . . . . . fr. 10

ROBIANO (Comte André de). — *Le Baron Lambermont, sa vie et son œuvre.* — Grand in-8° de 246 pages, avec portrait. fr. 5

TERLINDEN (Ch.). — *Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, de l'Eglise catholique en Belgique 1814-1830.* — 2 vol. in-8° de XXII-528 et 470 pages . . . . . fr. 10

TRANNOY (Baron de), docteur en sciences politiques et commerciales. — *Jules Malou 1810-1870.* — In 8° de XVI-590 pages, avec portrait . . . . . fr. 8

T'SERCLAES DE WOMMERSON (Comte), général-major de l'armée belge et le colonel F. De Bas. — *La Campagne de 1815 aux Pays-Bas,* d'après les rapports officiels néerlandais. Tome I : «Quatre-Bras»; tome II : «Waterloo»; tome III : «Notes et plans». — 3 vol. in 8° de 500 à 600 pages chacun, avec cartes . . . . . fr. 25